

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n°2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier,
Vu l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 15 septembre 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro : **851/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : Dossier de demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'Etat d'infirmier à compter de la rentrée universitaire 2026-2027 - Groupement IFSI – Université de Limoges.
(voir dossier en pièce jointe)

Le diplôme d'Etat d'infirmier est désormais délivré par les universités accréditées à cet effet par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Un groupement réunit, dans une même région, une université accréditée disposant d'une composante santé et les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).

Le groupement de formation en soins infirmiers de l'Académie de Limoges s'inscrit dans un partenariat structuré entre l'Université de Limoges et les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du territoire.

L'Université de Limoges constitue le partenaire universitaire du groupement. La formation infirmière est portée, au sein de l'Université, par la Faculté de Médecine et plus particulièrement par le Département Universitaire de Sciences Infirmières (DUSI).

Le DUSI associe l'Université de Limoges et six IFSI, 5 publics et 1 privé, répartis sur huit sites de formation implantés dans les trois départements Haute-Vienne, Corrèze et Creuse :

- IFSI du Centre Hospitalier de Brive-la-Gaillarde, implanté à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) ;
- IFSI Croix-Rouge Compétence Nouvelle-Aquitaine – site de Limoges, implanté à Limoges (Haute-Vienne) ;
- IFSI du CHU de Limoges, comprenant le site de Limoges et l'antenne de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) ;
- IFSI du Centre Hospitalier de Guéret, implanté à Guéret (Creuse) ;
- IFSI du Centre Hospitalier de Tulle, implanté à Tulle (Corrèze) ;
- IFSI du Centre Hospitalier de Haute-Corrèze – Ussel, comprenant le site d'Ussel (Corrèze) et une antenne implantée dans les locaux des Facultés de Médecine et de Pharmacie de Limoges.

Cette organisation permet d'articuler une gouvernance universitaire commune avec un maillage territorial de proximité, tenant compte des caractéristiques démographiques, sanitaires et sociales du territoire.

Les IFSI du groupement disposent tous d'une autorisation valide dont le renouvellement vient d'être redéposé au Conseil Régional et à l'Agence Régionale de Santé.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

<i>Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges</i>



Université
de Limoges

Faculté
de Médecine
Faculté
de Pharmacie



Université
de Limoges

Département
Universitaire de
Sciences Infirmières



Université
de Limoges

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES À DÉLIVRER LE DIPLOME D'ÉTAT INFIRMIER

Groupement IFSI – Université de Limoges

Rentrée universitaire 2026-2027



Liste des abréviations

ARS : Agence Régionale de Santé

CVEC : Contribution de Vie Étudiante et de Campus

CFVU : Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DEI : Diplôme d'État Infirmier

DUSI : Département Universitaire de Sciences Infirmières

FPC : Formation Professionnelle Continue

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

MCCC : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

UE : Unité d'Enseignement

Table des matières

1. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION ET ÉCOSYSTEME TERRITORIAL	6
1.1. Université et composante universitaire.....	6
1.2. Instituts de Formation en Soins Infirmiers composant le groupement.....	7
2. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU GROUPEMENT IFSI-UNIVERSITÉ.....	9
2.1. Gouvernance partenariale et processus d'universitarisation.....	9
2.2. Construction régionale et au sein du groupement de Limoges	9
2.2.1. Première phase : construction à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine	10
2.2.2. Seconde phase : opérationnalisation au sein du groupement de Limoges	10
2.3. Instances de gouvernance du DUSI et de la formation Infirmière	11
2.3.1. Comité de direction	11
2.3.2. Conseil de Département du DUSI.....	11
2.4. Commissions spécialisées assurant la déclinaison opérationnelle de la réforme infirmière.....	12
2.4.1. Commission pédagogique et logistique	12
2.4.1.1. Commission d'admission.....	13
2.4.1.2. Commission d'évaluation	14
2.4.2. Commission des stages.....	15
2.4.2.1. Organisation et harmonisation territoriale de l'offre de stages	15
2.4.2.2. Construction concertée de l'alternance	15
2.4.2.3. Information et accompagnement des terrains dans la mise en œuvre du référentiel 2026	16
2.4.2.4. Accompagnement de la démarche d'agrément des terrains de stage	16
2.4.2.5. Développement d'une politique commune d'encadrement	17
2.4.2.6. Évaluation de la qualité des terrains et amélioration continue	17
2.4.3. Commission vie étudiante.....	18
2.4.4. Commission recherche	19

2.5. Gouvernance et opérationnalisation	20
2.6. Jurys	20
2.6.1. Jurys semestriels	20
2.6.2. Jury du diplôme d'État d'infirmier	21
2.7. Évaluation de la qualité de la formation et amélioration continue	21
2.8. Conseil de perfectionnement	22
3. PROJET PÉDAGOGIQUE	23
3.1. Maquettes pédagogiques cadre national	23
3.2. Cadre de consolidation	25
3.3. Mutualisation avec d'autres professions de santé	26
4. MOYENS AFFECTÉS A LA FORMATION EN LIEN AVEC LES INSTITUTS ASSURANT LA FORMATION	27
4.1. Conventionnement et organisation partenariale	27
4.2. Moyens mobilisés pour la mise en œuvre de la formation	27
5. NOM ET QUALITÉ DES MEMBRES DU BINÔME RESPONSABLE DE LA FORMATION DU GROUPEMENT	29
5.1. Directeur référent des instituts de formation	29
5.2. Responsable universitaire de la formation	29
6. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE	30
7. DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT OU L'UFR EN LIEN AVEC LES INSTITUTS	31
7.1. Une aide méthodologique intégrée à la formation	31
7.2. Un accompagnement individualisé tout au long du parcours	31
7.3. Accessibilité et besoins spécifiques	31
7.4. Une démarche coordonnée à l'échelle du groupement	32
8. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN LIEN AVEC LES INSTITUTS	33
9. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS	34
10. AVIS DES INSTANCES	35

10.1. Université de Limoges – CFVU et Conseil d'administration	35
10.2. Avis de l'Agence régionale de santé	35
Annexes	36

1. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION ET ÉCOSYSTEME TERRITORIAL

1.1. Université et composante universitaire

Le groupement de formation en soins infirmiers de l'Académie de Limoges s'inscrit dans un partenariat structuré entre l'Université de Limoges et les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du territoire.

L'Université de Limoges constitue le partenaire universitaire du groupement. La formation infirmière est portée, au sein de l'Université, par la Faculté de Médecine et plus particulièrement par le Département Universitaire de Sciences Infirmières (DUSI).

Créé en 2019 au sein de la Faculté de Médecine, le DUSI constitue la structure universitaire de référence pour l'enseignement et le développement des sciences infirmières à l'échelle du territoire. Il contribue à l'universitarisation des formations infirmières et assure, en partenariat avec les IFSI, la coordination des enseignements universitaires, le développement de la formation à et par la recherche ainsi que l'intégration progressive de la discipline infirmière dans l'environnement universitaire.

Le DUSI associe l'Université de Limoges et six IFSI répartis sur huit sites de formation implantés dans les trois départements de l'ancienne région Limousin : Haute-Vienne, Corrèze et Creuse. Cette organisation permet d'articuler une gouvernance universitaire commune avec un maillage territorial de proximité, tenant compte des caractéristiques démographiques, sanitaires et sociales du territoire.

Le DUSI participe également à la structuration d'une filière universitaire en sciences infirmières et au développement de la recherche dans la discipline : master infirmier en pratique avancée, master Infirmier de Bloc Opératoire et est impliqué dans le master de Santé Publique en tant que responsable de la mention Recherche en Sciences Infirmières dans les Pays du Nord et du Sud. Cette dynamique s'inscrit dans l'environnement plus large des formations en santé et de la recherche développées au sein de l'Université de Limoges.

La gouvernance du DUSI repose notamment sur un comité de direction et un conseil de département, ainsi que sur quatre commissions consacrées respectivement à la pédagogie et à la logistique, aux stages, à la vie étudiante et à la recherche. Cette organisation favorise une gouvernance partagée entre l'Université et les instituts de formation et permet la construction d'orientations communes à l'échelle du groupement. Un poste de Maître de Conférences en Sciences Infirmières (CNU 92) est occupé depuis le 01/09/2026.

1.2. Instituts de Formation en Soins Infirmiers composant le groupement

Le groupement comprend six IFSI, 5 publics et 1 privé dont certains disposent de plusieurs sites de formation, soit huit sites de formation sur le territoire (cf cartographie plus bas) :

- **IFSI du Centre Hospitalier de Brive-la-Gaillarde**, implanté à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) ;
- **IFSI Croix-Rouge Compétence Nouvelle-Aquitaine – site de Limoges**, implanté à Limoges (Haute-Vienne) ;
- **IFSI du CHU de Limoges**, comprenant le site de Limoges et l'antenne de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) ;
- **IFSI du Centre Hospitalier de Guéret**, implanté à Guéret (Creuse) ;
- **IFSI du Centre Hospitalier de Tulle**, implanté à Tulle (Corrèze) ;
- **IFSI du Centre Hospitalier de Haute-Corrèze – Ussel**, comprenant le site d'Ussel (Corrèze) et une antenne implantée dans les locaux des Facultés de Médecine et de Pharmacie de Limoges.

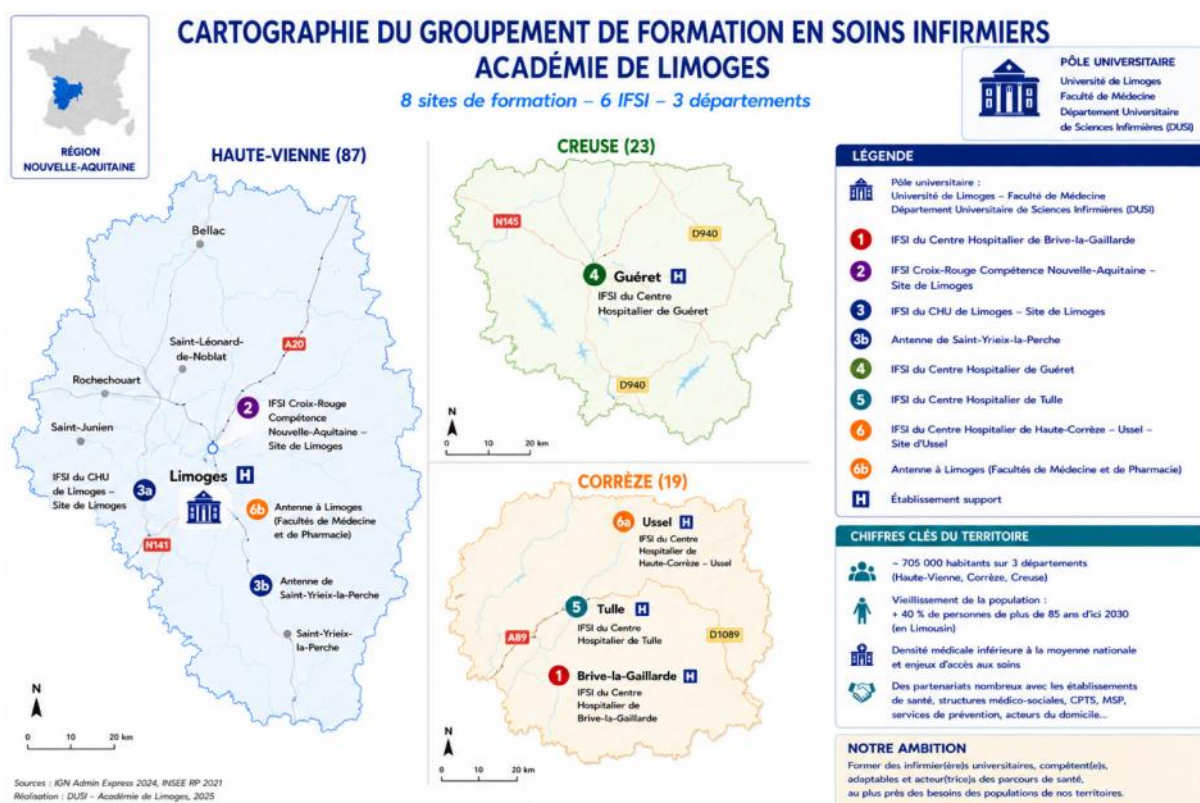


Figure 1 : Cartographie des IFSI présents sur le territoire du Groupement de Limoges (Image générée par intelligence artificielle, le contenu a été vérifié par l'auteur)

Les IFSI du groupement disposent tous d'une autorisation valide dont le renouvellement vient d'être redéposé au le Conseil Régional et à l'Agence Régionale de Santé.

Cette implantation permet au groupement de couvrir les trois départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse et de proposer une offre de formation infirmière répartie sur l'ensemble du territoire.

2. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU GROUPEMENT IFSI-UNIVERSITÉ

2.1. Gouvernance partenariale et processus d'universitarisation

La gouvernance du groupement repose sur une organisation partenariale associant l'Université de Limoges, par l'intermédiaire de la Faculté de Médecine et du Département Universitaire de Sciences Infirmières (DUSI), les six Instituts de Formation en Soins Infirmiers du territoire ainsi que les partenaires institutionnels concernés par la formation infirmière.

Cette gouvernance s'inscrit dans une dynamique engagée depuis plusieurs années. Le DUSI a été institué en 2019 afin de structurer et coordonner l'enseignement et la recherche en sciences infirmières à l'échelle territoriale. Il associe les six IFSI du territoire et l'Université de Limoges.

Ses statuts lui confient notamment des missions de coordination pédagogique, d'harmonisation des pratiques, d'organisation de procédures d'évaluation partagées, de sélection des étudiants et de développement de la recherche en sciences infirmières.

La préparation de la mise en œuvre du référentiel de formation 2026 a conduit à renforcer cette organisation et à intensifier le travail conjoint entre les IFSI et l'Université.

Cette démarche a bénéficié d'un accompagnement institutionnel transversal au sein de l'Université de Limoges, mobilisant notamment la vice-présidence en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), la Direction Générale des Services et le chargé de mission universitarisation des professions paramédicales. Cet accompagnement a permis d'articuler les dimensions académiques, réglementaires, administratives et pédagogiques de la réforme.

La gouvernance retenue repose ainsi sur un principe de co-construction entre les acteurs universitaires, sa gouvernance et les acteurs des instituts, complété par l'association des partenaires institutionnels et territoriaux concernés.

2.2. Construction régionale et au sein du groupement de Limoges

La déclinaison du référentiel 2026 s'est construite selon une organisation à deux niveaux complémentaires suivant les travaux entrepris depuis les pré-textes publiés au sein du groupement de Limoges et du DUSI.

2.2.1. Première phase : construction à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

Une démarche de concertation a d'abord été conduite à l'échelle régionale entre les groupements universitaires de Bordeaux, Limoges et Poitiers, les IFSI et les acteurs institutionnels concernés.

De nombreuses réunions de travail ont permis de définir une proposition d'architecture pédagogique partagée concernant la répartition annuelle des unités d'enseignement entre les trois groupements universitaires de Nouvelle-Aquitaine.

Des groupes de travail associant directeurs d'IFSI, formateurs et universitaires ont ensuite été constitués afin d'élaborer les contenus pédagogiques correspondants.

Cette organisation régionale répond à un objectif de cohérence et de mutualisation tout en préservant la capacité de chaque groupement à adapter la mise en œuvre pédagogique aux caractéristiques de son territoire.

2.2.2. Seconde phase : opérationnalisation au sein du groupement de Limoges

Les orientations issues des travaux régionaux ont ensuite été déclinées à l'échelle du groupement de Limoges.

Un groupe de travail associant l'ensemble des directeurs des IFSI du groupement, l'enseignant-chercheur en sciences infirmières responsable universitaire de la formation infirmière et les membres du comité de direction du DUSI s'est réuni selon un rythme hebdomadaire pendant la phase de construction du nouveau dispositif.

Ce groupe a constitué l'espace opérationnel principal de construction de la réforme à l'échelle du territoire. Il a notamment permis de décliner l'architecture régionale en organisation semestrielle, de construire le projet pédagogique commun, d'organiser les enseignements et de définir les principes de mutualisation et d'évaluation.

Cette organisation a ensuite été prolongée par des groupes pédagogiques associant formateurs, directeurs d'IFSI et enseignants universitaires responsables des enseignements pour la création des maquettes de chaque unité d'enseignement (UE).

Chaque UE fait ainsi l'objet d'une fiche opérationnelle, élaborée conjointement, précisant notamment les objectifs, contenus, modalités pédagogiques, volumes horaires et principes d'évaluation.

Ce fonctionnement permet d'assurer la continuité entre : le référentiel national, la coordination régionale proposée pour une harmonisation des contenus, le projet pédagogique du

groupement, les fiches d'UE, la mise en œuvre dans les IFSI et la réalisation d'évaluations communes.

2.3. Instances de gouvernance du DUSI et de la formation Infirmière

La gouvernance du groupement s'appuie sur les instances du Département Universitaire de Sciences Infirmières.

Les statuts prévoient que le DUSI est administré par un directeur, enseignant-chercheur en sciences infirmières, assisté d'un directeur adjoint, directeur d'IFSI et d'un comité de direction. Ils instituent également quatre commissions spécialisées : recherche, stages, pédagogique et logistique, et vie étudiante créées afin de répondre aux attentes liées à la formation infirmière.

2.3.1. Comité de direction

Le comité de direction constitue l'instance resserrée de préparation et de coordination de la gouvernance du DUSI.

Sa composition associe notamment la direction du DUSI, sa direction adjointe issue des directions d'institut, la responsabilité de la recherche, un enseignant-chercheur médecin ainsi que des directeurs d'IFSI. Ses statuts lui attribuent notamment la préparation des orientations pédagogiques et de recherche, l'instruction des projets, la création des commissions nécessaires et l'examen des propositions émanant de celles-ci.

Dans le contexte de déploiement de la réforme 2026, le comité s'est réuni initialement toutes les semaines durant les premiers mois puis tous les 15 jours. Il s'inscrit dans une organisation plus large dans laquelle le groupe opérationnel réunissant l'ensemble des directions d'IFSI et les responsables universitaires joue, durant cette phase de transition, un rôle particulièrement important dans la construction du dispositif.

2.3.2. Conseil de Département du DUSI

Le Conseil de Département du DUSI constitue l'instance collégiale élargie du département. Sa composition traduit la volonté d'associer l'ensemble des parties prenantes : représentants universitaires, directeurs et formateurs des IFSI, responsables des commissions, Conseil régional, ARS, représentants des établissements de santé, étudiants et usagers du système de santé.

Il donne son avis sur la politique conduite par le DUSI, évalue le dispositif de formation, délibère sur les questions administratives et pédagogiques et approuve les orientations

pédagogiques et de recherche ainsi que le rapport d'activité. Il se réunit au minimum deux fois par an.

Les statuts prévoient également la possibilité de constituer des groupes de travail thématiques dont les conclusions sont présentées au Conseil de Département, permettant d'articuler gouvernance institutionnelle et travail opérationnel.

2.4. Commissions spécialisées assurant la déclinaison opérationnelle de la réforme infirmière

La mise en œuvre de la formation repose sur des commissions spécialisées qui permettent d'associer, selon les thématiques, les directions d'institut, les équipes pédagogiques, les universitaires, les étudiants et les partenaires territoriaux.

Un principe de pilotage partagé entre IFSI et Université est recherché afin que les décisions pédagogiques intègrent conjointement les exigences de professionnalisation et les exigences universitaires.

2.4.1. Commission pédagogique et logistique

La commission pédagogique et logistique constitue l'espace central de coordination de la mise en œuvre pédagogique du projet.

Elle associe notamment :

- une présidence assurée par une direction d'IFSI ;
- une vice-présidence issue d'une direction d'IFSI ;
- une vice-présidence responsable pédagogique ;
- le responsable universitaire de la formation infirmière, enseignant-chercheur en sciences infirmières et directeur du DUSI ;
- le médecin enseignant-chercheur référent du DUSI ;
- l'ensemble des directeurs d'IFSI ;
- un coordonnateur ou formateur titulaire et suppléant par IFSI ;
- des représentants étudiants de première année pour chaque IFSI, y compris les antennes ;
- la conseillère pédagogique de l'ARS.

Cette composition garantit une représentation conjointe des dimensions pédagogique, professionnelle, universitaire, institutionnelle et étudiante.

Deux dispositifs opérationnels lui sont notamment articulés : la commission d'admission et la commission d'évaluation. La commission pédagogique propose également le calendrier général de la formation.

2.4.1.1. Commission d'admission

La commission d'admission organise la mise en œuvre des modalités d'accès à la formation prévues par le nouveau référentiel (article 6 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au DEI).

Sa composition a fait l'objet d'un arrêté du président de l'Université de Limoges en date du 15 juillet 2026, constituant une formalisation institutionnelle de la gouvernance commune du groupement (Annexe 1).

Elle associe la présidence issue d'une direction d'IFSI, les directions et formateurs des instituts, l'enseignant-chercheur de la filière sciences infirmières, le médecin référent du DUSI, un représentant des directeurs des soins (gestion), la conseillère pédagogique de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un représentant du Conseil régional. Par ailleurs, en fonction de l'ordre du jour, des invités pourront être associés à la commission (rectorat...).

Cette composition permet une instruction collégiale des questions d'admission et garantit la représentation des différentes parties prenantes du groupement.

Ses missions portent notamment sur :

- la sélection des candidats relevant de la formation initiale, notamment dans le cadre de la procédure Parcoursup ;
- la sélection des candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC) et l'établissement, à partir des résultats aux épreuves de sélection, du classement des candidats retenus ;
- l'établissement, dans le respect des capacités d'accueil autorisées, d'une liste principale et d'une liste complémentaire des candidats admis ;
- l'examen des dossiers relevant de la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (VEEPAP) et la formulation des avis correspondants ;
- l'examen et la formulation d'un avis sur les demandes de report d'entrée en formation ;
- l'examen des demandes de dispense d'enseignement ou de semestre, au regard notamment des formations antérieures validées, certifications, titres, diplômes et parcours professionnels des candidats ou étudiants, et la formulation d'une proposition à l'autorité universitaire compétente ;

- l'examen des situations des candidats admis directement en deuxième année et la formulation de propositions concernant les dispenses d'unités d'enseignement, d'examens et de stages de première année, dans les conditions prévues par le référentiel ;
- l'examen de l'intégration en deuxième année des aides-soignants expérimentés ayant validé le parcours spécifique prévu par les textes, et la formulation de l'avis correspondant.

Le dossier de VEEPAP a fait l'objet d'une validation par la direction de la formation continue de l'Université de Limoges, le processus a été décrit et le dossier mis à disposition, via les IFSI, des établissements partenaires.

2.4.1.2. Commission d'évaluation

La commission d'évaluation constitue un élément central du dispositif d'harmonisation au sein du groupement.

Elle est pilotée conjointement par une direction des soins/directrice d'IFSI et l'enseignant chercheur en sciences infirmières, responsable universitaire de la formation infirmière, selon un principe de co-pilotage institut–Université.

Elle associe un directeur d'IFSI ou coordonnateur pédagogique par IFSI, le médecin enseignant-chercheur référent du DUSI ainsi qu'un appui administratif chargé notamment de la centralisation des sujets, de leur mise en forme, de leur circulation pour relecture et validation et du suivi des échéances.

Elle a notamment pour missions :

- d'établir le calendrier commun des évaluations ;
- d'élaborer le rétroplanning de construction des sujets ;
- d'organiser la production collective des évaluations ;
- de valider les sujets et les grilles de correction ;
- d'assurer l'harmonisation des modalités d'évaluation entre les différents sites.

Cette organisation se traduit concrètement dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) communes au groupement (Annexe 2). Celles-ci prévoient notamment des évaluations mutualisées entre plusieurs unités d'enseignement.

Les MCCC ont été soumises aux délibérations du Conseil de gestion de la Faculté de Médecine le 28 mai 2026 et votées en CFVU le 30/06/2026 (Annexe 3).

2.4.2. Commission des stages

La commission dédiée aux stages constitue l'instance de coordination territoriale de la formation clinique. Elle contribue à définir et mettre en œuvre une politique commune des stages à l'échelle du groupement, afin de garantir une offre suffisante, diversifiée, équitablement accessible et conforme aux exigences du référentiel de formation.

Présidée par un directeur d'IFSI, elle associe l'ensemble des directeurs d'IFSI du groupement, l'enseignant-chercheur en sciences infirmières responsable universitaire de la formation infirmière, le médecin enseignant-chercheur référent du DUSI, un directeur des soins représentant les structures de santé du territoire, un représentant de l'ARS et des représentants étudiants de chaque IFSI.

La commission exerce plusieurs missions complémentaires qui couvrent l'ensemble du processus, depuis la planification territoriale de l'alternance jusqu'à l'évaluation de la qualité des terrains de stage. Elle examine les demandes de mobilité des étudiants au cours de la formation. Elle permet également de faire le lien entre les expériences des IFSI et les services dédiés à l'Université.

2.4.2.1. Organisation et harmonisation territoriale de l'offre de stages

La commission tend à développer une vision partagée de l'offre de stages disponible sur l'ensemble du territoire couvert par le groupement. Elle contribue à recenser et caractériser les capacités d'accueil, à identifier les éventuelles tensions ou insuffisances et à favoriser une répartition équilibrée des ressources entre les différents IFSI et sites de formation. Le travail de recensement des terrains de stage disponibles sur le territoire est en cours.

Cette coordination permet également d'identifier les secteurs dans lesquels l'offre doit être consolidée ou développée et de rechercher de nouveaux partenariats afin de diversifier les expériences cliniques proposées aux étudiants.

Elle a la volonté de participer à la mise en œuvre d'une politique territoriale des stages, partagée entre les IFSI et articulée avec les capacités et besoins des structures sanitaires, médico-sociales et ambulatoires du territoire.

2.4.2.2. Construction concertée de l'alternance

La commission participe à la construction d'une alternance commune et coordonnée entre les IFSI du groupement. L'organisation des périodes de formation théorique et clinique est pensée afin d'éviter, autant que possible, une présence simultanée excessive des différentes

promotions sur les mêmes terrains de stage. De manière pratique, les IFSI ont défini une alternance commune en se regroupant trois par trois. Cette organisation tend à lisser les besoins en places de stage sur l'année universitaire et à optimiser les capacités d'accueil disponibles.

Elle vise notamment à permettre au plus grand nombre d'étudiants de bénéficier d'expériences dans des structures spécialisées ou à forte technicité, notamment au CHU et dans les établissements hospitaliers spécialisés, dont les capacités d'accueil peuvent être contraintes.

La construction concertée de l'alternance constitue un levier de régulation territoriale, au service de l'équité des parcours et de la diversification des expériences cliniques.

2.4.2.3. Information et accompagnement des terrains dans la mise en œuvre du référentiel 2026

La commission assure l'information des établissements, services et professionnels accueillant les étudiants concernant les évolutions introduites par le nouveau référentiel.

Ce travail d'information et d'accompagnement a d'ores et déjà été engagé auprès des terrains de stage du territoire, afin d'anticiper la mise en œuvre de la réforme et de préparer les partenaires aux évolutions relatives à l'organisation de la formation clinique, aux compétences attendues, à l'encadrement, au tutorat et aux modalités d'évaluation des étudiants.

Cette démarche permet également de recueillir les interrogations et besoins des structures afin d'accompagner progressivement leur appropriation du nouveau référentiel.

2.4.2.4. Accompagnement de la démarche d'agrément des terrains de stage

La commission contribue à la mise en œuvre de la procédure d'agrément des terrains de stage prévue par le nouveau référentiel.

Dans cette perspective, le groupement travaille à la construction d'une trame commune de dossier de demande d'agrément, destinée à harmoniser les pratiques à l'échelle territoriale, à faciliter l'instruction des demandes et, surtout, à accompagner les structures partenaires dans cette nouvelle démarche.

La démarche retenue vise à aider les terrains à identifier et à formaliser leurs ressources pédagogiques, les activités accessibles aux étudiants, les compétences pouvant être développées, les modalités d'encadrement et les conditions permettant de répondre aux critères d'agrément.

2.4.2.5. Développement d'une politique commune d'encadrement

En concertation avec les structures accueillant les étudiants, la commission contribue au développement d'une politique commune d'encadrement des étudiants en stage.

Cette démarche vise à favoriser le partage de principes communs concernant l'accueil, l'accompagnement et le tutorat des étudiants, tout en tenant compte des spécificités des différents secteurs d'exercice.

Elle permet également d'identifier les besoins exprimés par les professionnels participant à l'encadrement et de réfléchir, avec les structures partenaires, aux actions susceptibles de les accompagner dans leurs missions pédagogiques.

L'objectif est de renforcer progressivement une culture partagée de l'encadrement clinique entre les IFSI et les terrains de stage du groupement au bénéfice de la qualité de l'apprentissage des étudiants.

2.4.2.6. Évaluation de la qualité des terrains et amélioration continue

La commission participe au suivi de la qualité des terrains de stage et à l'analyse des besoins d'évolution de l'offre.

Dans cette perspective, le groupement prévoit la construction d'un support commun d'évaluation des lieux de stage à partir des fiches thématiques proposées par la DGOS et des supports existants de certains IFSI. Cet outil doit permettre d'harmoniser le recueil de l'expérience des étudiants et de disposer d'informations comparables concernant notamment les conditions d'accueil, d'encadrement et d'apprentissage.

Les retours des étudiants sont mis en perspective avec ceux des équipes pédagogiques et des professionnels accueillant les étudiants afin d'alimenter une démarche d'amélioration continue de la qualité de la formation clinique.

L'analyse partagée de ces données doit permettre d'identifier les points forts, les éventuelles difficultés et les actions d'amélioration à engager avec les structures concernées. Elle contribue également au suivi de la politique d'agrément et au développement de l'offre de stages.

2.4.3. Commission vie étudiante

La commission vie étudiante constitue l'instance de concertation du groupement consacrée aux conditions de vie et d'études, aux droits des étudiants et à leur intégration dans l'environnement universitaire.

Présidée par un directeur d'IFSI, elle associe les directions des instituts du groupement, l'enseignant-chercheur en sciences infirmières, ainsi que des représentants des étudiants de chaque IFSI. Cette représentation étudiante permet d'intégrer directement l'expérience et les besoins des apprenants dans les réflexions conduites à l'échelle du groupement.

En concertation avec les représentants des différents IFSI, la commission a notamment pour missions :

- de veiller à la mise en œuvre effective des droits des étudiants et à leur harmonisation au sein du groupement ;
- de conduire une réflexion sur les modalités d'utilisation de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) au bénéfice des étudiants en soins infirmiers ;
- de travailler en concertation avec les services et acteurs de l'Université de Limoges sur les questions relatives au bien-être étudiant, afin de favoriser l'accès des étudiants en soins infirmiers aux dispositifs et ressources universitaires ;
- de favoriser la participation des étudiants à l'amélioration de leurs conditions de formation et de vie étudiante ;
- de travailler sur projets de mobilités étudiantes en Europe et à l'international, en lien avec les IFSI et l'Université, afin d'accompagner le développement et la sécurisation de ces parcours.

Cette commission contribue ainsi à renforcer l'appartenance universitaire des étudiants en soins infirmiers, indépendamment de leur IFSI ou de leur site de formation, et à rechercher une plus grande équité d'accès aux droits, aux services universitaires, aux dispositifs favorisant le bien-être et aux opportunités de mobilité.

Elle constitue également un espace privilégié de participation étudiante à la gouvernance du groupement, en permettant que les décisions relatives à la vie étudiante soient élaborées en concertation avec leurs représentants.

Une réunion avec le Service de Santé des Étudiants a permis de fixer le contour de la disponibilité des services pour les étudiants du groupement, permettant d'assurer a minima un accès aux consultations médicales sur l'ensemble des sites.

2.4.4. Commission recherche

La commission recherche constitue l'instance du DUSI dédiée au développement d'une culture scientifique partagée et de la recherche en sciences infirmières au sein du groupement.

Elle est présidée par la directrice de la recherche du DUSI. Sa composition associe l'enseignant-chercheur en sciences infirmières, des formateurs des différents IFSI intéressés par les activités de recherche ainsi que les directeurs d'IFSI souhaitant participer à ses travaux. Contrairement à d'autres commissions du DUSI, la participation de l'ensemble des directeurs d'IFSI n'y est donc pas systématique : sa composition privilégie l'implication des professionnels souhaitant contribuer aux dynamiques scientifiques et aux projets de recherche.

Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes :

- développer une culture de la recherche en sciences infirmières au sein des équipes pédagogiques et, plus largement, du groupement ;
- favoriser les échanges entre formateurs, professionnels et universitaires autour des méthodes, travaux et résultats de recherche ;
- faire émerger et accompagner des projets de recherche communs entre les différents IFSI et l'Université ;
- encourager la constitution de collaborations et d'équipes autour de problématiques partagées, notamment en lien avec les enjeux de formation, de soins et de santé du territoire ;
- accompagner la valorisation scientifique des travaux réalisés, notamment en favorisant la rédaction et la soumission d'articles scientifiques ainsi que la diffusion des résultats ;
- contribuer progressivement au renforcement des compétences en recherche des professionnels participant à la formation infirmière.

La commission organise notamment une journée annuelle consacrée à la recherche et aux sciences infirmières. Cette manifestation constitue un temps fédérateur à l'échelle du groupement, permettant d'aborder des thématiques scientifiques, de présenter et discuter des travaux de recherche et de favoriser les échanges entre IFSI, universitaires et professionnels. À titre d'exemple, cette année, une conférence sera organisée sur l'enseignement de l'examen clinique en partenariat avec l'Université Québec à Trois Rivières.

Au-delà de cet événement annuel, la commission cherche à inscrire la recherche dans une dynamique continue en favorisant l'émergence de projets multicentriques ou communs aux différents instituts, ainsi que leur valorisation par des communications et des publications scientifiques.

2.5. Gouvernance et opérationnalisation

La gouvernance du groupement repose sur un circuit organisé de concertation, de décision, de mise en œuvre et d'évaluation.

Les orientations stratégiques et réglementaires sont traduites en propositions opérationnelles par les groupes de travail et commissions. Elles sont discutées entre les directions d'IFSI et les responsables universitaires, puis intégrées au projet pédagogique et aux outils communs du groupement.

La mise en œuvre est ensuite assurée conjointement par les équipes pédagogiques des IFSI et les enseignants universitaires.

Les évaluations, retours des étudiants, travaux des commissions et bilans pédagogiques permettent en retour d'alimenter l'évolution du dispositif.

Cette organisation vise ainsi à garantir simultanément une formation commune à l'échelle du groupement, une équité entre les étudiants des différents sites, une articulation effective entre Université et IFSI et la possibilité d'adaptations pédagogiques tenant compte des réalités territoriales.

Elle constitue également le cadre retenu pour accompagner la période de transition liée à la mise en œuvre du référentiel 2026 et faire évoluer progressivement les modalités de gouvernance dans l'attente de l'actualisation du cadre réglementaire national.

De manière pratique des échanges concernant l'interopérabilité des logiciels de scolarité des IFSI et Pégase ont eu lieu avec la Direction du Système informatique. Ces échanges ont permis d'organiser la vérification des inscriptions administratives des étudiants à l'Université par les IFSI. Les travaux autour de l'interopérabilité se poursuivent autour du suivi de la scolarité des étudiants et notamment concernant transmission automatique des notes.

2.6. Jurys

2.6.1. Jurys semestriels

Les jurys semestriels assurent la validation réglementaire des parcours individuels des étudiants.

Conformément à l'article 46 de l'arrêté du 20 février 2026, la validation des unités d'enseignement et l'attribution des crédits correspondants sont attestées par le jury semestriel,

à l'exception des résultats du semestre 6 des étudiants présentés au jury du diplôme d'État. Le jury semestriel valide également le passage dans l'année supérieure.

Il est nommé par le directeur de l'institut après avis du président de l'Université. Présidé par le directeur de l'IFSI ou, en cas d'empêchement, par son représentant désigné dans les conditions réglementaires, il associe au moins deux formateurs permanents de l'institut, au moins un enseignant-chercheur en sciences infirmières ou, à défaut, un enseignant-chercheur intervenant dans la formation, ainsi que des professionnels participant à la formation, dont un cadre de santé de la filière infirmière, un tuteur de stage et un infirmier diplômé d'État en exercice depuis au moins trois ans accueillant des étudiants en stage.

Ils s'inscrivent dans un cadre pédagogique harmonisé à l'échelle du groupement : le projet pédagogique prévoit déjà une organisation commune des évaluations, un calendrier partagé, la validation des sujets et des grilles de correction et l'harmonisation des pratiques entre IFSI. Les statuts du DUSI inscrivent également parmi ses missions l'harmonisation des modalités d'évaluation et l'organisation de procédures d'évaluation partagées au sein du groupement.

2.6.2. Jury du diplôme d'État d'infirmier

Le jury du diplôme d'État constitue l'instance de certification intervenant au terme du parcours de formation.

À la différence des jurys semestriels organisés pour chaque institut, le jury du DEI et son président sont nommés par le président de l'Université. Sa composition traduit directement la gouvernance partenariale du groupement : son président est un enseignant-chercheur en sciences infirmières ou à défaut d'une autre discipline et le jury associe le directeur référent du groupement ou son représentant, des formateurs issus de plusieurs instituts, des enseignants-chercheurs dont un en sciences infirmières, ainsi que des professionnels participant à la formation, dont un enseignant médecin, un cadre de santé de la filière infirmière et un infirmier accueillant des étudiants en stage.

Le jury du DEI se réunit au moins deux fois par an, une session étant obligatoirement organisée en juin.

2.7. Évaluation de la qualité de la formation et amélioration continue

La gouvernance du groupement intègre une démarche structurée d'évaluation de la qualité de la formation et d'amélioration continue, complémentaire des travaux conduits par les différentes commissions du DUSI.

Les MCCC prévoient un dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants, mis en place à l'échelle du groupement et articulé avec le conseil de perfectionnement. Il concerne les enseignements théoriques et pratiques ainsi que l'accueil, l'intégration et l'encadrement lors des stages. Cette orientation est également inscrite dans le projet pédagogique, qui identifie la participation des étudiants comme un levier d'évaluation et d'amélioration continue de la formation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel 2026, le groupement retient le principe d'une évaluation à l'issue de chaque semestre, commune aux différents IFSI et sites de formation. Elle porte notamment sur la qualité et la cohérence des enseignements, leur organisation, les modalités pédagogiques, l'articulation entre formation théorique, pratique et clinique, l'accompagnement des étudiants et les conditions générales de mise en œuvre de la formation.

L'évaluation des stages complète ce dispositif et permet de recueillir de manière harmonisée l'appréciation des étudiants sur les conditions d'accueil, d'intégration, d'encadrement et d'apprentissage clinique. Les éléments recueillis alimentent notamment les travaux de la commission dédiée aux stages.

2.8. Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement de la formation infirmière est organisé annuellement à l'échelle du groupement, en articulation étroite avec la commission pédagogique du DUSI.

Il constitue le temps d'analyse globale du dispositif de formation. Il réalise la synthèse des évaluations conduites au cours des deux semestres et les met en perspective avec les retours relatifs aux stages, les travaux des commissions du DUSI, les constats des équipes pédagogiques et universitaires ainsi que les contributions des partenaires de la formation.

Cette analyse permet d'identifier les points forts, les difficultés récurrentes et les priorités d'amélioration. Le conseil formule des préconisations, qui sont orientées vers les commissions compétentes du DUSI afin d'être traduites en actions opérationnelles ou, lorsqu'elles nécessitent une décision plus générale, vers les instances de gouvernance du DUSI.

Les évaluations ultérieures permettent d'apprécier les effets des actions engagées et d'inscrire ainsi le dispositif dans une démarche d'amélioration continue.

3. PROJET PÉDAGOGIQUE

L'ensemble du projet pédagogique du groupement est disponible dans l'Annexe 4.

3.1. Maquettes pédagogiques cadre national

La répartition des unités d'enseignements sur les 3 années de formation prévue à l'échelle régionale est comme suit :

REPARTITION UE/DOMAINES, HEURE, ECTS, COPIL régional								
Domaine A- Sciences infirmières et raisonnement clinique	Nombre ECTS	1°A		2°A		3°A		TOTAL ECTS
		NB H	ECTS	NB H	ECTS	NB H	ECTS	
UE A.1 « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique »	9	110	5	30	2	30	2	9
UE A.2 « Législation, déontologie, éthique »	6 dt 2 Cons	66	3			15	1	4
UE de consolidation A2		0		15	1	10	1	2
TOTAL	15	176	8	45	3	55	4	15
Domaine B « Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques »	Nombre ECTS	1°A		2°A		3°A		TOTAL ECTS
		NB H	ECTS	NB H	ECTS	NB H	ECTS	
UE B.1 « Sciences biomédicales »	18 dt 3 cons	220	10	36	2	45	3	15
UE B.2 « Sciences humaines et sociales »	6 dt 2 cons	44	2	30	2	0		4
UE B.3 « Pratiques et interventions infirmières » dont PSSM 14h en S1 et AFGU 21h	18 dt 6 cons	132	6	40	2	60	4	12
UE B.4 « Démarche qualité et gestion des risques »	3	22	1	0		15	1	2
UE consolidation B4	1 cons	0		0		10	1	1
UE consolidation B1		22	1	15	1	10	1	3
UE consolidation B2		0		30	2	0		2
UE consolidation B3		0		45	3	30	3	6
TOTAL	45	440	20	196	12	170	13	45
Domaine C « Prévention et promotion de la santé »	Nombre ECTS	1°A		2°A		3°A		TOTAL ECTS
		NB H	ECTS	NB H	ECTS	NB H	ECTS	
UE C.1 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »	15 dt 4 cons et 5 SSSES et 4	30	2	90	9			11
UE C.2 « Santé et transition écologique »	6 dt 1 cons et 3 trans	80	5					5
UE Consolidation C1				15	1	30	3	4
UE Consolidation C2		15	1					1
TOTAL	21	125	8	105	10	30	3	21
Domaine D : Communication, travail en équipe et leadership	Nombre ECTS	1°A		2°A		3°A		TOTAL ECTS
		NB H	ECTS	NB H	ECTS	NB H	ECTS	
UE D.1 « Savoir-être, communication professionnelle et leadership »	6 dt 3 cons	44	2	15	1	0		3
UE D.2 « Coordination des activités et des soins et gestion d'une structure »	2			0		30	2	2
UE D.3 « Formation, développement des compétences et analyse des pratiques	2 dt 1 cons	15		15	1	0		1
UE D.4 « Numérique en santé »	2	40	2	0		0		2
UE Consolidation D1				30	2	10	1	3
UE Consolidation D3						10	1	1
TOTAL	12	84	4	60	4	50	4	12
Domaine E : Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie	Nombre ECTS	1°A		2°A		3°A		TOTAL ECTS
		NB H	ECTS	NB H	ECTS	NB H	ECTS	
UE E.1 « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes »	12	66	3	54	3	90	6	12
UE E.2 « Langue vivante »	6 dt 1 cons	45	3	15	1	15	1	5
UE E.3 « Méthodes de travail et aide à la réussite »	3 dt 1 cons	44	2					2
UE Consolidation E2						10	1	
UE Consolidation E3				15	1			
TOTAL	21	155	8	84	5	115	8	19
UE Libre	1 cons							0
UE Libre	1 cons							0
UE Libre	1 cons							0
TOTAL / ANNEE		980	48	490	34	420	32	
Domaine : Stage	Nombre ECTS	1°A		2°A		3°A		
		NB H	ECTS	NB H	ECTS	NB H	ECTS	
STAGE PROFESSIONNEL		420	12	910	26	980	28	
TOTAL		1400	60	1400	60	1400	60	

La répartition détaillée par semestre pour la première année déclinée au sein du groupement et votée en CFVU est la suivante, des modifications, notamment en lien avec l'absence d'UEs de consolidation en première année ont été effectuées par rapport à la maquette proposée au niveau régional.

ENSEIGNEMENTS 2026/2027		Modalités pédagogiques						
		CM	TD	EL	TPS PERSO	EVAL	TOTAL (sans travail perso et TD projet)	ECTS
Semestre 1	UE A.1 « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique »	17	39		7,5	2,5	58,5	3
	UE A.2 « Législation, déontologie, éthique »	14	14	10	4	2	40	2
	UE B.1 « Sciences biomédicales »	12	35	45	14	4	96	5
	UE B.2 « Sciences humaines et sociales »	5	7,5	5	2,5	2	19,5	1
	UE B.3 « Pratiques et interventions infirmières » dont PSSM 14h en S1et AFGU 21h en S2	11	47		7,5	0,5	58,5	3
	UE C.1 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »	9	13	2	5	1	25	2
	UE C.2 « Santé environnementale et transition écologique »	8	13	4	5	2	27	2
	UE D.1 « Savoir-être, communication professionnelle et leadership »	8	10,5		2,5	1	19,5	1
	UE D.4 « Numérique en santé »		7,5	10	2,5	0	17,5	1
	UE E.1 « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes »	4	14		2	2	20	1
	UE E.2 « Langue vivante »		25		5	0	25	2
	UE E.3 « Méthodes de travail et aide à la réussite »		19,5		2,5		19,5	1
	STAGE		210				210	6
	TOTAL - (semestre 1)	88	455	76	60	17	636	30
Semestre 2	UE A.1 « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique »	4,5	30,5		6	3	38	2
	UE A.2 « Législation, déontologie, éthique »	9	10	0	2	1	20	1
	UE B.1 « Sciences biomédicales »	25	33	38	10,5	3,5	99,5	5
	UE B.2 « Sciences humaines et sociales »	5	7,5	5	2,5	2	19,5	1
	UE B.3 « Pratiques et interventions infirmières » dont PSSM 14h en S1et AFGU 21h en S2	7	51,5		7,5	0	58,5	3
	UE B.4 « Démarche qualité et gestion des risques »	2	12,5	4	2,5	1	19,5	1
	UE C.1 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »	6	14	4	5	1	25	2
	UE C.2 « Santé environnementale et transition écologique »	7	25	5	8	3	40	3
	UE D.1 « Savoir-être, communication professionnelle et leadership »	6	12,5		2,5		18,5	1
	UE D.4 « Numérique en santé »	7,5	10		2,5		17,5	1
	UE E.1 « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes »	6	30	1	5	2	39	2
	UE E.2 « Langue vivante »		12,5		2,5		12,5	1
	UE E.3 « Méthodes de travail et aide à la réussite »		19,5		2,5		19,5	1
	STAGE		210				210	6
	TOTAL - Tronc Commun (semestre 2)	85	268,5	57	59	16,5	637	30
TOTAL - Annuel		173	723,5	133	119	33,5	1273	60

L'ensemble des maquettes détaillées par UEs de première année est disponible en Annexe 5.

3.2. Cadre de consolidation

Le cadre de consolidation constitue la part personnalisable du parcours de formation. Sa déclinaison au sein du groupement IFSI–Université de Limoges sera construite en cohérence avec le cadre national et avec les orientations territoriales proposées par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine.

Le groupement dispose à cet effet du document d'appui élaboré par l'ARS Nouvelle-Aquitaine relatif au cadre de consolidation (Annexe 6). Celui-ci constitue le cadre de référence retenu pour conduire les travaux de déclinaison territoriale. Il invite à articuler les aspirations et le projet professionnel de l'étudiant, le développement progressif de ses compétences, les besoins de santé du territoire ainsi que les secteurs d'exercice prioritaires ou en tension.

Pour le groupement de Limoges, l'ARS identifie plus particulièrement des enjeux liés au vieillissement et à l'autonomie, à l'isolement territorial, à la santé mentale et à la prévention du suicide, à l'accès aux soins, à l'exercice coordonné, à la santé environnementale, à la vaccination, aux situations de fragilité et de précarité ainsi qu'au maintien à domicile et au virage domiciliaire.

À partir de ces constats, plusieurs pistes de déclinaison sont spécifiquement proposées pour le territoire : soins de proximité et démarches d'« aller-vers » ; coordination territoriale et exercice coordonné ; prévention et repérage des fragilités et de la perte d'autonomie ; accompagnement des parcours de maintien à domicile ; soutien aux aidants ; repérage en santé mentale et du risque suicidaire ; prise en compte des inégalités sociales de santé ; télésanté et outils numériques ; analyse critique des outils d'intelligence artificielle en santé.

Ces orientations sont cohérentes avec les enjeux territoriaux déjà identifiés dans le projet pédagogique du groupement, notamment le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et des polypathologies, les problématiques de santé mentale, les inégalités territoriales d'accès aux soins, le développement des organisations coordonnées et les transformations numériques du système de santé. Elles constitueront donc le socle de réflexion pour la construction du cadre de consolidation du groupement.

À la date du dépôt du dossier d'accréditation, la déclinaison opérationnelle du cadre de consolidation n'est pas encore finalisée. Ce calendrier est notamment lié à la progressivité de la mise en œuvre du nouveau référentiel : les enseignements et parcours concernés seront principalement déployés à partir de la deuxième année de formation pour la première promotion relevant du référentiel 2026.

L'année universitaire 2026-2027 sera ainsi mise à profit pour finaliser, dans le cadre de la gouvernance pédagogique du DUSI, les thématiques retenues, les enseignements concernés,

les modalités pédagogiques, les ressources mobilisables et l'articulation avec les parcours de stage.

3.3. Mutualisation avec d'autres professions de santé

La mutualisation avec les autres professions de santé s'inscrit dans la volonté du groupement de développer progressivement une culture interprofessionnelle dès la formation initiale et de préparer les étudiants infirmiers à exercer au sein d'équipes pluriprofessionnelles et de parcours de santé coordonnés.

À ce jour, le service sanitaire des étudiants constitue le principal dispositif structuré de mutualisation interprofessionnelle à l'échelle du territoire de Limoges. Il associe des étudiants issus des formations en médecine, pharmacie, maïeutique, masso-kinésithérapie et soins infirmiers.

Le service sanitaire constitue ainsi un espace privilégié de rencontre et de collaboration entre futurs professionnels de santé. Il permet aux étudiants de croiser leurs approches disciplinaires, de mieux connaître les compétences et champs d'intervention des autres professions et d'apprendre à concevoir et conduire collectivement des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des populations.

Cette organisation contribue à développer précocement des compétences de communication, de coopération et de travail en équipe pluriprofessionnelle, en cohérence avec les évolutions des organisations de santé et avec le projet pédagogique du groupement, qui accorde une place importante à la prévention, à la promotion de la santé et à l'interprofessionnalité.

Au-delà du service sanitaire, l'intégration croissante des différentes formations de santé dans l'environnement universitaire constitue une opportunité de développement de nouvelles mutualisations. L'universitarisation des formations relevant notamment du champ de la rééducation ouvre des perspectives de collaborations avec les étudiants en soins infirmiers.

Le groupement souhaite ainsi favoriser progressivement, lorsque les objectifs pédagogiques et les calendriers de formation le permettent, le développement d'enseignements, de séquences pédagogiques, de travaux en simulation, de projets ou d'actions communes associant plusieurs professions de santé. Ces évolutions seront construites en fonction des compétences partagées ou complémentaires entre les différents référentiels de formation et des possibilités offertes par l'organisation universitaire.

4. MOYENS AFFECTÉS A LA FORMATION EN LIEN AVEC LES INSTITUTS ASSURANT LA FORMATION

4.1. Conventionnement et organisation partenariale

La convention entre l'Université de Limoges, la Région Nouvelle-Aquitaine et chaque IFSI du groupement, prévue dans le cadre de la réforme 2026, n'est pas encore finalisée.

Des échanges préparatoires ont néanmoins déjà eu lieu entre l'Université, la Région et les IFSI. Une réunion associant l'ensemble des parties prenantes sera programmée début octobre 2026 afin d'engager les travaux de conventionnement et de préciser les modalités organisationnelles et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la réforme.

Dans un courrier du 17 août 2026 (Annexe 7), la Région Nouvelle-Aquitaine confirme son soutien à cette démarche et son engagement à rechercher, avec les acteurs concernés, des solutions permettant de sécuriser l'organisation de la formation à court, moyen et long terme, dans un contexte budgétaire contraint.

Sans attendre la finalisation de la convention, l'Université a pris les dispositions nécessaires pour sécuriser la rentrée 2026 et l'inscription universitaire des étudiants infirmiers. Le Conseil d'administration du 3 juillet 2026 a ainsi adopté la délibération n°818/2026/FVE fixant les droits d'inscription universitaire, les dispositions relatives à la CVEC et les modalités applicables aux étudiants relevant de la formation professionnelle continue (Annexe 8). Ce dispositif s'applique à l'ensemble des étudiants des IFSI partenaires, publics comme privés.

Ces dispositions ont vocation à alimenter le futur conventionnement. La convention sera transmise dès son adoption.

4.2. Moyens mobilisés pour la mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de la formation repose sur la mobilisation conjointe des moyens des IFSI et de l'Université de Limoges, dans une logique de complémentarité et de mutualisation.

Les IFSI du groupement assurent la mise en œuvre de proximité de la formation et mobilisent leurs équipes de direction, formateurs, personnels administratifs, locaux et ressources pédagogiques ainsi que leurs réseaux de terrains de stage. Cette organisation territoriale est structurée par le DUSI qui assure la coordination entre les instituts et l'Université.

L'Université mobilise notamment les enseignants-chercheurs participant à la formation, dont l'enseignant-chercheur en sciences infirmières responsable universitaire de la formation et le médecin enseignant-chercheur référent du DUSI. D'autres enseignants universitaires

interviennent dans les unités d'enseignement en fonction de leur champ d'expertise. Le DUSI permet d'organiser et de coordonner ces interventions et de favoriser leur mutualisation à l'échelle du groupement. Ses missions statutaires comprennent notamment la coordination des ressources pédagogiques et universitaires et l'harmonisation de la formation entre les différents instituts.

Les étudiants infirmiers bénéficient par ailleurs de leur inscription à l'Université de Limoges et de l'accès aux ressources et services universitaires associés, dans les conditions prévues pour la rentrée 2026-2027. L'environnement universitaire permet également de mobiliser des ressources pédagogiques et numériques et de développer progressivement les interactions avec les autres formations de santé.

Enfin, les moyens consacrés à la formation reposent sur un important réseau territorial de structures sanitaires, médico-sociales, ambulatoires et autres structures d'accueil en stage. La commission dédiée aux stages assure la coordination de cette offre à l'échelle du groupement et accompagne son adaptation aux exigences du référentiel 2026.

Les modalités de répartition et d'évolution des moyens entre les différentes parties seront précisées dans le cadre des travaux relatifs à la nouvelle convention.

5. NOM ET QUALITÉ DES MEMBRES DU BINÔME RESPONSABLE DE LA FORMATION DU GROUPEMENT

La responsabilité de la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier est assurée, conformément à l'article 27 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au DEI, à l'échelle du groupement, par un binôme associant un directeur référent des instituts de formation et un enseignant-chercheur responsable universitaire de la formation, garantissant l'articulation entre la mise en œuvre de la formation au sein des IFSI et sa responsabilité académique universitaire.

5.1. Directeur référent des instituts de formation

Mme Florence GIRARD

Directrice des soins – Directrice de l'IFSI du Centre hospitalier de Haute-Corrèze d'Ussel et de son antenne de Limoges, Directrice adjointe du DUSI.

Elle assure la fonction de directrice référente des instituts du groupement et contribue, en lien avec le responsable universitaire, à la coordination de la mise en œuvre du référentiel de formation au sein des différents IFSI.

5.2. Responsable universitaire de la formation

M. Jean TONIOLO

Enseignant-chercheur en sciences infirmières (Maitre de Conférences – section 92 du CNU)
Directeur du Département Universitaire des Sciences Infirmières (DUSI) de l'Université de Limoges.

Il assure la fonction de responsable universitaire de la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier et, à ce titre, contribue à la coordination académique de la formation et à son articulation avec les différents IFSI du groupement.

L'arrêté du Président de l'Université de Limoges portant désignation du responsable universitaire de la formation est disponible en Annexe 9.

6. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Les tableaux présentant les équipes enseignantes de chacun des IFSI du groupement sont joints en Annexe 10. Ils font actuellement l'objet d'une mise à jour et d'une finalisation, afin de prendre en compte les mouvements récents et en cours au sein de certaines équipes. Les versions disponibles à la date du dépôt du dossier sont transmises en annexe lors du dépôt final du dossier d'accréditation.

7. DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT OU L'UFR EN LIEN AVEC LES INSTITUTS

L'aide à la réussite constitue une dimension transversale du projet pédagogique du groupement.

7.1. Une aide méthodologique intégrée à la formation

Dès la première année, l'UE E.3 « Méthodes de travail et aide à la réussite » permet d'accompagner les étudiants dans l'acquisition de méthodes de travail adaptées aux exigences de l'enseignement supérieur et de la formation infirmière. Les MCCC prévoient 39 heures d'enseignement pour cette UE en première année.

Cette démarche s'inscrit dans les principes pédagogiques retenus par le groupement, qui privilégient une pédagogie différenciée, tenant compte de la diversité des capacités et des modes d'apprentissage et mobilisant des outils pédagogiques diversifiés afin de favoriser l'engagement actif de l'étudiant.

7.2. Un accompagnement individualisé tout au long du parcours

L'accompagnement individualisé constitue un axe fort du projet pédagogique. Il vise à soutenir l'engagement dans les apprentissages, à sécuriser les parcours, à favoriser l'autonomie et à accompagner progressivement la construction du projet professionnel en tenant compte du rythme, des besoins et des ressources de chaque étudiant.

Le suivi pédagogique, assuré au sein de chaque IFSI par le formateur référent pédagogique de l'étudiant, permet notamment de repérer avec lui ses acquis, ses ressources et les éventuelles difficultés rencontrées afin de définir les réajustements nécessaires. Cette démarche associe, selon les situations, le formateur référent du suivi pédagogique, les tuteurs de stage et les professionnels participant à l'encadrement clinique. Elle s'inscrit dans une logique de soutien à la réussite et de prévention des ruptures de parcours.

7.3. Accessibilité et besoins spécifiques

Une attention particulière est portée aux étudiants présentant des besoins spécifiques ou une situation de handicap, temporaire ou durable. Chaque IFSI dispose d'un référent handicap, participant à l'identification des besoins et à l'accompagnement de l'étudiant, en collaboration

avec les acteurs compétents, notamment le Service de santé étudiante de l'Université et le service handicap en cas de besoins.

Les aménagements des études sont mis en œuvre conformément à l'article 37 de l'arrêté du 20 février 2026. Dans l'attente de l'installation de l'instance compétente prévue par le nouveau dispositif de gouvernance, les demandes relèvent, conformément aux dispositions transitoires de l'article 60 III, de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants de chaque IFSI.

Les aménagements retenus peuvent concerner notamment l'organisation des enseignements, les modalités d'évaluation, le déroulement du cursus ou les conditions de stage et sont formalisés dans le cadre prévu par la réglementation.

7.4. Une démarche coordonnée à l'échelle du groupement

Le dispositif d'aide à la réussite associe ainsi prévention, repérage précoce des difficultés, accompagnement individualisé et adaptation des modalités pédagogiques. L'objectif est de proposer un socle commun à l'échelle du groupement tout en maintenant la proximité nécessaire à l'accompagnement individuel au sein de chaque IFSI. Le tutorat (pair-aidance), déjà en place dans certains IFSI poursuit son développement. Il pourra être envisagé entre sites dans les années à venir.

8. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN LIEN AVEC LES INSTITUTS

Le groupement met en œuvre une démarche commune d'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants, inscrite dans une logique d'amélioration continue de la qualité. Le projet pédagogique prévoit d'ailleurs que la participation des étudiants contribue directement à l'évaluation et à l'amélioration continue du dispositif de formation.

À compter de la mise en œuvre du référentiel 2026, une évaluation est organisée à l'issue de chaque semestre à l'échelle du groupement. Elle porte notamment sur les enseignements théoriques et pratiques, leur organisation, leur articulation et les conditions d'apprentissage. Elle est complétée par l'évaluation de l'accueil, de l'intégration et de l'encadrement à l'issue des stages. Le principe d'un dispositif d'évaluation commun au groupement et de son articulation avec le conseil de perfectionnement est inscrit dans les MCCC votées en CFVU.

Les informations recueillies font l'objet d'une analyse partagée à l'échelle du groupement. Elles permettent d'identifier les points forts, les difficultés rencontrées et les ajustements nécessaires. Les résultats sont mobilisés par les commissions concernées du DUSI afin de faire évoluer, lorsque cela est nécessaire, l'organisation pédagogique, les enseignements ou les conditions de formation.

Un conseil de perfectionnement est organisé annuellement à l'échelle du groupement, en articulation avec la commission pédagogique du DUSI. Il réalise une synthèse des évaluations des deux semestres, des retours relatifs aux stages et des éléments issus des équipes et partenaires. Il définit les principaux axes d'amélioration et permet d'en suivre la mise en œuvre et les effets lors des évaluations suivantes.

9. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS

Dans le cadre du renforcement de l'adossement de la formation infirmière à la recherche, un partenariat est envisagé avec l'unité de recherche EpiMaCT – Épidémiologie des Maladies Chroniques en zone Tropicale (Inserm U1094 – IRD UMR270) de l'Université de Limoges. Cette unité développe notamment des activités de recherche et de formation en épidémiologie et en santé publique et est associée au Master Santé publique de l'Université de Limoges.

Ce partenariat aurait vocation à contribuer au renforcement de la formation à la recherche des étudiants infirmiers, notamment dans le cadre d'une UE libre dédiée à l'approfondissement de la recherche. Il pourrait également permettre de proposer à certains étudiants des stages à orientation santé publique et recherche, favorisant la découverte d'un environnement de recherche et l'initiation aux démarches épidémiologiques et scientifiques.

Des premiers échanges ont eu lieu avec la direction de l'unité, qui s'est montrée favorable au principe de cette collaboration. Les modalités du partenariat restent à préciser et devront être présentées et formalisées au sein des instances de direction de l'unité EpiMaCT.

10. AVIS DES INSTANCES

10.1. Université de Limoges – CFVU et Conseil d'administration

La mise en œuvre de la réforme de la formation conduisant au DEI a déjà fait l'objet de plusieurs présentations et validations au sein des instances de l'Université et la Faculté de Médecine de Limoges, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les éléments nécessaires à la mise en œuvre de la rentrée 2026 ont notamment été soumis aux instances compétentes. Les MCCC de la première année, intégrant la nouvelle architecture de formation, ont été approuvées le 30 Juin 2026. Le Conseil d'administration du 3 juillet 2026 a par ailleurs adopté les dispositions relatives aux droits d'inscription universitaire des étudiants en soins infirmiers, permettant de sécuriser leur inscription à compter de la rentrée 2026-2027 (Annexe 8).

Le dossier d'accréditation dans sa globalité a vocation à être présenté à la CFVU puis au Conseil d'administration de l'Université. Cette présentation interviendra lorsque les travaux relatifs à la convention tripartite entre l'Université, la Région Nouvelle-Aquitaine et les IFSI auront suffisamment abouti pour permettre aux instances universitaires de se prononcer sur un dispositif complet, incluant ses modalités organisationnelles et conventionnelles.

Les avis et délibérations correspondants seront ajoutés au dossier d'accréditation dès leur adoption.

10.2. Avis de l'Agence régionale de santé

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a été associée aux travaux préparatoires à la mise en œuvre de la réforme, tant à l'échelle régionale qu'au niveau du groupement IFSI–Université de Limoges, notamment lors de réunions associant les représentants ministériels.

Le choix a été fait de finaliser préalablement les travaux relatifs au cadre de consolidation avant de solliciter l'avis formel de l'ARS sur l'articulation entre le projet pédagogique et les priorités du Projet régional de santé.

Cet avis sera sollicité dès que le cadre de consolidation aura fini d'être établis par le groupe travail.

Annexes

Annexe 1. Arrêté de composition de la commission d'admission



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le Code de la Santé publique ;
- **VU** le décret n°2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier ;
- **VU** l'arrêté du 20 février 2026 relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier ;
- **Sur proposition**, en date du 13 juillet 2026, de Madame la Directrice de l'IFSI-IFAS du site d'Ussel et Directrice IFSI de l'antenne de Limoges, référente désignée pour organiser la commission d'admission ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°448/2026/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - La commission d'admission du Département Universitaire de Sciences Infirmières pour l'accès à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier est composée ainsi qu'il suit :

Présidence	IFSI USSEL	Florence GIRARD	titulaire
	IFSI GUERET	Céline VALERIAUD	suppléante
Directeurs des Instituts	IFSI BRIVE-LA-GAILLARDE	Laurence BLANCO	titulaire
		Mylène NEYRET	suppléante
	IFSI TULLE	Laurence BLANCO	titulaire
		Maria PACHECO	suppléante
	IFSI CHU LIMOGES	Bruno HIEZ	titulaire
		Nadège CROUZY	suppléante
Formateurs	IFSI CRF LIMOGES	Leïla BENATMANE	titulaire
		Valérie BONNET	suppléante
	IFSI BRIVE-LA-GAILLARDE	Elodie MAYNE	titulaire
		Delphine SAUSSAIS	suppléante
	IFSI TULLE	Delphine TAFFIN	titulaire
		Valérie AGNOUX	suppléante
	IFSI CHU LIMOGES	Richard GARNIER	titulaire
		Sylvie GRARD	suppléante
	IFSI CRF	Marjolaine PRADEL	titulaire
		Alicia PICHON	suppléante
	IFSI GUERET	Madison BARBAIRE	titulaire
		Jérôme CASSIER	suppléant
	IFSI USSEL	Fabien PELAT	titulaire
		Virginie LEVACHER	suppléante
	IFSI CHHC, Antenne	Sandrine PERIOU	titulaire
		Christelle ROUX-PARRAT	suppléante



Enseignant chercheur	Filière sciences infirmières	Jean TONIOLO	
Enseignant chercheur	Médecin référent	Jérémy TRICARD	
Directeur des soins		Jessica COUDERT	titulaire
		Patricia CHAMPEYMONT	suppléante
Conseillère pédagogique	ARS Nouvelle-Aquitaine	Christine NOÉ	titulaire
		Corinne STROUSSER- DAMENE	suppléante
Représentant région		Alexandra FAROUX	titulaire

En fonction des thèmes, des invités seront présents selon leur expertise.

ARTICLE 2 - La composition de cette commission est valable pour l'année universitaire en cours.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et la Directrice de l'IFSI-IFAS du site d'Ussel et Directrice IFSI de l'antenne de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 15 juillet 2026

Le Président de l'Université de Limoges

Vincent JOLIVET

Vincent Jolivet
e 19/07/2026 12:12:58 +02:00



Copies délivrées par courriels à :

- Madame la Directrice de l'IFSI-IFAS du site d'Ussel et Directrice IFSI de l'antenne de Limoges
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



unilim.fr

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à déposer sur la plateforme :
<https://demarches.adullact.org/commencer/recours-gracieux-aupres-de-l-universite-de-limoges>
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Annexe 2. Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences



CURRICULUM 2026-2027

Licence 1 – Diplôme d'État Infirmier

Article 1 : OBJECTIFS et DÉBOUCHÉS

La formation conduisant au Diplôme d'État d'Infirmier a pour finalité de former des professionnels capables d'exercer de manière autonome et responsable dans les différents champs d'intervention des soins infirmiers, en conformité avec les référentiels nationaux en vigueur et notamment en lien avec la loi infirmière de 2025.

Elle vise l'acquisition des connaissances, compétences et postures professionnelles nécessaires à l'exercice infirmier, dans une approche globale, scientifique, éthique et interprofessionnelle.

Conformément à l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier, la formation permet l'acquisition des cinq domaines de compétences déclinés en treize compétences.

1/ Objectifs de la formation

Domaine de compétences 1 : Raisonnement clinique et élaboration du projet de soins

Les étudiants sont formés à :

- **Compétence 1** : Élaborer un diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes, à partir de l'analyse de données cliniques, scientifiques et contextuelles
- **Compétence 2** : Définir les interventions à mettre en œuvre dans le respect des principes éthiques, déontologiques et de la co-construction avec la personne soignée

Domaine de compétences 2 : Mise en œuvre des soins et interventions infirmières

Les étudiants développent leur capacité à :

- **Compétence 3** : Réaliser des soins à visée préventive, diagnostique, thérapeutique et palliative, fondés sur des données probantes, dans le respect des règles de qualité et de sécurité
- **Compétence 4** : Prescrire des produits de santé, dispositifs médicaux et examens complémentaires, dans le cadre du champ de compétences infirmier

Domaine de compétences 3 : Prévention, promotion de la santé et éducation

Les étudiants sont formés à :

- **Compétence 5** : Concevoir et conduire des actions de promotion de la santé et de prévention en santé publique, à l'échelle individuelle et populationnelle
- **Compétence 6** : Mettre en œuvre des démarches d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et d'accompagnement des personnes
- **Compétence 7** : Concevoir et conduire des actions intégrant les enjeux environnementaux, notamment dans une approche d'éco-soins et de développement durable



Domaine de compétences 4 : Organisation, coordination et management des activités de soins

Les étudiants acquièrent les compétences nécessaires pour :

- **Compétence 8** : Gérer et organiser une structure ou une activité de soins, en optimisant les ressources disponibles
- **Compétence 9** : Coordonner les parcours de soins et les activités des équipes pluriprofessionnelles, dans une logique de continuité et de qualité des prises en charge
- **Compétence 10** : Accompagner les professionnels, les pairs et les apprenants dans le développement de leurs compétences

Domaine de compétences 5 : Démarche scientifique et amélioration des pratiques

Les étudiants sont formés à :

- **Compétence 11** : Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles fondée sur l'analyse de l'activité
- **Compétence 12** : Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser la qualité et la sécurité des soins
- **Compétence 13** : Produire des écrits professionnels et scientifiques dans le cadre d'une démarche réflexive et de recherche

2/ Principes transversaux

L'acquisition de ces compétences repose sur :

- une alternance intégrative entre enseignements théoriques, pratiques et stages cliniques
- une approche par compétences adossée à des situations professionnelles
- l'utilisation de données probantes et de la démarche scientifique
- l'intégration des enjeux éthiques, numériques et environnementaux
- le développement de l'autonomie, du raisonnement critique et de la réflexivité
- le développement de l'interdisciplinarité

Le diplôme est :

- de niveau 6 (grade Licence), 180 ECTS
- inscrit dans le système LMD
- accessible en formation initiale, continue ou par apprentissage

4/ Débouchés :

Le Diplôme d'État d'Infirmier confère à ses titulaires la capacité d'exercer l'ensemble des activités relevant du champ des soins infirmiers, dans le respect des dispositions du code de la santé publique et des référentiels professionnels en vigueur.

Les diplômés sont en mesure d'intégrer une grande diversité de secteurs d'exercice, caractérisés par la pluralité des contextes de soins, des publics et des organisations :

- établissements de santé publics et privés, dans les champs de la médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie et soins de suite et de réadaptation
- structures relevant du secteur médico-social (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, structures pour personnes en situation de handicap, dispositifs d'accompagnement à domicile)



- exercice ambulatoire, notamment en cabinet libéral, centres de santé ou maisons de santé pluriprofessionnelles
- structures de prévention, de santé publique et d'éducation à la santé
- environnements spécifiques (santé scolaire, santé au travail, milieu pénitentiaire, dispositifs d'urgence et de secours)

Dans ces différents contextes, les diplômés interviennent dans des fonctions de soins, de coordination, d'éducation, de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement, au sein d'équipes pluriprofessionnelles.

4/ Évolutions professionnelles et poursuites d'études

Le diplôme ouvre également des perspectives d'évolution professionnelle et académique, notamment :

- accès à des formations de spécialisation (spécialités infirmières : bloc opératoire, anesthésiste, puéricultrice)
- poursuite d'études universitaires dans le cadre du système LMD (Master, doctorat), en particulier dans les domaines des sciences infirmières, infirmier en pratique avancée, de la santé publique ou des sciences de l'éducation...
- accès aux formations de cadre de santé ou à des fonctions d'encadrement, de coordination ou d'expertise
- engagement dans des activités de recherche, d'innovation ou d'ingénierie en santé

Article 2 : ORGANISATION DE LA FORMATION

1/ Principes Généraux

Elle repose sur une alternance intégrative entre :

- des enseignements théoriques et pratiques
- des enseignements dirigés et travaux pratiques
- des périodes de formation en milieu professionnel (stages)

L'ensemble de ces activités pédagogiques concourt à l'acquisition progressive des compétences définies dans le référentiel de formation. Elle permet à l'étudiant d'obtenir 60 ECTS par année.

La répartition générale des enseignements théoriques et pratiques et de l'enseignement clinique est organisée comme suit :

Enseignement théorique et pratique	Enseignement clinique
1 890 h – 114 ECTS	2 310 h – 66 ECTS
1A : 28 semaines 2A : 14 semaines 3A : 12 semaines	1A : 12 semaines 2A : 26 semaines 3A : 28 semaines
¾ cadre national soit 86 ECTS ¼ cadre de consolidation soit 28 ECTS dont 3 ECTS pour les UE libres	85 % de cadre national soit 56 ECTS 15 % de cadre de consolidation soit 10 ECTS
Appropriation des connaissances en autonomie : 420 heures	



1 / Enseignements théoriques et pratiques

Les enseignements sont organisés sous forme de :

- cours magistraux (enseignements hybrides ou à distance, le cas échéant)
- travaux dirigés
- simulation

Ils visent l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à la compréhension des situations de soins, au développement du raisonnement clinique et à l'appropriation des gestes professionnels. Ces cours sont assurés à la fois par des enseignants universitaires et des formateurs des instituts de formation selon le projet pédagogique défini au sein du groupement.

2/ Formation en milieu professionnel (stages)

La formation clinique constitue une composante essentielle du cursus et participe, au même titre que les enseignements théoriques, à l'acquisition des compétences et sont organisés en fonction des obligations réglementaires.

Les stages :

- sont obligatoires
- se déroulent dans des structures sanitaires, sociales, établissements scolaires, cabinets libéraux, structure de soins à domicile, centre de prévention et de santé publique, ou médico-sociales agréées...
- donnent lieu à un encadrement par un tuteur de stage de filière infirmière, à défaut un encadrement renforcé est assuré par un cadre de santé formateur permanent ou formateur permanent de l'institut de formation
- font l'objet d'une évaluation des compétences acquises

Article 3 : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

L'organisation détaillée des unités d'enseignement, leur répartition semestrielle, leurs coefficients ainsi que les modalités de contrôle des connaissances sont précisées dans le tableau des enseignements annexé au présent règlement.

Article 4 : MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES :

1/ Principe Généraux

L'évaluation des connaissances et des compétences est organisée conformément au référentiel de formation et peut prendre la forme :

- d'un contrôle continu
- d'épreuves terminales
- ou d'une combinaison de ces modalités

Le détail pour chaque unité d'enseignement est disponible dans le tableau des enseignements annexé au présent règlement.

Chaque semestre fait l'objet de deux sessions d'examen.



2/ Validation des unités d'enseignement

Une unité d'enseignement est validée lorsque :

- la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20
- ou par compensation entre unités d'enseignement d'un même semestre, sous réserve que :
 - les notes soient supérieures ou égales à 9/20 pour les UE concernées en tenant compte des coefficients attribués aux UE
 - la compensation est autorisée uniquement à l'intérieur d'un même semestre
 - les compensations ne s'appliquent qu'entre les UE d'un même domaine de compétences à l'exception du domaine E relatif à la démarche scientifique.

La validation d'une unité d'enseignement entraîne l'attribution des crédits ECTS correspondants, définitivement acquis.

Un stage est validé par le jury semestriel lorsque :

- le temps de présence requis est au minimum 80 %
- l'étudiant a acquis les compétences attendues en fonction du niveau de formation (1^{ère} année : situation simple, 2^{ème} année : situation stabilisée, 3^{ème} année : situation complexe)
- le formateur référent pédagogique de l'étudiant a donné un avis favorable

Un stage non validé à l'issue des délibérations de fin de semestre entrainera un stage de rattrapage de 4 semaines dont les modalités seront définies en accord avec l'institut de formation de l'étudiant.

Aucune compensation n'est possible pour la validation des stages.

3/ Validation du semestre

Un semestre est validé lorsque :

- l'ensemble des unités d'enseignement est validé
- et les compétences associées, notamment en stage, sont acquises

La validation d'un semestre permet l'acquisition de 30 crédits ECTS.

4/ Session de rattrapage

Les étudiants n'ayant pas validé une ou plusieurs unités d'enseignement en première session sont autorisés à se présenter à une seconde session.

Pour chaque unité d'enseignement, la meilleure des deux notes est retenue.

En cas d'absence à une épreuve :

- l'étudiant est autorisé à se rendre en deuxième session
- en cas de nouvelle absence, l'unité est considérée comme non validée

5/ Passage en deuxième année

Le passage en deuxième année est prononcé lorsque l'étudiant a validé :

- les deux semestres de la première année
- ou



- au moins 51 crédits ECTS sur 60

Article 5 : VALIDATION DE L'ANNÉE

La première année est validée lorsque l'étudiant a acquis les 60 crédits ECTS correspondant aux semestres 1 et 2.

Les crédits sont capitalisables.

Article 6 : REDOUBLEMENT

Le redoublement d'une année de formation est prononcé par le jury semestriel, après avis de l'instance compétente (conseil d'institut), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

1/ Conditions de redoublement

Peuvent être autorisés à redoubler :

- les étudiants n'ayant pas validé l'année de formation, notamment lorsqu'ils ont acquis moins de 60 crédits ECTS ;
- les étudiants ayant acquis moins de 51 crédits ECTS à l'issue des deux semestres de l'année considérée ;
- les étudiants n'ayant pas validé un ou plusieurs stages obligatoires.

La décision de redoublement tient compte de la progression pédagogique de l'étudiant, de ses résultats et de l'acquisition des compétences.

2/ Modalités de redoublement

Un étudiant est autorisé à redoubler lorsqu'il a acquis entre 30 et 50 ECTS au cours des semestres d'une même année. Si l'étudiant a acquis moins de 30 ECTS, il peut être autorisé à redoubler par le jury semestriel après avis de l'instance compétente.

L'étudiant autorisé à redoubler :

- conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées et des crédits ECTS correspondants ;
- se réinscrit aux seules unités d'enseignement non validées ;
- peut être amené à réaliser un ou plusieurs stages complémentaires visant le maintien et le développement des compétences professionnelles.

Les modalités du parcours de redoublement sont définies par l'équipe pédagogique et, en fonction des cas les étudiants peuvent être autorisés à suivre des UE de l'année supérieure s'ils sont autorisés par le jury semestriel après avis de l'instance compétente.

3/ Refus de redoublement

En cas de refus de redoublement, l'étudiant est informé par écrit.

Ce refus peut être motivé notamment par :

- une insuffisance majeure dans l'acquisition des connaissances et des compétences ;
- des absences répétées ou injustifiées ;
- un non-respect des obligations pédagogiques ou professionnelles.

4/ Interruption de formation

Une interruption ne peut excéder 3 ans durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des ECTS acquis. Il conserve pendant 2 années supplémentaires le bénéfice de son admission dans l'institut de formation.

L'interruption n'est possible qu'une seule fois sur toute la durée de la formation sur demande de l'étudiant auprès du directeur de l'institut.



Article 7 : ASSIDUITE et ABSENCE

L'assiduité constitue une obligation réglementaire dans le cadre de la formation conduisant au Diplôme d'État d'Infirmier, en raison de son caractère professionnalisant.

1/ Principe général d'assiduité

La présence des étudiants est obligatoire, indépendamment de la modalité (synchrone / asynchrone) :

- aux travaux dirigés ;
- aux enseignements par simulation ;
- aux stages ;
- et, le cas échéant, à certains enseignements magistraux identifiés comme obligatoires dans le projet pédagogique.

Toute absence doit être justifiée auprès de l'institut de formation dans les délais fixés par celui-ci.

2/ Absences en enseignements

Toute absence doit faire l'objet d'un justificatif valide (certificat médical, convocation administrative, événement exceptionnel).

Les absences non justifiées et répétées empêchent la validation du semestre sauf sur décision du jury semestriel.

Le directeur de l'institut peut, à titre exceptionnel et sur présentation de justificatifs, accorder une dispense d'assiduité partielle.

La gestion et le suivi des absences est assuré par l'institut de formation de l'étudiant.

3/ Absences en stage

Les absences en stage sont strictement encadrées :

- toute absence doit être justifiée ;
- une absence supérieure à 20 % de la durée totale d'un stage entraîne sa non-validation ;
- les absences cumulées ne peuvent excéder 10 % de la durée totale annuelle des stages, sauf décision exceptionnelle du jury.

Lorsque ces seuils sont dépassés, les périodes non effectuées font l'objet d'un stage de rattrapage de 4 semaines.

4/ Situations particulières et aménagements

Des aménagements de scolarité peuvent être accordés aux étudiants en situation particulière (étudiants salariés, situation de handicap, besoins éducatifs particuliers, maternité, engagement spécifique...).

Ces aménagements font l'objet d'un contrat pédagogique individualisé, validé par le directeur de l'institut.

5/ Participation aux évaluations en cas d'absence

En cas d'absence justifiée pour raisons médicales, l'étudiant peut être autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation, sous réserve de la production d'un certificat médical attestant de la compatibilité de son état de santé avec la participation à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve :

- l'étudiant est autorisé à se présenter en seconde session ;
- une seconde absence entraîne la non-validation de l'unité d'enseignement concernée.



En cas d'absence à une évaluation de contrôle continu, ou à l'évaluation finale l'étudiant ira en deuxième session.

6/ Ponctualité et organisation

Les étudiants sont tenus de respecter les horaires des enseignements et des stages.

Des dispositifs de contrôle de présence sont mis en place selon la spécificité de l'institut de formation dont dépend l'étudiant (feuilles d'émargement, outils numériques).

Article 8 : USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Les étudiants peuvent recourir à des outils d'intelligence artificielle (IA) générative uniquement à titre d'appui, notamment pour la relecture, la clarification du langage ou l'aide à la structuration. Toutefois, le contenu, les raisonnements, les analyses cliniques ou les « dire » doivent rester l'expression personnelle de l'étudiant.

Tout usage d'IA doit être déclaré de façon transparente (indiquant l'outil, la finalité et le type d'aide obtenu) à la fin de votre travail. Chaque travail rendu sera analysé par la solution Compilatio Magister® permettant la mise en avant de l'utilisation de l'IA.

L'étudiant est responsable de vérifier l'exactitude et la pertinence des informations issues de l'IA.

A noter que l'équipe pédagogique valorise un usage critique et éthique de l'IA, compatible avec l'authenticité des compétences professionnelles évaluées et attendues. Recourir à l'IA pour toute autre modalité et notamment pour produire du contenu revient à contourner les exigences pédagogiques peut être considéré comme une forme de plagiat et sanctionné.

Article 9 : USAGE DES CALCULATRICES

L'usage de calculatrices alpha-numériques dans les salles d'examen est autorisée uniquement pour les épreuves dont l'utilisation est spécifiée sur le calendrier des examens et sur le sujet de l'évaluation.

Article 10 : INTERDICTION DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET NUMÉRIQUES

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique..., le tout déposé dans un endroit spécifique avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect des dispositions ou des instructions données par l'enseignant responsable pourra être considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire pourra être engagée contre son auteur.

Article 11 : COMMUNICATION DES NOTES

Les notes ne peuvent être communiquées aux candidats qu'après délibération du jury.



Article 12 : POLITIQUE QUALITÉ

Un dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants est mis en place au sein du groupement, en lien avec le conseil de perfectionnement mentionné à l'article L. 611-2 du code de l'éducation.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité, les étudiants évaluent :

- les enseignements théoriques et pratiques à l'issue de l'année de formation ;
- l'accueil, l'intégration et l'encadrement à l'issue de chaque stage.

*SOU MIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTE DE MEDECINE le
28/05/2026*

APPROUVE LE : 28/05/2026

		Modalités pédagogiques et contrôle des connaissances									
ENSEIGNEMENTS	ECTS	CM	TD	EL	TRAV PERSO	Nature	Durée	Nature	Durée	TOTAL UE	
						1 ^{ère} session	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session	2 ^{ème} session		
SEMESTRE 1	UE A.1 « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique » <i>Évaluation mutualisées A1, A2, B1, B2</i>	3	17	39	-	7,5	CC (coef 0,25)	30 min	DE	2h	66
							DE (coef 0,75)	2h			
	UE A.2 « Législation, déontologie, éthique » <i>Évaluation mutualisées A1, A2, B1, B2</i>	2	14	14	10	4	CC (coef 0,5)	60 min	DE	1h	44
							DE (coef 0,5)	-			
	UE B.1 « Sciences biomédicales » <i>Évaluation mutualisées A1, A2, B1, B2</i>	5	12	35	45	14	CC (coef 0,5)	5x30 min	DE	1,5h	110
							DE (coef 0,5)	1,5h			
	UE B.2 « Sciences humaines et sociales » <i>Évaluation mutualisées A1, A2, B1, B2</i>	1	5	7,5	5	2,5	CC (coef 0,5)	30 min	DE	1,5h	2
							DE (coef 0,5)	1,5h			
	UE B.3 « Pratiques et interventions infirmières »	3	11	47	0	7,5	Calculs de dose en situation simulée	30 min	Calculs de dose en situation simulée	30 min	66
	UE C.1 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »	2	9	13	2	5	DE (QCM + QROC)	1h	DE (QCM + QROC)	1h	30
UE C.2 « Santé environnementale et transition épidémiologique »	2	8	13	4	5	DE	2h	DE	2h	32	

ECRIT (QCM ou rédactionnel) ; PO (présentation orale) ; CC (Contrôle Continu)

ENSEIGNEMENTS		ECTS	CM	TD	EL	TRAV PERSO	Nature	Durée	Nature	Durée	TOTAL UE
							1 ^{ère} session	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session	2 ^{ème} session	
SEMESTRE 2	UE A.1 « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique » <i>Évaluation mutualisées A1, A2</i>	2	4,5	30,5		6	PO	3h	PO	3h	44
	UE A.2 « Législation, déontologie, éthique » <i>Évaluation mutualisées A1, A2</i>	1	9	10		2	CC (coef 0,5)	60 min	PO	1h	22
							PO (coef 0,5)	-			
	UE B.1 « Sciences biomédicales » <i>Évaluation mutualisées B1, B2</i>	5	25	33	38	10,5	CC (coef 0,5)	4x30 min	DE	2h	110
							DE (coef 0,5)	2h			
	UE B.2 « Sciences humaines et sociales » <i>Évaluation mutualisées B1, B2</i>	1	5	7,5	5	2,5	CC (coef 0,5)	30 min	DE	1,5h	2
							DE (coef 0,5)	1,5h			
	UE B.3 « Pratiques et interventions infirmières » » dont PSSM 14h en S1et AFGU 21h	3	7	51,5	-	7,5	Validation AFGSU et Calculs de dose en situation simulée	/	Validation AFGSU et Calculs de dose en situation simulée	/	66
	UE B.4 « Démarche qualité et gestion des risques »	1	2	12,5	4	2,5	DE	1h	DE	1h	22
UE C.1 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »	2	6	14	4	5	DE	1h	DE	1h	30	
UE C.2 « Santé environnementale et transition épidémiologique »	3	7	25	5	8	DM (livrable en groupe restreint)	3h	DM (livrable en groupe restreint)	3h	48	

UE D.1 « Savoir-être, communication professionnelle et leadership » UE D.4 « Numérique en santé » UE E.1 « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes » <i>Évaluation mutualisée avec E3</i> UE E.2 « Langue vivante » UE E.3 « Méthodes de travail et aide à la réussite » <i>Évaluation mutualisée avec E1</i> Stage	1	6	12,5	-	2,5	PO	1h	PO	1h	21
	1	7,5	10	0	2,5	CC	/	CC	/	20
	2	6	30	1	5	CC (coef 0,5)	30 min	DE	1,5	44
						DE (coef 0,5)	1,5h			
	1	-	12,5	-	2,5	CC	/	CC	/	15
	1	-	19,5	-	2,5	DE	/	DE	/	22
6		210								210
TOTAL Tronc commun										

SOU MIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION MEDECINE SIEGEANT EN FORMATIONS PLENIERE LE : 28/05/2026

APPROUVE LE : 28/05/2026

Annexe 3. Relevé de décisions CFVU concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances

**Relevé de décisions
de la Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire
du 30 juin 2026**

Ce relevé de décisions ne se substitue pas au compte-rendu de séance



Points abordés	Commentaires	Décisions
COMPTE-RENDU CFVU DU 2 JUIN 2026	Approbation du compte-rendu de la CFVU du 2 juin 2026. En tenant compte des modifications demandées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Document consultable ici.	Adoption avec : 24 voix POUR
CALENDRIER CFVU 2026-2027	Présentation du calendrier prévisionnel des CFVU pour 2026-2027 (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU). Document consultable ici.	Point d'information
MISSION DE M. PHILIPPE ALLEE	Présentation de la mission « Mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des professeurs à l'Université de Limoges » (par Philippe Allée, chargé de mission) : - Assurer, en lien avec la VP CFVU, le suivi du projet au sein de l'Université ; - Accompagner l'INSPÉ dans la mise en place de la Licence Professorat des Ecoles et du Master Enseignement et Education ; - Accompagner l'INSPÉ et les autres composantes concernées (FLSH et FST) dans les travaux visant à intégrer des parcours de préparation aux concours Bac + 3 dans les licences disciplinaires ; - Faciliter le dialogue entre l'Université et le Rectorat de l'académie de Limoges sur les questions relatives au suivi de la mise en œuvre de la réforme. Document consultable ici.	Point d'information
INTEGRATION DES IFSI ET REFORME DE LA FORMATION INFIRMIERE	Présentation de l'intégration des IFSI et de la réforme de la formation infirmière (par Anaïck Perrochon, chargé de mission pour l'universitarisation des formations paramédicales, et Jean Toniolo, du Département Universitaire de Sciences Infirmières) : Le décret du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier acte le transfert de certification vers les universités accréditées, avec la délivrance du diplôme par les universités. La durée de la formation est maintenue à 3 ans et la formation est évaluée dans le cadre de l'évaluation réalisée par l'Hcéres. Document consultable ici.	Point d'information
BILAN DISPOSITIF D'AUTOPOSITIONNEMENT	Bilan du dispositif d'autopositionnement (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU, Bertrand Liagre, VPD pilotage de la transformation de l'offre de formation, Carinne Belzanne et Pauline Gouzon du service Offre de Formation et Qualité du Pôle Formation) : 78 auto-positionnements ont été réalisés, soit 79% des mentions Licences, Licences Pro, BUT et Masters. Une synthèse des auto-positionnements par objectif et par type de diplôme, ainsi qu'un tableau de bord dynamique DATAVIV, ont été réalisés et sont consultables par les composantes. Documents consultables ici.	Point d'information
MISE EN PLACE DU REPAS A 1€ AU CROUS	Présentation de la mise en place du repas à 1€ au CROUS (par Christophe Avril, directeur adjoint du CROUS de Limoges) : La mesure a été mise en œuvre à partir du 4 mai 2026 dans tous les restaurants universitaires, afin de permettre à un maximum d'étudiants d'accéder au repas à 1€ et limiter à 1 repas par service. Document consultable ici.	Point d'information

BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	Présentation du bilan de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap (par Céline Givelet, responsable du Service Accueil et Accompagnement des étudiants en situation de handicap du Pôle Formation) : En 2025-2026, 876 étudiants en situation de handicap ont été recensés à l'Université de Limoges, et 733 étudiants ont bénéficié d'aménagements ; 98 apprentis en situation de handicap ont été identifiés et 20 sont accompagnés par le SAAEH ; 26 stagiaires de la formation continue ont été identifiés et 10 stagiaires sont suivis par la référente handicap DFCA. Des actions de sensibilisation destinées aux étudiants et aux personnels ont été mises en place. Document consultable ici.	Point d'information
CALENDRIERS VAE ET VAPP	Présentation des calendriers VAE et VAPP (par Claire Vannier, directrice de la DFCA). Documents consultables ici.	Adoption avec : 24 voix POUR
ACTIONS DE FORMATION COURTES	Présentation des actions de formation courtes (par Claire Vannier, directrice de la DFCA) : - Mise à niveau pour infirmiers en endoscopie - Education thérapeutique du patient Documents consultables ici.	Adoption avec : 24 voix POUR
CONVENTION AVEC LA CROIX-ROUGE	Présentation de la convention avec la Croix-Rouge concernant le DE d'Assistant de Service Social (par Michel Senimon, DGSA - Directeur des Stratégies et des Partenariats, et Valérie Boissérie, directrice de la filière sociale Croix-Rouge Limoges) : La convention a pour objet de définir les principes généraux de développement d'un partenariat entre l'Université de Limoges et Croix-Rouge Compétence, permettant aux étudiants d'acquérir le grade de licence pour le DE assistant de service social (ASS). Documents consultables ici.	Adoption avec : 5 voix POUR 18 ABSTENTIONS
CONVENTION AVEC POLARIS FORMATION	Présentation de la convention avec Polaris Formation relative à la mise en œuvre du DU "Actualisation des connaissances et des pratiques en prévention et protection de l'enfance (ACPPPE)" dans le cadre de l'universitarisation des formations du travail social (par Michel Senimon, Directeur des Stratégies et des Partenariats, Laurie Sompayrac, responsable de la licence Sciences de l'Education et de la Formation, et Catherine Loubriat, directrice de Polaris Formation) : La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (Département des sciences de l'éducation et de la formation), et Polaris Formation partagent le constat d'un besoin de formation, actuellement non pourvu sur le Nord de la Nouvelle-Aquitaine et dans les départements limitrophes, dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance. Elles conviennent de mettre en commun leurs expertises pour répondre à ce besoin en créant, en partenariat, un Diplôme d'Université « Actualisation des connaissances et des pratiques en prévention et protection de l'enfance » (AC3PE), d'une durée de 168 heures, réalisables en un an ou deux ans. Documents consultables ici.	Adoption avec : 24 voix POUR
AUTRES CONVENTIONS DE PARTENARIAT	Autres conventions de partenariat (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU) : - Convention spécifique d'accueil diplômant (double diplôme) entre la Faculté des Sciences et Techniques et la Faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke (Québec) - Convention d'extension de l'accord de double diplôme entre l'Université de Limoges et l'Université du Pays Basque / Euskal Herriko Unibertsitatea pour le « diplôme d'ingénierie électronique » et le « double diplôme de physique et d'ingénierie électronique » (upv/ehu) et la « licence de physique-parcours ixéo » et le « master de physique appliquée et d'ingénierie physique – parcours ixéo » (unilim) - Avenant à l'accord de coopération interuniversitaire entre Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Limoges et le Département des Technologies de l'Information et de la Communication de l'Université des Sciences et Technologies de Hanoï (USTH) pour la mise en place d'un double diplôme de Licence - Convention de partenariat de double diplôme entre l'IAE de Limoges et l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG) El Jadida – Université Chouaib Doukkali d'El Jadida (Maroc) Document consultable ici.	Adoption avec : 24 voix POUR

CHARTRE DE BON USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	Présentation de la Charte de bon usage de l'Intelligence Artificielle (par Laurent Fourcade, VPD Usages numériques) : La charte est un premier outil d'accompagnement et dans tous les cas, l'enseignant reste maître des consignes d'usage. Elle est adaptable par les composantes et sera amenée à évoluer au fil du temps. Document consultable ici.	Adoption avec : 25 voix POUR
MODIFICATIONS DU REGLEMENT GENERAL DES ETUDES 2026-2027	Modifications du Règlement Général des Etudes 2026-2027 (par Frédérique Luneau, responsable de la Direction des Etudes du Pôle Formation). Document consultable ici.	Adoption avec : 24 voix POUR
PROFILS EXONERANTS POUR L'ANNEE 2026-2027	Profil exonérants pour l'année 2026-2027 (par Frédérique Luneau, responsable de la Direction des Etudes du Pôle Formation). Document consultable ici.	Adoption avec : 24 voix POUR
PRIME DE RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES	Prime de Responsabilités Pédagogiques - Régularisation de fonctions (par Arnaud Beauzon, responsable du service RH-Enseignants). Document consultable ici.	Adoption avec : 25 voix POUR
HABILITATIONS DU ET DIU POUR LA RENTREE 2026	Présentation des habilitations de DU pour la rentrée 2026 (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU, et Laurent Bourdier, directeur du Pôle International) : <u>IAE :</u> - DU Lean management et Amélioration Continue dans les Organisations de Santé et Médico-sociales - DU Diplôme Etudiant Entrepreneur-D2E <u>Faculté de Médecine et de Pharmacie :</u> - DU Microbiote et médicaments - DU Antibiothérapie <u>Pôle International :</u> - DU Classes Internationales Document consultable ici.	Adoption avec : 22 voix POUR 3 ABSTENTIONS
TARIFS FLE 2026-2027	Présentation des tarifs Français Langue Etrangère en formation initiale pour 2026-2027 (par Laurent Bourdier, directeur du Pôle International) : Document consultable ici.	Adoption avec : 25 voix POUR
MODIFICATION DES MAQUETTES DE FORMATION	Présentation des modifications des maquettes de formation (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU, et François Gravié-Plandé, directeur des études de l'IAE) : IAE et INSPE. Document consultable ici.	Adoption avec : 18 voix POUR 3 voix CONTRE 3 ABSTENTIONS
MODIFICATION DEUST PREPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE	Présentation de la modification du DEUST de Préparateur/Technicien en Pharmacie (par Serge BATTU, responsable du DEUST) : La création d'un parcours individualisé d'accès au DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie se traduit par la mise en place d'une année préparatoire (D0). Cette année préparatoire s'inscrit dans une logique de continuum bac-3/+3 et vise à accompagner la transition vers l'enseignement supérieur. Elle propose un renforcement ciblé des compétences fondamentales (sciences, mathématiques, expression écrite), ainsi qu'une première acculturation aux savoirs disciplinaires et professionnels (sciences biologiques, sciences pharmacotechniques, droit pharmaceutique, etc.). Documents consultables ici.	Adoption avec : 24 voix POUR
MCCC VAGUE 1	Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences et règlements généraux au titre de l'année universitaire 2025-2026 - vague 1 (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU) : ENSIL-ENSCI, IAE, IPAG, FMP. Document consultable ici.	Adoption avec : 18 voix POUR 3 voix CONTRE 3 ABSTENTIONS
QUESTIONS DIVERSES	Présentation du contrat d'accueil d'un maître de conférences (par Catherine Mounet-Péricard, VP CFVU) : Un dispositif spécifique d'accueil des maîtres de conférences nouvellement recrutés a été mis en place à l'Université de Limoges depuis 2009. Ce dispositif permet au maître de conférences de bénéficier d'un service allégé et d'un accompagnement Documents consultables ici.	Point d'information

Le Président de l'Université de Limoges
Vincent JOLIVET

Annexe 4. Projet Pédagogique du Groupement IFSI-Université de Limoges



Projet pédagogique IFSI-Université groupement Académie de Limoges Réforme Infirmière 2026

1. Contexte : Spécificités territoriales de la Nouvelle Aquitaine et de l'ex région du Limousin

Le projet pédagogique du Département Universitaire de Sciences Infirmières (DUSI) s'inscrit dans les orientations nationales de la formation infirmière ainsi que dans les priorités définies à l'échelle régionale par le Projet Régional de Santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine. Il prend en compte les caractéristiques démographiques, sanitaires, sociales et territoriales propres à l'Académie de Limoges, composée des départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse. Dans ce contexte, la formation infirmière doit accompagner les transformations des besoins de santé de la population, des modalités de prise en soins et des organisations professionnelles. Plusieurs évolutions structurantes sont à prendre en compte :

- Sur un plan démographique : vieillissement de la population. En Limousin il est prévu une progression de 40 % des plus de 85 ans d'ici 2030 ;
- Au niveau épidémiologique : augmentation des maladies chroniques, des polyopathologies et des pathologies en santé mentale conduisant à développer de plus en plus la promotion de la santé, la prévention, l'éducation thérapeutique ;
- Au niveau technologique : l'usage des outils numériques dans le suivi des patients et la réalisation des soins, mais aussi la place de l'intelligence artificielle dans la formation ;
- Au niveau professionnel : apparition de modes d'exercice spécifiques comme dans le cadre de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ;
- Au niveau de la démocratie sanitaire avec une place importante de la parole de l'utilisateur ;
- Les approches « Une seule santé » (One Health), les questions de santé environnementale, les impacts du changement climatique sur la santé des populations et le développement de pratiques de soins plus durables.

Ces évolutions conduisent le groupement à construire un projet pédagogique commun aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) permettant de former des professionnels capables d'exercer dans des environnements diversifiés et coordonnés, en réponse aux besoins de santé de la population, aux enjeux de prévention, de maintien à domicile, d'accès aux soins et de réduction des inégalités territoriales de santé.



2. Genèse du partenariat entre les IFSI du groupement : construction du DUSI

Depuis la création du Département Universitaire de Sciences Infirmières (DUSI) en 2019, l'Université de Limoges et les six IFSI du territoire ont construit une dynamique de travail commune visant à accompagner l'universitarisation de la formation infirmière et le développement des sciences infirmières.

Créé au sein de l'UFR de Médecine, le DUSI structure l'enseignement et la recherche en sciences infirmières à l'échelle du Limousin. Il associe l'Université de Limoges et six IFSI, répartis sur huit sites en Haute-Vienne, en Corrèze et en Creuse, dans l'objectif d'inscrire pleinement la formation infirmière dans l'environnement universitaire.

Le DUSI est dirigé par un enseignant-chercheur relevant de la section 92 du CNU, nommé pour cinq ans renouvelables, qui représente le département. Il est assisté d'un directeur adjoint issu de la direction de l'un des IFSI du groupement.

Son ambition est de contribuer à la structuration d'une filière universitaire complète en sciences infirmières, de la licence au doctorat, et de soutenir le développement de la recherche dans ce champ disciplinaire.

Son fonctionnement repose sur quatre commissions :

- pédagogique et logistique , comprenant notamment les sous-commissions relatives à l'admission et à l'évaluation;
- stage ;
- vie étudiante ;
- recherche.

Sa gouvernance s'organise autour de deux instances principales. Le comité de direction prépare les travaux, propose les orientations et coordonne l'activité des différentes commissions. Le conseil de département, instance stratégique, se réunit au moins deux fois par an ; il définit les orientations générales, évalue les formations et valide notamment les budgets et les rapports d'activité.

Au-delà de cette organisation institutionnelle, le DUSI constitue un espace de coopération entre l'Université et les IFSI du groupement. Cette gouvernance partagée a progressivement permis de structurer le partenariat et de l'inscrire dans des pratiques de travail communes. Des espaces de concertation, des groupes de travail, des instances partagées et des projets communs ont ainsi contribué à l'élaboration d'une vision collective de la formation infirmière.

Les travaux conduits conjointement ont favorisé l'émergence d'une culture pédagogique commune, tout en préservant l'identité, les spécificités et l'ancrage territorial de chaque institut. Ils ont également contribué à instaurer une relation de confiance entre les différents partenaires.

Cette organisation partenariale permet aujourd'hui de mutualiser les compétences et les ressources, de partager les expériences pédagogiques, de favoriser la convergence des pratiques et de construire collectivement les évolutions du curriculum infirmier. Elle constitue ainsi un levier pour garantir la cohérence et l'équité de la formation des étudiants à l'échelle



du groupement, tout en soutenant l'innovation pédagogique, la recherche et le développement de projets communs.

3. Présentation des IFSI intégrés au DUSI

3.1. IFSI du CH de Brive-la-Gaillarde

L'IFSI est rattaché au Centre Hospitalier de Brive-la-Gaillarde, lui-même rattaché à la direction commune des Hôpitaux de Corrèze. L'IFSI accueille 67 étudiants par promotion. Il est implanté au cœur du campus universitaire de Brive depuis 2021 dans le pôle de formation en santé qui accueille également un Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS). L'IFSI de Brive est en direction commune avec les instituts de formation de Tulle et l'IFAS de Brive.

3.2. IFSI Croix-Rouge compétence site de Limoges

L'IFSI Croix-Rouge compétence (CRC), implanté en Haute Vienne depuis 1906 est situé à Limoges. L'IFSI CRC Nouvelle Aquitaine, site de Limoges est rattaché à la Croix-Rouge française Association à but non lucratif, loi 1901. Il accueille 113 étudiants par promotion.

3.3. IFSI du CHU de Limoges et antenne de Saint-Yrieix-la-Perche

L'IFSI est constitué de 2 entités : le site de Limoges sur le Campus des formations sanitaires de Limoges –Vanteaux et le site de Saint-Yrieix-La-Perche au sein de la cité scolaire Darnet depuis la rentrée universitaire 2022 dans le cadre du Ségur de la santé. La direction de l'institut de formation est assurée par le coordinateur général des soins en charge des Instituts et Ecoles de Formation Paramédicales du CHU. Une cadre supérieure de santé est responsable pédagogique de l'IFSI. L'équipe pédagogique est composée de 19 équivalents temps plein de formateurs. L'équipe est complétée par 4,5 équivalents temps plein d'adjoints administratifs qui assurent le secrétariat. Lors de la rentrée 2024, la capacité d'accueil de l'IFSI était de 143 étudiants en première année. L'ouverture de l'antenne à Saint-Yrieix-La-Perche porte cette capacité d'accueil à 163 étudiants.

3.4. IFSI du CH de Guéret

L'IFSI de Guéret est implanté au sein du Centre hospitalier de Guéret, dans la ville de Guéret, préfecture du département de la Creuse, en région Nouvelle-Aquitaine. Cet IFSI est rattaché au Centre hospitalier de Guéret, établissement public de santé de référence du territoire creusois. L'IFSI accueille 81 étudiants par promotion. Il constitue l'unique institut de formation en soins infirmiers du département de la Creuse.

3.5. IFSI du CH de Tulle

L'IFSI est rattaché à l'hôpital de Tulle, lui-même rattaché à la direction commune des Hôpitaux de Corrèze. L'IFSI est situé sur le campus universitaire de la ville de Tulle dans un bâtiment qui accueille plusieurs organismes de formation dont la Bibliothèque universitaire depuis 2021. Il est en direction commune avec les instituts de Brive et les instituts de manipulateurs d'électroradiologie médicale et des aides-soignants de Tulle. L'IFSI accueille 60 étudiants par promotion.



3.6. IFSI du CH d'Ussel et antenne de Limoges

L'IFSI d'Ussel est implanté au cœur de la ville d'Ussel, commune de 9 000 habitants située dans le département de la Corrèze en région Nouvelle Aquitaine. Cet IFSI est rattaché au Centre hospitalier de Haute Corrèze, lui-même rattaché à une direction commune. L'IFSI accueille 56 étudiants par promotion. En janvier 2022, une antenne s'est ouverte dans les locaux des facultés de Médecine et de Pharmacie de Limoges, accueillant en septembre 30 étudiants par promotion.

4. Conception du partenariat au sein du DUSI

Dans une relation partenariale, les expertises de chacun sont reconnues et se complètent dans un rapport égalitaire. Cette démarche sous-tend un partage des responsabilités, des compétences et des décisions afin d'atteindre les objectifs visés par le projet partagé. Le partenariat est un processus permanent de négociation et de co-construction, où les ressources des uns et des autres sont mises au service « du travailler ensemble ». Si la collaboration (faire avec d'autres) peut permettre d'aboutir plus rapidement à l'atteinte des objectifs, le partenariat (faire ensemble), s'instaure dans le temps et s'appuie sur le développement d'une confiance mutuelle.

4.1. Partenariat avec les terrains de stages

Les établissements de santé, les structures médico-sociales, les professionnels exerçant en secteur ambulatoire, les structures de prévention et de promotion de la santé, en secteur libéral ainsi que l'ensemble des acteurs impliqués dans les parcours de soins contribuent à l'acquisition progressive des compétences professionnelles. Les tuteurs, maîtres de stage, professionnels de proximité et équipes d'encadrement participent activement à l'accompagnement, à l'évaluation et à la professionnalisation des étudiants.

4.2. Partenariat avec les étudiants et les usagers

La formation repose sur une participation active des étudiants. Considéré comme acteur de sa formation, l'étudiant est invité à s'engager dans une démarche réflexive et participative lui permettant de contribuer à son parcours de professionnalisation. Sa représentation au sein des différentes instances participe à la dynamique d'amélioration continue de la formation. Leur participation contribue à l'évaluation des dispositifs, à l'ajustement des parcours et à l'amélioration continue de la qualité de la formation au sein du groupement.

4.3. Partenariat avec les usagers du système de santé

Par ailleurs, les usagers et leurs représentants contribuent à enrichir la compréhension des besoins de santé, des parcours de soins et des attentes sociétales à l'égard des professionnels de santé. Leur place dans les dispositifs de formation participe au développement d'une approche centrée sur la personne, respectueuse de ses droits, de son autonomie et de son expertise expérientielle.



5. Déclinaison de la réforme

La mise en œuvre du curriculum infirmier 2026 s'inscrit dans une dynamique régionale associant les Universités de Bordeaux, Limoges et Poitiers ainsi que les IFSI de Nouvelle-Aquitaine.

À la demande du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, un travail de concertation a été engagé afin de construire un cadre commun de formation favorisant la cohérence des parcours, la qualité des enseignements et la mobilité des étudiants au sein du territoire régional.

Cette démarche a conduit à l'élaboration d'une architecture pédagogique commune définissant les grands principes du curriculum, la répartition annuelle des unités d'enseignement, les volumes horaires de référence ainsi que les modalités générales d'organisation de la formation.

Dans un second temps, chaque groupement universitaire a décliné ce cadre régional en tenant compte de ses spécificités territoriales, de ses ressources pédagogiques et des besoins de santé de son territoire. Cette articulation entre harmonisation régionale et adaptation locale permet de garantir à la fois l'équité de formation des étudiants et la prise en compte des réalités propres à chaque territoire de santé.

6. Conceptions pédagogiques et principes fondamentaux

Le projet pédagogique du groupement repose sur une conception commune de la formation, fondée sur les sciences infirmières, la recherche, l'approche par compétences, la professionnalisation progressive, l'analyse réflexive et une pédagogie active permettant à l'étudiant de devenir progressivement acteur de ses apprentissages et de son projet professionnel.

6.1. Sciences infirmières et la discipline infirmière

Les sciences infirmières produisent des savoirs qui permettent de comprendre les expériences de santé vécues par les personnes, les familles, les communautés et les populations afin d'orienter les soins infirmiers.

Dans ce contexte, la discipline infirmière se caractérise par un regard spécifique porté sur les situations de santé et de soins. Elle considère la personne dans sa globalité, en interaction avec son environnement et s'intéresse aux processus de santé, de maladie, de rétablissement, d'autonomie et de vulnérabilité. Elle mobilise des modèles conceptuels et des théories permettant d'éclairer la compréhension des situations de santé et d'orienter les interventions infirmières.

Cette approche contribue au développement du raisonnement clinique infirmier et à la construction progressive de l'identité professionnelle des étudiants. Elle constitue un repère



structurant de la formation et participe à l'acquisition d'une pratique réflexive, centrée sur la personne et adaptée à la complexité des situations rencontrées.

6.2. Recherche

La recherche occupe une place essentielle dans la formation infirmière, notamment dans le contexte de la réforme des études en soins infirmiers. Il permet aux étudiants de développer une démarche réflexive, un esprit critique et la capacité à questionner leurs pratiques professionnelles. L'initiation à la recherche favorise l'utilisation des données probantes (Evidence-Based Practice) afin d'appuyer les décisions cliniques sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, tout en prenant en compte l'expertise du professionnel et les besoins du patient. Ainsi, former les futurs infirmiers à la recherche contribue à développer une pratique fondée sur des preuves, à améliorer la qualité et la sécurité des soins et à favoriser l'évolution des pratiques professionnelles.

6.3. Approche par les compétences et les situations de soins

La compétence ou « savoir agir en situation » est, selon Tardif (2006, 2017), un système de connaissances déclaratives, conditionnelles, procédurales organisées en schèmes opératoires et qui permettent à l'intérieur d'une famille de situations, l'identification de problèmes et leur résolution par une action efficace.

Pour développer ses compétences, l'étudiant doit être confronté à des situations suffisamment fréquentes et significatives pour repérer des invariants au sein de différentes familles de situations, afin de pouvoir ensuite s'adapter à la singularité de chaque contexte de soins.

6.4. Professionnalisation et la construction de l'identité professionnelle

La professionnalisation s'inscrit dans un processus progressif qui articule acquisition de savoirs, expériences cliniques, analyses réflexives et confrontations à des situations de soins. Elle vise à permettre à l'étudiant de construire progressivement son identité professionnelle, d'intégrer les valeurs, responsabilités et spécificités du métier infirmier, et de développer une posture adaptée à la complexité des situations rencontrées (Dubois Fresney, C., & Perrin, G., 2017). Cette construction s'appuie sur les interactions avec les pairs, les formateurs, les professionnels de terrain et les usagers. L'alternance intégrative contribue à cette construction. Elle permet à l'étudiant de comprendre les situations d'y répondre pour ensuite transférer ses acquis dans d'autres situations.

6.5. Pédagogie différenciée : apprendre à apprendre

Chaque étudiant a des capacités et des modes d'apprentissage différents. La pédagogie différenciée prend en compte ses différences et s'appuie sur des valeurs humanistes. Ainsi les outils utilisés en pédagogie sont diversifiés permettant aux étudiants d'atteindre les objectifs visés. L'accompagnement du formateur prend en compte la diversité des modes d'apprentissage. Cette pédagogie permet l'engagement actif de l'étudiant dans son apprentissage (Meirieu, P., 1985) .



6.6. Méthodes pédagogiques dans un modèle socio-constructiviste

Les caractéristiques de ce modèle sont les suivantes (Vygotsky, 1978) :

- Les connaissances sont construites par celui qui apprend ;
- La construction des connaissances passe par une activité réflexive sur ce qu'il sait déjà, en adaptant ses connaissances à la singularité de la situation ;
- Une activité cognitive d'analyse des résultats d'une action ;
- Une mise à jour des connaissances ;
- Des interactions sociales provoquant le conflit socio-cognitif.

Les méthodes pédagogiques peuvent être :

- La simulation en santé, dont la large potentialité formative se réalise dans un climat sécuritaire sans mise en danger pour le patient. Ce mode d'apprentissage dans l'action facilite l'ancrage des acquisitions et permet de travailler sur l'erreur, qui devient source d'apprentissage ;
- L'intelligence artificielle est envisagée comme un objet de formation et un outil pédagogique, dans une approche critique attentive à la fiabilité des données, aux biais, aux enjeux éthiques, à la protection des données et au maintien du raisonnement clinique ;
- L'analyse de pratique, de situation dans une démarche réflexive qui place l'étudiant en tant qu'acteur de sa formation dans l'apprentissage de l'autonomie professionnelle.

7. Grands axes d'orientation

7.1. Développement du raisonnement clinique à partir des sciences infirmières

Le raisonnement clinique constitue une compétence centrale de l'exercice infirmier. Il permet à l'étudiant de mobiliser de manière intégrée les savoirs issus des sciences infirmières, les connaissances biomédicales, les données probantes, les éléments contextuels ainsi que les préférences et besoins de la personne soignée afin de prendre des décisions adaptées à chaque situation.

Son développement s'inscrit dans une progression tout au long de la formation, à partir de situations authentiques rencontrées en stage, de simulations, d'analyses de situations et d'activités pédagogiques favorisant la réflexion et l'argumentation clinique.

Cette approche s'appuie notamment sur les travaux de Tanner (2006) relatifs au raisonnement clinique infirmier. Ce modèle met en évidence un processus dynamique fondé sur l'observation des situations, leur interprétation, la mise en œuvre d'actions adaptées et l'analyse réflexive de leurs effets. Il contribue à développer chez l'étudiant une posture professionnelle réflexive lui permettant d'ajuster progressivement ses décisions aux singularités des personnes accompagnées et à la complexité des situations de soins.

L'apprentissage du raisonnement clinique s'appuie également sur le modèle trifocal, qui permet d'organiser l'analyse des situations selon trois dimensions complémentaires : les problèmes relevant du rôle propre infirmier, les risques traités en collaboration avec les autres professionnels de santé et les problèmes liés aux thérapeutiques et aux prescriptions. Ce



cadre favorise l'identification des différents niveaux de responsabilité professionnelle et contribue à la construction d'une pensée clinique spécifiquement infirmière.

L'ensemble du dispositif pédagogique vise ainsi à accompagner l'étudiant dans la construction d'un raisonnement clinique mobilisant le regard propre aux sciences infirmières et favorisant une prise en soins globale, individualisée et adaptée à la complexité des situations rencontrées.

7.2. Formation par la recherche : travail en transversalité tout au long de la formation

La formation par la recherche constitue un fil conducteur du parcours de formation. Elle vise à développer progressivement chez l'étudiant une culture scientifique lui permettant de questionner sa pratique, d'analyser les situations de soins avec rigueur et de mobiliser les connaissances les plus actualisées au service de la qualité et de la sécurité des soins.

Cette démarche s'inscrit de manière transversale dans l'ensemble des enseignements, des travaux dirigés, des stages et des situations d'apprentissage. L'étudiant est progressivement accompagné dans l'acquisition des compétences nécessaires à la recherche, à l'analyse critique et à l'utilisation des données probantes. Il apprend à repérer, comprendre, évaluer et mobiliser les connaissances scientifiques en complément des savoirs disciplinaires, de son expérience et de celle des personnes accompagnées.

La mobilisation des données probantes participe au développement du raisonnement clinique infirmier. Elles contribuent à éclairer l'observation des situations, à étayer leur interprétation, à argumenter les décisions de soins et à analyser les résultats des actions mises en œuvre. Ainsi, la recherche n'est pas envisagée comme un domaine distinct de la pratique, mais comme une ressource mobilisée au service de la compréhension des situations de santé et de l'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Cette progression conduit l'étudiant à développer une posture réflexive, critique et scientifique lui permettant de devenir un professionnel capable d'adapter ses interventions aux évolutions des connaissances et aux besoins des personnes accompagnées.

La finalité visée au travers de ces axes est de former des futurs professionnels aptes à anticiper les évolutions et à s'y adapter.

7.3. Santé Publique et Promotion de la Santé :

La santé publique et la promotion de la santé constituent des dimensions structurantes du projet pédagogique du groupement. Elles visent à préparer les étudiants à intervenir dans une logique de prévention, d'éducation, de repérage précoce, d'approche populationnelle et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Cette orientation prend en compte les priorités régionales et territoriales. Elle s'appuie sur les enseignements, les stages, les analyses de situation et les partenariats territoriaux.

Des stages de santé publique et à visée recherche pourront renforcer les compétences et savoirs acquis afin de participer au cadre de consolidation de la formation.



7.4. Interprofessionnalité : service sanitaire a minima, philosophie de travail en collaboration, compétences transversales

L'interprofessionnalité constitue un axe majeur de la formation. Elle vise à développer chez l'étudiant une compréhension des rôles et compétences des différents acteurs du système de santé, une capacité à coopérer dans des organisations coordonnées et une aptitude à contribuer à la continuité des parcours, à se coordonner et à travailler en équipe. Elle trouve notamment sa traduction dans les enseignements partagés, le service sanitaire, la connaissance des dispositifs d'exercice coordonné, des CPTS, des coopérations ville-hôpital, ainsi que dans la construction de compétences transversales génériques comme les compétences en communication, et travail en équipe ainsi que dans le cadre de la recherche.

7.5. Accompagnement individualisé des étudiants

L'accompagnement individualisé des étudiants constitue un axe fort du projet pédagogique du groupement. Il vise à soutenir l'engagement dans les apprentissages, à sécuriser les parcours, à favoriser l'autonomie et à permettre à chaque étudiant de construire progressivement son projet professionnel en tenant compte de son rythme, de ses besoins et de ses ressources.

Le formateur, qu'il soit référent du suivi pédagogique, tuteur de stage, ou encadrant de proximité suit l'étudiant tout au long de son cheminement et l'aide à développer sa capacité d'analyse critique dans une visée constructive. Il repère avec l'étudiant ses capacités afin de les mobiliser pour mettre en œuvre des réajustements. Cette orientation s'inscrit dans une logique de soutien à la réussite, de qualité de vie en formation et de prévention des ruptures de parcours. Le bien-être de l'étudiant constitue une dimension transversale du projet pédagogique. Il est pris en compte dans l'organisation des parcours, l'accompagnement pédagogique, les conditions de stage et les dispositifs d'aide à la réussite.

7.6. Accessibilité et prise en compte des situations de handicap

L'accessibilité constitue un principe fondamental du projet pédagogique et vise à garantir à chaque étudiant un accès équitable à la formation. Une attention particulière est portée aux étudiants en situation de handicap, temporaire ou durable, afin de favoriser leur inclusion, leur autonomie et leur réussite. Chaque institut dispose d'un référent handicap, interlocuteur privilégié des étudiants et des équipes pédagogiques, chargé de faciliter l'identification des besoins et la mise en œuvre des adaptations nécessaires. Ces référents travaillent en réseau à l'échelle du territoire, favorisant le partage de pratiques, la cohérence des accompagnements et l'harmonisation des réponses apportées aux étudiants. En lien avec les dispositifs universitaires, comme le Service de Santé Etudiant (SSE) et les partenaires compétents, des aménagements raisonnables peuvent être proposés concernant les enseignements, les évaluations, l'environnement matériel ou l'organisation des stages. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'accompagnement individualisé, attentive à la qualité de vie en formation et à la prévention des ruptures de parcours.



8. Mise en œuvre

La mise en œuvre vise à garantir un socle commun de formation, une cohérence d'ensemble du curriculum et une équité de traitement entre les étudiants. Néanmoins, elle demeure influencée par le projet propre de chaque institut. En effet, elle s'adapte aux ressources humaines, aux expertises disponibles ainsi qu'aux capacités logistiques et organisationnelles locales, permettant une déclinaison contextualisée tout en préservant la cohérence d'ensemble.

8.1. Construction et mise en œuvre des maquettes (annexe : MCC)

La construction des maquettes s'appuie ainsi sur un double principe : d'une part, sur la cohérence régionale et d'autre part, sur une appropriation territoriale par le DUSI permettant de prendre en compte les ressources pédagogiques, universitaires, logistiques et cliniques mobilisables sur l'ensemble du périmètre du groupement.

L'articulation entre capsules, enseignements présentiels et éventuellement distanciels vise à favoriser l'appropriation progressive des contenus, à soutenir le travail personnel de l'étudiant et à rendre possible une mobilisation plus active des temps d'échange, d'analyse et d'approfondissement. Une mise en commun de certains intervenants à l'échelle du groupement favorisera l'accès équitable aux expertises et aidera à l'appropriation du contenu.

8.2. Alternance intégrative

L'alternance intégrative constitue un principe structurant de la formation. L'organisation des stages a pour objectif de favoriser l'accès aux terrains de stage, de limiter les tensions sur le terrain entre effectifs étudiants, de soutenir la diversité des expériences cliniques et de renforcer la cohérence entre enseignements théoriques, apprentissages cliniques et progression des compétences en respectant autant que faire se peut le référentiel de formation.

La qualité de l'alternance repose sur une identification claire de la place et du rôle de chacun des acteurs impliqués dans la formation clinique :

- le formateur, à l'IFSI et en stage, accompagne l'étudiant dans la mise en lien entre les apprentissages théoriques, les situations rencontrées et l'analyse réflexive ;
- les tuteurs assurent un accompagnement pédagogique de proximité et contribuent à l'évaluation du développement des compétences ;
- les maîtres de stage garantissent les conditions d'accueil, d'organisation et de professionnalisation sur le terrain ;
- les professionnels de proximité participent à l'encadrement quotidien de l'étudiant ;
- l'étudiant est acteur de sa formation et s'inscrit dans une dynamique progressive d'engagement, d'auto-évaluation et de professionnalisation ;
- le référent handicap veille à la prise en compte des besoins spécifiques de l'étudiant dans une logique d'inclusion.

Le parcours de l'étudiant est conçu dans une logique de progression, de professionnalisation et de construction progressive du projet professionnel. La formation clinique y occupe une



place structurante. Elle permet à l'étudiant de développer ses compétences dans des situations authentiques, de confronter ses apprentissages théoriques aux réalités du terrain, d'affiner son raisonnement clinique et de construire progressivement son identité professionnelle.

La progression en stage s'inscrit dans une logique pédagogique construite, articulée au niveau d'acquisition des compétences, à l'évolution du parcours de formation et à la diversification des situations rencontrées. Elle vise à permettre à l'étudiant d'accéder progressivement à des activités de soins, de coordination, de prévention, d'accompagnement et d'analyse, en cohérence avec les attendus du référentiel.

La simulation, qu'elle soit réalisée à l'IFSI ou, lorsque cela est possible, en stage in situ, constitue un levier complémentaire de préparation et d'analyse des situations professionnelles. Elle contribue à sécuriser les apprentissages, à développer la réflexivité et à renforcer l'articulation entre formation théorique et formation clinique.

L'apprentissage clinique prend également en compte les évolutions du métier infirmier, notamment en matière de raisonnement clinique, d'examen clinique, de prescription infirmière, de consultation infirmière, de coordination des parcours et d'adaptation aux nouveaux contextes d'exercice.

L'ensemble de ces éléments contribue à donner du sens au parcours de formation et à soutenir la professionnalisation progressive de l'étudiant.

8.3. Cadre de consolidation et UE libres

Le cadre de consolidation constitue la part personnalisable du parcours de formation. Il articule les aspirations de l'étudiant, la progression des compétences, les besoins de santé du territoire et les secteurs d'exercice prioritaires ou en tension. Il contribue à l'ancrage territorial des étudiants et à l'attractivité des exercices professionnels sur le territoire. Le groupement propose des thématiques de consolidation en cohérence avec les ressources disponibles et les priorités territoriales de santé publique.

Les UE libres sont recensées à l'échelle du groupement afin de favoriser l'équité d'accès et la diversification des parcours. Le dispositif d'affectation doit concilier motivation documentée de l'étudiant, équité entre étudiants et cohérence pédagogique des parcours.

9. Evaluation

L'évaluation s'inscrit dans une démarche d'harmonisation à l'échelle du groupement et vise à garantir l'équité de traitement entre les étudiants des différents IFSI. Elle contribue à assurer la cohérence entre le curriculum de formation, les attendus des unités d'enseignement, la progressivité des apprentissages, les modalités pédagogiques mises en œuvre et les compétences à acquérir.

L'organisation commune des évaluations participe également à la sécurisation du dispositif et à l'amélioration continue de la qualité du projet pédagogique.



9.4. Contrôle continu

Le contrôle continu est organisé par chaque IFSI pour ce qui relève de sa programmation, dans le respect du cadre commun défini à l'échelle du groupement.

Les questions sont élaborées par les formateurs et universitaires référents de l'unité d'enseignement à partir des contenus effectivement dispensés, que les enseignements soient proposés sous forme d'e-learning à l'échelle régionale ou réalisés localement, notamment en travaux dirigés.

Elles alimentent progressivement une banque de données commune, constituée et enrichie par les formateurs référents. Les questions mobilisées dans le cadre du contrôle continu sont soumises à la validation de la commission d'évaluation.

Les évaluations sont réalisées en présentiel sur la plateforme numérique e-Notitia. Des supports papier sont prévus afin d'assurer la continuité de l'évaluation en cas de dysfonctionnement technique ou d'indisponibilité du réseau.

9.5. Évaluation finale

Pour les unités d'enseignement autres que l'unité pratique professionnelle B3, l'évaluation finale est élaborée par les formateurs et universitaires référents de l'unité d'enseignement à partir des contenus effectivement dispensés, que les enseignements soient proposés sous forme d'e-learning à l'échelle régionale ou réalisés localement, notamment en travaux dirigés.

Elle est organisée au cours de la semaine de validation définie dans le calendrier commun.

Pour l'unité pratique professionnelle B3, une grille d'évaluation commune est élaborée et utilisée à l'échelle du groupement.

10. Références bibliographiques

Dubois Fresney, C., & Perrin, G. (2017). *Le métier d'infirmière en France* (6e éd.). Paris: Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »)

Tanner, C. (2006). Thinking like a nurse: A research-based model of clinical judgment in nursing. *The Journal of Nursing Education*, 45(6), 204-211. <https://doi.org/10.3928/0148483420060601-04>

Tardif, J. (2006). *L'évaluation des compétences. Documenter le parcours de développement*. Montréal : Chenelière Éducation.

Tardif, J. (2017) « Chapitre 1. Des repères conceptuels à propos de la notion de compétence, de son développement et de son évaluation ». *Organiser la formation à partir des compétences Un pari gagnant pour l'apprentissage dans le supérieur*, De Boeck Supérieur, pp.15-37. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.3917/dbu.pouma.2017.01.0015>

Vygotsky, L. S. (1978). *Mind in Society: Development of Higher Psychological Processes* (M. Cole, V. Jolm-Steiner, S. Scribner, & E. Souberman, Eds.). Harvard University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctvjf9vz4>

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	MAYNE Elodie	elodie_mayne@ifsi-brive.fr
- IFSI CHU :	LOUIS Sandrine	sandrine.louis@chu-impots.fr
- Antenne IFSI CHU :		
- IFSI CRF :	BOUTET Nathalie, PICHON Aïcha	nathalie.boutet@crak-rouge.fr aïcha.pichon@crak-rouge.fr
- IFSI GUERET :	LECOUR Guillaume	g.lecour@ifsi-gueret.fr
- IFSI USSEL :	FANTON Johan	j.fanton@ch-usse.fr
- Antenne IFSI USSEL :	PARROT ROUX Chastelle	chastelle.roux@antenne.fr
- IFSI TULLE :	PEREIRA Thelée	perera@ch-tulle.fr
- Universitaire :	TOROLD Delise	delise.torold@univ.fr

<u>Evaluation</u>	Session 1	Session 2
Durée	CC : 30 min / DE : 2h	2h
Modalité	CC (0,25) + DE analyse de situation (0,75)	Analyse de situation

Note : sujet d'évaluation partagé avec A2

Objectifs Pédagogiques

Connaître l'histoire et l'évolution de la profession et des sciences infirmières

Identifier la culture et l'identité infirmière au sein d'un environnement professionnel national européen et international :
Comprendre la méthodologie du raisonnement clinique pour orienter la pratique professionnelle
Faire un recueil de données
Évaluer l'autonomie d'une personne dans une situation simple et stabilisée
Structurer une démarche de raisonnement et de jugement clinique
Définir et comprendre l'utilité des données probantes (posture scientifique)

Modalités pédagogiques	
	Volume horaire
Crédit Européen	3
Cours magistral	17
Elearning	
TD	39
TD projet	
Travail personnel	7,5
Evaluation	2,5
TOTAL	66

1 ECTS = 22H

[illegible]

Note : sujet d'évaluation partagé avec A1

1FCTS = 22H

[illegible]

Activities (hours/week)	
	Whole family
Adults (average)	0
Teen (average)	12
Elementary	30
Totals	30
TV (avg)	
Travel (personal)	12
Exercises	0
Other	100

Experiment	January 2	January 3
Route	11 - 104 (redline) - 98 - 1,04	98 - 1,04
Method	CC 101 (conf 0.5) + SE 100 (conf 0.5) Analysis: cluster + (GBC)	SE (Analysis: cluster + (GBC)

[illegible][illegible]

B1E : Appareils ORL-Ophthamo / les organes des sens											
Anatomie physiologie Anatomie physiologie de l'ORL et de l'ophtalmologie (Bouche/ Oreille/ nez)	EL	2	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
ORL Examens complémentaires Audiogramme, otoscopie, épreuve de Weber, tympanométrie, dépistage surdité Les traitements Parosyndrôme (volet pédiatrique), IT ATB en lien	EL	2	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
ORL Soins IDE Prévention diabète, prévention des otites, prévention du bruit (en lien avec la surdité), méches (intention appareils auditifs => lien en B3)	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Ophthamo Anatomie et physiologie de l'œil, Anatomie et physiologie de l'œil, fonctionnement du cristallin, réfraction de l'oeil Physiopathologie Exple : du nerf optique Pathologies : glaucome, rétinopathie, infections et infectieuses du cristallin et rétinopathie (cataracte, DMIA, ophtal, conjonctivite, chlamydia, mégrane ophtalmique) Examens complémentaires : Fond d'œil, angioscopie, fluoresceine... Les traitements Culture (ATB, anti-inflammatoires), chirurgie, IT-conjunctivite, laser, pommades ophtalmiques	EL	2	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Soins IDE Administration des IT et en fonction des pathologies => identification des Problèmes et des Risques spécifiques à la pathologie concernée (Glaucome, Cataracte, DMIA, conjonctivite)	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
B1F : Le vieillissement physiologique											
Vieillesse physiologique, fragilité, Vieillesse en santé Définition du vieillissement (physiologique), effet du vieillissement sur le corps (sur les différents systèmes) + Vieillesse et santé (différence avec pathologie, théorie + 1+2+3 de Bouchon +) + Notion de fragilité et résilience (Rosenstock-Fradet) + définition SFGG + Introduction prévention perte autonomie + Introduction Programme ICOPE	EL	2	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Approche gériatrique globale / Dépistage des fragilités Programme ICOPE (OMS qui a développé pour le repérage précoce des fragilités, Définition de l'EGG avec différents grille évaluation, Dépistage des fragilités)	EL	2	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Nutrition Dénutrition Apport théorique sur dénutrition (sur poids, albumine, complément nutritionnel) HAS : critères étiologiques, critères phénotypiques et le critère de gravité, déshydratation + examens cliniques associés Hygiène bucco-dentaire, Prévention des fausses routes	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Cognition, Psychologie Gille (MOCA + MMSE + 5 mots de Dubois + horloge, GDS) Risques suicidaires Prévention et conseils en lien Entente sa mémoire	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Capacité auditive et visuelle Gille et repérage Prévention et conseils en lien	CM	0.5	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Mémoire Gille et repérage (SPFB, Appui unipodal, FRED) Prévention et conseils en lien	CM	0.5	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Autonomie et dépendance Perte d'autonomie Gille de dépendance : ADL, IADL, AGDR, APA Validation des ressources l'existant (Aides humaines, matérielles, financières)	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Intégrité médicamenteuse Reassurances + Vidéo ONEDIT Normande + « Et si on mettait en jeu nos amours : ENPAD médic »	EL	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Approche gériatrique globale / Dépistage des fragilités Cas clinique 6 domaines de fragilité => Rôle IDE step 1 ICOPE => Si test positif => Evaluation du domaine d'où est issu la fragilité d'un point de vue de réversibilité => actions IDE en collaboration avec les autres pro. Examen clinique en lien avec l'EGG	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
B1H : Pharmacologie générale											
Caractéristiques essentielles des médicaments : Introduction sur les médicaments (Définitions, fonctions, dénominations, classification, sources faibles) (L'essentiel / Capsules / Introduction pharmacie 22 min) Médicament B1 et classification / 38 min	EL	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Comprendre leurs mécanismes d'action, leurs indications, leurs modes d'administration : Notions de pharmacologie Voies d'administration et formes galéniques Pharmacodynamie Pharmacocinétique Variabilité de la réponse aux médicaments Anesthésie sur anesthésie (médicament) Exemple générique 38 min Ouvrez dans l'onglet : 34 min Ouvrez : concentration, activité : 18 Pharmacocinétique : (il capsule) : 20 min Pharmacodynamie : (il capsule) : 20 min Forme générique : (il capsule) : 20 min Ouvrez le médicament : 15 min Préparation : 30 min Risque et danger de la médication (3 capsules) 45 min mécanismes médicamenteux 28 min Facteurs de variabilité de la réponse aux médicaments (15) 2 x 30 min	EL	1.5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Remobilisation : Comprendre leurs mécanismes d'action, leurs indications, leurs modes d'administration	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Comprendre les effets secondaires, les interactions et les intégrités possibles : Risque et danger des médicaments EL, RA, Pharmacodépendance, Pharmacocinétique, erreurs médicamenteuses	EL	1.5	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Intégrer le cadre réglementaire et les pratiques de sécurité dans la gestion et la prescription des produits de santé : Réglementation concernant les médicaments (Listes 1, 2 et stupéfiants) Prescription médicale, Législation et conformité Prescription infirmière Législation et responsabilité	EL	1	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire	Universitaire
Remobilisation : Intégrer le cadre réglementaire et les pratiques de sécurité dans la gestion et la prescription des produits de santé	CM	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Calcul de doses Exercices mathématiques Convention Proportionnalité (% PA dans une ampoule par ex) Règle de 3 Calcul de dose (10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110, 120, 130, 140, 150, 160, 170, 180, 190, 200, 210, 220, 230, 240, 250, 260, 270, 280, 290, 300, 310, 320, 330, 340, 350, 360, 370, 380, 390, 400, 410, 420, 430, 440, 450, 460, 470, 480, 490, 500, 510, 520, 530, 540, 550, 560, 570, 580, 590, 600, 610, 620, 630, 640, 650, 660, 670, 680, 690, 700, 710, 720, 730, 740, 750, 760, 770, 780, 790, 800, 810, 820, 830, 840, 850, 860, 870, 880, 890, 900, 910, 920, 930, 940, 950, 960, 970, 980, 990, 1000, 1010, 1020, 1030, 1040, 1050, 1060, 1070, 1080, 1090, 1100, 1110, 1120, 1130, 1140, 1150, 1160, 1170, 1180, 1190, 1200, 1210, 1220, 1230, 1240, 1250, 1260, 1270, 1280, 1290, 1300, 1310, 1320, 1330, 1340, 1350, 1360, 1370, 1380, 1390, 1400, 1410, 1420, 1430, 1440, 1450, 1460, 1470, 1480, 1490, 1500, 1510, 1520, 1530, 1540, 1550, 1560, 1570, 1580, 1590, 1600, 1610, 1620, 1630, 1640, 1650, 1660, 1670, 1680, 1690, 1700, 1710, 1720, 1730, 1740, 1750, 1760, 1770, 1780, 1790, 1800, 1810, 1820, 1830, 1840, 1850, 1860, 1870, 1880, 1890, 1900, 1910, 1920, 1930, 1940, 1950, 1960, 1970, 1980, 1990, 2000, 2010, 2020, 2030, 2040, 2050, 2060, 2070, 2080, 2090, 2100, 2110, 2120, 2130, 2140, 2150, 2160, 2170, 2180, 2190, 2200, 2210, 2220, 2230, 2240, 2250, 2260, 2270, 2280, 2290, 2300, 2310, 2320, 2330, 2340, 2350, 2360, 2370, 2380, 2390, 2400, 2410, 2420, 2430, 2440, 2450, 2460, 2470, 2480, 2490, 2500, 2510, 2520, 2530, 2540, 2550, 2560, 2570, 2580, 2590, 2600, 2610, 2620, 2630, 2640, 2650, 2660, 2670, 2680, 2690, 2700, 2710, 2720, 2730, 2740, 2750, 2760, 2770, 2780, 2790, 2800, 2810, 2820, 2830, 2840, 2850, 2860, 2870, 2880, 2890, 2900, 2910, 2920, 2930, 2940, 2950, 2960, 2970, 2980, 2990, 3000, 3010, 3020, 3030, 3040, 3050, 3060, 3070, 3080, 3090, 3100, 3110, 3120, 3130, 3140, 3150, 3160, 3170, 3180, 3190, 3200, 3210, 3220, 3230, 3240, 3250, 3260, 3270, 3280, 3290, 3300, 3310, 3320, 3330, 3340, 3350, 3360, 3370, 3380, 3390, 3400, 3410, 3420, 3430, 3440, 3450, 3460, 3470, 3480, 3490, 3500, 3510, 3520, 3530, 3540, 3550, 3560, 3570, 3580, 3590, 3600, 3610, 3620, 3630, 3640, 3650, 3660, 3670, 3680, 3690, 3700, 3710, 3720, 3730, 3740, 3750, 3760, 3770, 3780, 3790, 3800, 3810, 3820, 3830, 3840, 3850, 3860, 3870, 3880, 3890, 3900, 3910, 3920, 3930, 3940, 3950, 3960, 3970, 3980, 3990, 4000, 4010, 4020, 4030, 4040, 4050, 4060, 4070, 4080, 4090, 4100, 4110, 4120, 4130, 4140, 4150, 4160, 4170, 4180, 4190, 4200, 4210, 4220, 4230, 4240, 4250, 4260, 4270, 4280, 4290, 4300, 4310, 4320, 4330, 4340, 4350, 4360, 4370, 4380, 4390, 4400, 4410, 4420, 4430, 4440, 4450, 4460, 4470, 4480, 4490, 4500, 4510, 4520, 4530, 4540, 4550, 4560, 4570, 4580, 4590, 4600, 4610, 4620, 4630, 4640, 4650, 4660, 4670, 4680, 4690, 4700, 4710, 4720, 4730, 4740, 4750, 4760, 4770, 4780, 4790, 4800, 4810, 4820, 4830, 4840, 4850, 4860, 4870, 4880, 4890, 4900, 4910, 4920, 4930, 4940, 4950, 4960, 4970, 4980, 4990, 5000, 5010, 5020, 5030, 5040, 5050, 5060, 5070, 5080, 5090, 5100, 5110, 5120, 5130, 5140, 5150, 5160, 5170, 5180, 5190, 5200, 5210, 5220, 5230, 5240, 5250, 5260, 5270, 5280, 5290, 5300, 5310, 5320, 5330, 5340, 5350, 5360, 5370, 5380, 5390, 5400, 5410, 5420, 5430, 5440, 5450, 5460, 5470, 5480, 5490, 5500, 5510, 5520, 5530, 5540, 5550, 5560, 5570, 5580, 5590, 5600, 5610, 5620, 5630, 5640, 5650, 5660, 5670, 5680, 5690, 5700, 5710, 5720, 5730, 5740, 5750, 5760, 5770, 5780, 5790, 5800, 5810, 5820, 5830, 5840, 5850, 5860, 5870, 5880, 5890, 5900, 5910, 5920, 5930, 5940, 5950, 5960, 5970, 5980, 5990, 6000, 6010, 6020, 6030, 6040, 6050, 6060, 6070, 6080, 6090, 6100, 6110, 6120, 6130, 6140, 6150, 6160, 6170, 6180, 6190, 6200, 6210, 6220, 6230, 6240, 6250, 6260, 6270, 6280, 6290, 6300, 6310, 6320, 6330, 6340, 6350, 6360, 6370, 6380, 6390, 6400, 6410, 6420, 6430, 6440, 6450, 6460, 6470, 6480, 6490, 6500, 6510, 6520, 6530, 6540, 6550, 6560, 6570, 6580, 6590, 6600, 6610, 6620, 6630, 6640, 6650, 6660, 6670, 6680, 6690, 6700, 6710, 6720, 6730, 6740, 6750, 6760, 6770, 6780, 6790, 6800, 6810, 6820, 6830, 6840, 6850, 6860, 6870, 6880, 6890, 6900, 6910, 6920, 6930, 6940, 6950, 6960, 6970, 6980, 6990, 7000, 7010, 7020, 7030, 7040, 7050, 7060, 7070, 7080, 7090, 7100, 7110, 7120, 7130, 7140, 7150, 7160, 7170, 7180, 7190, 7200, 7210, 7220, 7230, 7240, 7250, 7260, 7270, 7280, 7290, 7300, 7310, 7320, 7330, 7340, 7350, 7360, 7370, 7380, 7390, 7400, 7410, 7420, 7430, 7440, 7450, 7460, 7470, 7480, 7490, 7500, 7510, 7520, 7530, 7540, 7550, 7560, 7570, 7580, 7590, 7600, 7610, 7620, 7630, 7640, 7650, 7660, 7670, 7680, 7690, 7700, 7710, 7720, 7730, 7740, 7750, 7760, 7770, 7780, 7790, 7800, 7810, 7820, 7830, 7840, 7850, 7860, 7870, 7880, 7890, 7900, 7910, 7920, 7930, 7940, 7950, 7960, 7970, 7980, 7990, 8000, 8010, 8020, 8030, 8040, 8050, 8060, 8070, 8080, 8090, 8100, 8110, 8120, 8130, 8140, 8150, 8160, 8170, 8180, 8190, 8200, 8210, 8220, 8230, 8240, 8250, 8260, 8270, 8280, 8290, 8300, 8310, 8320, 8330, 8340, 8350, 8360, 8370, 8380, 8390, 8400, 8410, 8420, 8430, 8440, 8450, 8460, 8470, 8480, 8490, 8500, 8510, 8520, 8530, 8540, 8550, 8560, 8570, 8580, 8590, 8600, 8610, 8620, 8630, 8640, 8650, 8660, 8670, 8680, 8690, 8700, 8710, 8720, 8730, 8740, 8750, 8760, 8770, 8780, 8790, 8800, 8810, 8820, 8830, 8840, 8850, 8860, 8870, 8880, 8890, 8900, 8910, 8920, 8930, 8940, 8950, 8960, 8970, 8980, 8990, 9000, 9010, 9020, 9030, 9040, 9050, 9060, 9070, 9080, 9090, 9100, 9110, 9120, 9130, 9140, 9150, 9160, 9170, 9180, 9190, 9200, 9210, 9220, 9230, 9240, 9250, 9260, 9270, 9280, 9290, 9300, 9310, 9320, 9330, 9340, 9350, 9360, 9370, 9380, 9390, 9400, 9410, 9420, 9430, 9440, 9450, 9460, 9470, 9480, 9490, 9500, 9510, 9520, 9530, 9540, 9550, 9560, 9570, 9580, 9590, 9600, 9610, 9620, 9630, 9640, 9650, 9660, 9670, 9680, 9690, 9700, 9710, 9720, 9730, 9740, 9750, 9760, 9770, 9780, 9790, 9800, 9810, 9820, 9830, 9840, 9850, 9860, 9870, 9880, 9890, 9900, 9910, 9920, 9930, 9940, 9950, 9960, 9970, 9980, 9990, 10000, 10010, 10020, 10030, 10040, 10050, 10060, 10070, 10080, 10090, 10100, 10110, 10120, 10130, 10140, 10150, 10160, 10170, 10180, 10190, 10200, 10210, 10220, 10230, 10240, 10250, 10260, 10270, 10280, 10290, 10300, 10310, 10320, 10330, 10340, 10350, 10360, 10370, 10380, 10390, 10400, 10410, 10420, 10430, 10440, 10450, 10460, 10470, 10480, 10490, 10500, 10510, 10520, 10530, 10540, 10550, 10560, 10570, 10580, 10590, 10600, 10610, 10620, 10630, 10640, 10650, 10660, 10670, 10680, 10690, 10700, 10710, 10720, 10730, 10740, 10750, 10760, 10770, 10780, 10790, 10800, 10810, 10820, 10830, 10840, 10850, 10860, 10870, 10880, 10890, 10900, 10910, 10920, 10930, 10940, 10950, 10960, 10970, 10980, 10990, 11000, 11010, 11020, 11030, 11040, 11050, 11060, 11070, 11080, 11090, 11100, 11110, 11120, 11130, 11140, 11150, 11160, 11170, 11180, 11190, 11200, 11210, 11220, 11230, 11240, 11250, 11260, 11270, 11280, 11290, 11300, 11310, 11320, 11330, 11340, 11350, 11360, 11370, 11380, 11390, 11400, 11410, 11420, 11430, 11440, 11450, 11460, 11470, 11480, 11490, 11500, 11510, 11520, 11530, 11540, 11550, 11560, 11570, 11580, 11590, 11600, 11610, 11620, 11630, 11640, 11650, 11660, 11670, 11680, 11690, 11700, 11710, 11720, 11730, 11740, 11750, 11760, 11770, 11780, 11790, 11800, 11810, 11820, 11830, 11840, 11850, 11860, 11870, 11880, 11890, 11900, 11910, 11920, 11930, 11940, 11950, 11960, 11970, 11980, 11990, 12000, 12010, 12020, 12030, 12040, 12050, 12060, 12070, 12080, 12090, 12100, 12110, 12120, 12130, 12140, 12150, 12160, 12170, 12180, 12190, 12200, 12210, 12220, 12230, 12240, 12250, 12260, 12270, 12280, 12290, 12300, 12310, 12320, 12330, 12340, 12350, 12360, 12370, 12380, 12390, 12400, 12410, 12420, 12430, 12440, 12450, 12460, 12470, 12480, 12490, 12500, 12510, 12520, 12											

Note : sujet d'évaluation partagé avec B1

Objectifs Pédagogiques

- Comprendre l'intérêt des sciences psychologiques dans les soins/ Soins infirmiers
- Comprendre les étapes du développement et leurs implications pour les soins
- Différencier les disciplines d'ethnologie et d'anthropologie
- Comprendre les caractéristiques socioculturelles des groupes humains et leurs effets sur les comportements de santé
- Comprendre les représentations culturelles de la maladie et des pratiques de soins
- Développer une posture professionnelle adaptée aux situations interculturelles
- Relier les concepts psychologiques à la pratique soignante

1 FCTS = 22H[illegible]

16CTS = 22H[illegible]

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	PILLIER Christine	christine.piller@br-comae.fr
- IFSI CHU :	DELERON Isabelle	isabelle.deleron@chu-montp.fr
- Antenne IFSI CHU :	CAPPELLO Céline	celine.cappello@chu-montp.fr
- IFSI CRF :	VILMONT Cecile	cecile.vilmont@chu-montp.fr
- IFSI GUERRET :	CRESSON Nathalie	n.cresson@chu-gueret.fr
- IFSI IFSI USSEL :	CABELLO DESLANDES Doryane	d.cabello@chu-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	MARCHAT Noémie	noemie.marchat@chu-guion.fr
- IFSI TULLE :	TAFFIN Delphine	d.taffin@chu-tulle.fr
- Université :	MARCHAT Noémie	noemie.marchat@chu-guion.fr

Evaluation	Session 1	Session 2
Durée	1h	1h
Modalité	DE (QCM + QROC)	DE (QCM + QROC)

Objectifs Pédagogiques
Définir et mobiliser les concepts clés en santé publique et santé communautaire (prévention, promotion de la santé, indicateurs, déterminants). Repérer les éléments influençant les comportements individuels et collectifs concernant la santé. Identifier les grands problèmes de santé publique en France et repérer les liens entre les déterminants environnementaux et les problèmes de santé dans une population. Identifier les principes fondamentaux éthiques en santé publique et des conflits de valeurs possibles. Repérer les principales thématiques de santé publique afin d'intégrer ses connaissances dans sa pratique professionnelle et son rôle d'acteur de santé.

Modalités pédagogiques	
	Volume horaire
Crédit Européen	2
Cours magistral	9
Elearning	2
TD	13
TD projet	
Travail personnel	5
Evaluation	1
TOTAL	30

1 ECTS = 15H

[illegible]

Objectifs Pédagogiques
Communiquer de manière claire, respectueuse, non stigmatisante et adaptée avec les personnes soignées et leurs familles en tenant compte de leurs connaissances, besoins, croyances et préférences et en mobilisant les techniques d'entretien et de transmission orale et écrite.
Mobiliser des compétences d'empathie clinique, d'écoute active, de communication interpersonnelle et d'adaptabilité pour instaurer et maintenir des relations thérapeutiques de qualité.
Renforcer ses compétences psychosociales pour favoriser l'adaptation, le bien-être et l'efficacité dans les situations professionnelles et relationnelles.

1 ECTS = 22H[illegible]

UE E3-S1 « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	MAYNE Elodie	elodie.mayne@univ-montp3.fr
- IFSI CHU :	SAUDRY Jean-François/ CAROLUDE Béatrice	jeanfrancois.saudry@chu-montp3.fr beatrice.carolude@chu-montp3.fr
- Antenne IFSI CHU :		
- IFSI CRF :	PERGAUD Fabienne	fabienne.pergaud@chu-montp3.fr
- IFSI GUERET :	BARBAIRE Medson	medson.barbaire@chu-gueret.fr
- IFSI USSEL :	LEVACHER Virginie	vlevacher@chu-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	MARCHAT Neema	neema.marchat@chu-ussel.fr
- IFSI TULLE :	FIRMIN Nathalie	nathalie.firmin@chu-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean	jean.toniolo@univ-montp3.fr

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	2h	2h
Modalité	DM Fiche de lecture	DM Fiche de lecture

Note : sujet d'évaluation partagé avec E3 (fiche de lecture avec choix entre 2 articles + usage de IA en lien avec E3 + word + zotero)

Objectifs Pédagogiques
Mobiliser des données probantes et actualisées en sciences infirmières pour étayer le raisonnement et guider la pratique clinique de l'étudiant (en lien avec les domaines A et B)
Comprendre le rôle et l'importance de la recherche dans la pratique infirmière et dans la formation
Identifier les principes et l'organisation de la recherche en sciences expérimentales et SHS
Comprendre les étapes d'une démarche scientifique: indicateurs épidémiologiques, variables d'étude, principaux test statistiques, articulation limites méthodologiques et biais scientifiques.
Savoir rechercher et sélectionner des recommandations de bonnes pratiques (HAS, sociétés savantes...) et des données professionnelles (bases de données professionnelles, bases de données)
Conduire une recherche bibliographique scientifique à partir de mots clés et d'équations de recherche dans des données scientifiques
Lire, analyser et synthétiser les articles scientifiques: développer une lecture critique (méthodologie, résultats, pertinence, et synthétiser les informations pour une application pratique)
S'initier à l'élaboration d'une revue de la littérature scientifique à partir d'un questionnement professionnel, en mobilisant des sources variées et pertinentes

Modalités pédagogiques	
Volume horaire	
Crédit Européen	7
Cours magistral	4
E-learning	
TD	14
TD projet	
Travail personnel	2
Évaluation	2
TOTAL	22

18CTS = 22H

Contenu pédagogique			Intervenant Présenté								
Thème	Sous Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Séquence 1: Repérer l'importance de la place de la recherche dans l'évaluation des pratiques soignantes et dans la formation infirmière	Représentations sur la recherche										
	Evolution des pratiques de soins à partir des données scientifiques	TD	2H				IFSI				
Séquence 2: les grandes étapes de la démarche scientifique (généralités)	introduction aux sciences infirmières, sciences expérimentales et sciences humaines et sociales (généralités)										
	Étapes de la démarche de recherche de données scientifiques. Initiation au principe de l'Evidence Based Nursing	CM	1H30								
	Stratégie de recherche documentaire	TD	1H				IFSI				
	Initiation à l'utilisation d'un gestionnaire bibliographique Zotero	TD	2H								
Séquence 3: Utilisation des recommandations de bonnes pratiques	Généralité sur IA	CM	0H30								
	Recommandations des bonnes pratiques (HAS, sociétés savantes...)	TD	3H				IFSI				
Séquence 4: Structuration des articles scientifiques	Structure des articles scientifiques	CM	1H								
	Normes de présentation des références	TD	2H				IFSI				
Séquence 5: Résultats principaux d'une étude scientifique	Repérer la structuration d'un article scientifique										
	Identification des résultats principaux (donnée probante)	TD	4H								
	Méthodologie et élaboration d'une fiche de lecture d'un article scientifique	CM	1H				IFSI				

UE E2-S1 « Langue vivante »

	NOM Prénom :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	FEYDEL Nathalie	nathalie.feydel@univ-montp3.fr
- IFSI CHU :	PERRIER Jérôme	jerome.perrier@chu-montp3.fr
- Antenne IFSI CHU :	PERRIER Jérôme	jerome.perrier@chu-montp3.fr
- IFSI CRF :	PERGAUD Fabienne	fabienne.pergaud@chu-montp3.fr
- IFSI GUERET :	GRENOUILLOUX Sandrine	sandrine.grenouiloux@chu-gueret.fr
- IFSI USSEL :	ROUX Nathalie	n.roux@chu-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	DOUBOSC-MARCHENAY Nathalie	nathalie.doubosc-marchenay@chu-ussel.fr
- IFSI TULLE :	ZARAGOZA Elodie	elodie.zaragoza@chu-tulle.fr
- Universitaire :	TONIOLO Jean	jean.toniolo@univ-montp3.fr

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée		
Modalité	CC	CC

Objectifs Pédagogiques
Connaître le niveau d'anglais des étudiants afin de réaliser des groupes hétérogènes
Remobiliser les bases de grammaires & vocabulaire
Acquérir et utiliser du vocabulaire dans le domaine de la santé et des soins
Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins
Compréhension orale et écrite
Expression orale et écrite

Modalités pédagogiques	
Volume horaire	
Crédit Européen	7
Cours magistral	
E-learning	
TD	25
TD projet	
Travail personnel	5
Évaluation	0
TOTAL	30

18CTS = 15H

Contenu pédagogique			Intervenant Présenté							
Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Séquence 1.: Connaître le niveau d'anglais des étudiants afin de réaliser des groupes hétérogènes https://ideum3d.univ-montp3.fr/test/ (option de remise à niveau en ligne)	TD en présentiel ou en distanciel Test pour évaluer le niveau	1	Test de niveau d'anglais en ligne e-learning (logiciel professionnel d'anglais)	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Test de niveau d'anglais en ligne e-learning (logiciel professionnel d'anglais)	Formateur anglais (professeur)	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Test de niveau d'anglais en ligne e-learning (logiciel professionnel d'anglais)
Séquence 2.: Remobiliser les bases de grammaires & vocabulaire médical (termes courants), le aux soins (anatomie, physiologie, pathologies, médicaments,...)	TD en présentiel ou en distanciel ex : exercices, activités + QUIZ	8	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et/ou formateurs (FSI)	Formateur anglais (professeur)	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et/ou formateurs (FSI)
Séquence 3.: Acquérir et utiliser du vocabulaire dans le domaine de la santé et des soins Vocabulaire professionnel courant des domaines couverts par les autres UE. ex: La profession d'infirmière, Entretien d'accueil, Anatomie, Maladies, Symptômes, Environnement de travail (ex: chambre, hôpital, cabinet, etc), Équipements médicaux, Hygiène, Aide à la Toilette d'un personne anglophone	TD en présentiel ou en distanciel ex : exercices, activités + QUIZ	8	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais (professeur)	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI
Séquence 4.: Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins (Techniques de communication adaptées aux soins : questionner, écouter activement, répondre aux préoccupations de l'usager,...)	TD en présentiel ou en distanciel (visio) ex : exercices, activités + QUIZ + VISIO	8	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI	Formateur anglais (professeur)	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Formateur anglais et/ou formateurs (FSI)	Logiciel professionnel d'anglais (=plateforme) et formateur IFSI

UE E3-51 « Méthodes de travail et aide à la réussite »

	NOM Prénoms :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	DOS SANTOS Mickael	cmorin.ifs@brive.fr
- IFSI CHU :	DUAL Valérie Anne Cécile	valerie.dual@univ-bordeaux.fr
- Antenne IFSI CHU :	LAROUDE Bérangère	berangere.laroude@univ-bordeaux.fr
- IFSI CRP :	CAILLAUD Fabienne	fabienne.caillaud@univ-bordeaux.fr
- IFSI GUERET :	CASSIER Jérôme	jerome.cassier@univ-bordeaux.fr
- IFSI USSEL :	Vieigne LEVACHER	levacher.vieigne@univ-bordeaux.fr
- Antenne IFSI USSEL :	MARCHAT Noémie	noemie.marchat@univ-bordeaux.fr
- IFSI TULLE :	ZARAGOZA Elodie	zaragoza.elodie@univ-bordeaux.fr
- Université :	TONOLO Jean	jean.tonolo@univ-bordeaux.fr

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée		
Modalité	DM Fiche de lecture	DM Fiche de lecture

Note : sujet d'évaluation partagé avec E1 (fiche de lecture avec choix entre 2 articles + usage de l'IA en lien avec E3 + word + zotero)

Note : sujet d'évaluation partagé avec E1 (fiche de lecture avec choix entre 2 articles + usage de l'IA en lien avec E3 + word + zotero)

[illegible]

Modalités pédagogiques		Volume horaire
Crédit Européen		1
Cours magistral		
Elearning		
TD		19,5
TD projet		
Travail personnel		2,5
Evaluation		0
TOTAL		22

1 ECTS = 22H

[illegible]

Objectifs Pédagogiques
Structurer une démarche de raisonnement clinique et de jugement cliniques
Elaborer un projet de soins adaptés à la situation
Transmettre des informations fiables

Modalités pédagogiques		Volume horaire
Crédit Européen		2
Cours magistral		4,5
Elearning		
TD		30,5
TD projet		
Travail personnel		6
Evaluation		3
TOTAL		44

1 ECTS = 22H

[illegible]

UE A2-S2 « Législation, déontologie, éthique »

	NOM Prénoms :	Courriel :
- IPSI BRIVE :	DOS-SANTOS Michael dosantos.michael@univ-bordeaux.fr	michael.dosantos@univ-bordeaux.fr
- IPSI CHU :	Muriel	muriel.kelly@univ-bordeaux.fr
- Antenne IPSI CHU :	BOUETTE Nathalie bouette.nathalie@univ-bordeaux.fr	nathalie.bouette@univ-bordeaux.fr
- IPSI CMT :	PICHON Aude pichon.aude@univ-bordeaux.fr	aud.pichon@univ-bordeaux.fr
- IPSI GUSSETT :	Denis Christophe denis.christophe@univ-bordeaux.fr	christophe.denis@univ-bordeaux.fr
- IPSI USSEL :	MARNIER Julie marnier.julie@univ-bordeaux.fr	julie.marnier@univ-bordeaux.fr
- Antenne IPSI USSEL :	ROUX Christèle roux.christele@univ-bordeaux.fr	christele.roux@univ-bordeaux.fr
- IPSI TULLE :	AGMOUR Valérie agmour.valerie@univ-bordeaux.fr	valerie.agmour@univ-bordeaux.fr
- Université de la région :	TOMINI Jean tomini.jean@univ-bordeaux.fr	jean.tomini@univ-bordeaux.fr

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	1	1
Modalité	CC (0,75) + PO :analyse de situation	PO :Analyse de situation

Note : sujet d'évaluation partagé avec A1

Objectifs Pédagogiques	
Connaître les principes fondamentaux qui encadrent la pratique infirmière	
Collaborer avec d'autres professionnels de santé dans le respect des normes légales et réglementaires	
Connaître et respecter les droits fondamentaux de la personne soignée et de son entourage et l'implication de ces droits dans	
S'engager dans la prévention de la maltraitance ordinaire et dans la politique de bientraitance	
Mettre en œuvre un raisonnement et une démarche de questionnement éthique dans le contexte de soin professionnel / soins	
Maîtriser les enjeux éthiques et déontologiques liés aux outils numériques / Mobiliser les différents outils de démarches	
Maîtriser les principes de l'éthique de la profession infirmière, en référence à la déontologie et aux droits des personnes qui	

Modalités pédagogiques		Volume horaire
Crédit Européen		2
Cours magistral		9
Elearning		
TD		10
TD projet		
Travail personnel		2
Evaluation		1
TOTAL		22

1 ECTS = 22H

[illegible]

1 ECTS = 22H

Thème		Contenu pédagogique	Type	Nb d'heures	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CHV	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
B1 : Système locomoteur et douleur												
Système locomoteur Connaissances en anat physio		Appart en anatomie musculosquelettique : Ostéologie, arthrologie, cartilage, (flexus musculaires)	EL	1	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Connaissances en anat physio		Les lésions musculaires	EL	1,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Connaissances en anat physio		Les lésions osseuses	EL	1	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur		Remobilisation des Connaissances en anat physio	TD	1	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Système locomoteur Pharmacologie		Compétence de fiches révision orthopédie	EL	1	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pharmacologie		AINS	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur		Les principes anesthésiques (Bloc anesthésique) + MEDPA	CM	1	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
QUIZ + Cas clinique		Surveillance post-opératoire	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Surveillance anesthésique (généralité et Bloc)	EL	1	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Appart sur PTH vs PTH	TD	1	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Définitions, épidémiologie, (douleur arthrose), sémi, diag	EL	1	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		REC chirurgicale + Soins OC avec appostrophes + éducation (laboratoire avec d'autres professionnels) + Remobilisation	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Anat phy isométrie + IS	CM	2	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Généralité sur les fractures - les différents types, complications, et traitement (tableau cours de B1)	CM	2	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Les fractures mémoires inf + ostéoporose Fracture de l'extrémité supérieure du fémur (pel et quadriceps) et III	EL	1	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Situation clinique Per-Opie avec PEC fémur col fémur + Remobilisation	TD	2	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur	Formateur
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Anat phy isométrie + IS	CM	2	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur	Intervenant extérieur
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Système locomoteur Pathologies périscolaires arthrose		Fracture Membre inférieur : cheville, tibia, diaphyse Membre	EL	0,5	Université</							

ID1 - systèmes génitaux, reproducteur									
Anatomie physiologie									
1) Identifier et brosser les organes des systèmes génitaux, reproducteur 2) Réviser anatomie, physiologie et situations cliniques simples 3) Expliquer le fonctionnement physiologique 1 : cycle mensuel 2 : reproduction 3 : ménopause									
EL	1	E. Chavel	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pharmacologie / contraception									
EL	0,75		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Généralités									
1) Définir la Contraception et ses enjeux en santé publique 2) Identifier les différentes méthodes contraceptives : hormonales, mécaniques, naturelles, TTT normal dans l'insémination et le métopause (Patch, patch, implant... Préservatif, DIU...) 3) Prescription OGE et contraception (Ajustements de compléments)									
CM	2		Intervention extérieur	Intervention extérieur	Intervention extérieur	Intervention extérieur	Intervention extérieur	Intervention extérieur	Intervention extérieur
4) Les effets secondaires de la contraception									
Grossesse, accouchement, allaitement									
EL	C. Merm, N. Sghamriou E, drou L. Couff		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pathologie Prénatale endocrinienne Décrire l'endocrinologie, décrire son épistémologie et expliquer ses mécanismes pathophysiologiques simples. Identifier les signes cliniques, analyser leur retentissement sur la qualité de vie et évaluer les marqueurs différentiels (Douleur, infertilité...)									
EL	0,5	Université à l'infir	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pathologie Prénatale infectieuse Citer les principes de prise en charge, identifier les complications possibles et décrire l'évolution de la maladie. (Dyschyme, urinaire...) Situation emblématique « Patient consultant pour douleurs péloviennes chroniques étio dyschymes évolutives A développer »									
TD	2		Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur
Pathologie Périnatale périnatal partum Décrire les principales complications, leur épistémologie et expliquer leurs mécanismes pathophysiologiques simples (gémellisme, hémorragie, infection...) Identifier les signes d'alerte selon le contexte, analyser une situation clinique simple et évaluer les diagnostics différentiels (psr, par partum)									
CM	2		Intervention extérieur	Intervention extérieur	Intervention extérieur	Intervention extérieur	Intervention extérieur	Intervention extérieur	Intervention extérieur
Pathologie Périnatale périnatal partum Identifier les situations d'urgence, expliciter les grands principes de prise en charge et décrire les complications et l'évolution Situation emblématique « Infanterne exotique ou en post-partum présentant un signe d'alerte (hyperthermie, hémorragie, fièvre...JA développer)									
TD	2		Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur
Pathologie Périnatale IST Citer les principes IST, décrire leur épistémologie et expliquer leurs modes de transmission. (Hépatite B, VIH, HPV...) Identifier les signes cliniques évolutifs, analyser une situation à risque et évaluer les diagnostics différentiels									
EL	2,5		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pathologie Prénatale IST Expliquer les principes de prévention, citer les grandes lignes des traitements et identifier les complications et l'évolution. Situation emblématique « Patient consultant pour symptômes génitaux ou dans le cadre d'un diagnostic A développer »									
TD	2		Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur
Pathologie Prénatale infectieuse Décrire l'infectiologie, décrire son épistémologie et expliquer les principes thérapeutiques et identifier les impacts et l'évolution (psychologiques, médicaux) Situation emblématique « Couple consultant pour difficultés à concevoir après 12 mois d'essais A développer »									
CM	1		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pathologie Prénatale infectieuse Décrire les principes de la prise en charge, expliciter les options thérapeutiques et identifier les impacts et l'évolution (psychologiques, médicaux) Situation emblématique « Couple consultant pour difficultés à concevoir après 12 mois d'essais A développer »									
TD	1		Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur
ID2 - Développement enfant / adolescent									
Anatomie physiologie : 1) Décrire les étapes de la croissance et du développement psychomoteur (H) 2) Identifier les étapes du neurodéveloppement (H) 3) Expliquer les besoins fondamentaux du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent. (H) 4) Décrire les enjeux de santé chez l'adolescent : santé mentale, comportement & risque, hygiène de vie (H)									
EL	4		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pathologie Infectieuses : Angine, otite, gastroentérite vésiculaire, myalgie, maladies émergentes (vaccinale, bactérienne, fongique, parasitaire)									
EL	1,5		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pathologie Maladies vaccinales : Rougeole, Rubéole Oreillons Coqueluche Diphtérie Tétanos Poliovirus Hépatite B Infection à Haemophilus influenzae B Pneumocoque Meningocoque IPV (adjuvant)									
EL	1		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pathologie Respiratoires : Bronchiolite (VRS), asthme.									
EL	1,5		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pathologie Neurologiques (convulsions, épilepsie, migraine)									
EL	1,25		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pathologie Endocriniens et métaboliques en période (puberté, Ostéose)									
EL	1		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pathologie Déclore les troubles du neurodéveloppement : TSA, TDAH, troubles des apprentissages.									
CM	2		Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)
Langage et communication, écriture de l'enfant									
CM	1		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pathologie Citer et décrire les maladies génétiques fréquentes : Trisomie 21, mucopolysaccharidose.									
EL	1		Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pathologie Identifier les signes d'alerte des situations à risque : Malnutrition Syndrome du bébé secouré. Handicapement 0-7 Si traité en 88 changer par un OS spécifique aux pathologies de l'enfant									
CM	3		Intervention ext	Intervention ext	Intervention ext	Intervention ext	Intervention ext	Intervention ext	Intervention ext (PMI)
Pharmacologie spécifique à l'enfant Préparer et administrer les traitements en pédiatrie en respectant les règles de sécurité Surveiller les effets des traitements antidépresseurs 4 X 30 minutes									
EL (à orner)	2	Gere lathy Chaboussier	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pharmacologie Adapter les posologies au poids et à l'âge de l'enfant. TD en 83									
EL (à orner)	1	Gere lathy Chaboussier	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
Pharmacologie Exposition in utero aux substances médicamenteuses									
EL (à orner)	1	Gere lathy Chaboussier	Université	Université	Université	Université	Université	Université	Université
La violence Patient centris, parents, soignant									
CM	2		Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)
Les droits de l'enfant									
CM	1		Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)
Pharmacologie Connaitre le rôle infirmier dans la vaccination (préparation, administration, surveillance).									
CM	1		Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)	Intervention ext (Pur)
Pathologie Infectieuses courantes Expliquer les principes de prise en charge, identifier les complications et décrire l'évolution habituelle. Situation emblématique « Enfant paludéen / Severe quiver ORL / eruption cutanée ou troubles digestifs A développer »									
TD	2		Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur
Maladies à prévention vaccinale Expliquer les principes de la vaccination, argumenter son intérêt individuel et collectif et identifier les complications									
TD	2		Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur
Situation emblématique « Enfant ou adolescent avec statut vaccinal incomplet ou suspicion de maladie infectieuse A développer »									
Pathologie respiratoires Bronchiolite, asthme Identifier les situations d'urgence, expliciter les principes de prise en charge et décrire les complications et l'évolution Situation emblématique « Nouveau-né ou enfant présentant une détresse respiratoire ou des épisodes de suffocation A développer »									
TD	2		Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur
Pathologies neurologiques (convulsions, épilepsie, migraine) Identifier une urgence vitale, expliciter une urgence vitale, expliciter les conduites à tenir et décrire les complications et l'évolution. Situation emblématique Identifier une urgence vitale, expliciter les conduites à tenir et décrire les complications et l'évolution.									
TD	2		Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur
Troubles du neuro développement Identifier les signes d'alerte, analyser une situation simple et différencier les troubles. Expliquer les principes de prise en charge, orienter vers les professionnels adaptés et décrire l'évolution Situation emblématique « Enfant présentant des difficultés scolaires, comportementales ou de communication A développer »									
TD	2		Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur
Maladies génétiques fréquentes Décrire les principes de prise en charge, identifier les complications et expliquer l'évolution. Situation emblématique « Enfant présentant un retard de développement ou signes évocateurs d'une maladie génétique A développer »									
TD	2		Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur	Fondateur

	NOM Prénoms :	Courriel :
- IPS1 BRIVE :	Cécile CARBONNET Jasline PERRIER	cecile.carbonnet@ips1-brive.fr jasline.perrier@ips1-brive.fr
- IPS1 CHU :	Aline CROZAL Caroline CAPPELLO	aline.crozal@ips1-brive.fr caroline.cappello@ips1-brive.fr
- Antenne IPS1 CHU :	Marjolaine PRADEL Rachel KANTER	marjolaine.pradel@ips1-brive.fr rachel.kanter@ips1-brive.fr
- IPS1 CRF :	Christine VALLÉE John FANTON	c.vallee@ips1-brive.fr j.fanton@ips1-brive.fr
- IPS1 GUERET :	Sandrine PERIQUÉ	s.perique@ips1-brive.fr
- IPS1 LISSEL :	Delphine TAFFIN	d.taffin@ips1-brive.fr
- Université :	BELONI Pascale	pascale.beloni@ips1-brive.fr

Evaluation	Session 1	Session 2
Durée	CC : 30min - DE : 1,5h	1,5h
Modalité	CC (coef 0,5) + DE final (coef 0,5) (Analyse situation + QROC)	DE (Analyse situation + QROC)

Note : sujet d'évaluation partagé avec B1

Objectifs Pédagogiques

Comprendre les phénomènes psychosociaux influençant la relation de soin

Comprendre les phénomènes psychosociaux influençant la relation de soins
Identifier l'impact du stress et les stratégies d'adaptation face à la maladie

Distinguer le normal du pathologique dans les réac.

Comprendre les enjeux de deuil pour adapter les attitudes professionnelles

Comprendre les processus de deuil pour adapter les attitudes professionnelles

Consolider les apprentissages en psychologie, ethnologie et anthropologie

Identifier les données en lien avec les pratiques addictives et leurs enjeux
--

[illegible]

Modalités pédagogiques		Volume horaire
Crédit Européen		1
Cours magistral		5
Elearning		5
TD		7,5
TD projet		
Travail personnel		2,5
Evaluation		2
TOTAL		22

1 ECTS = 22H

Modalités pédagogiques		Volume horaire
Crédit Européen		3
Cours magistral		7
Elearning		
TD		51,5
TD projet		
Travail personnel		7,5
Evaluation		0
TOTAL		66

Objectifs Pédagogiques
Identifier une situation d'urgence somatique et/ou psychiatrique à caractère médical et initier sa prise en charge dans l'attente de l'arrêt des secours Repérer les signes précoces de détresse psychologique et de troubles psychiques afin d'intervenir de manière adaptée pour répondre aux besoins de la personne Participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle Appliquer les principes fondamentaux de l'hygiène et de l'asepsie dans la réalisation des soins, en respectant les protocoles pour prévenir la transmission des infections Diagnostiquer et évaluer les différents syndromes douloureux et situations de soins potentiellement douloureux.

[illegible]

	NOM Prénoms :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	Alice BÉX	alice.bex@univ-bordeaux.fr
- IFSI CHU :	Richard GARNIER	richard.garnier@univ-bordeaux.fr
- Antenne IFSI CHU :	Richard GARNIER	richard.garnier@univ-bordeaux.fr
- IFSI CDF :	Marieline PRADEL	marieline.pradel@univ-bordeaux.fr
- IFSI QUERRET :	Victor LEGRAND	v.legrand@univ-bordeaux.fr
- IFSI USSEL :	Calina TIROCHET	c.tirochet@univ-bordeaux.fr
- IFSI USSEL :	Nathalie DUBOIS-CARMENAY	nathalie.dubois@univ-bordeaux.fr
- IFSI TULLE :	Valentine ANJOLUX	v.anjolux@univ-bordeaux.fr
- Université :	BELONI Amélie - TONIOLO Jean	jean.tonioolo@univ-bordeaux.fr

Objectifs Pédagogiques

- connaître les principes et les enjeux de la démarche qualité et de la gestion des risques ;
- contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation de la démarche qualité et gestion des risques d'un service d'une organisation ;
- identifier les organisations et les différents ressources auxquels desquels peuvent conseiller ;
- savoir en œuvre une démarche d'évaluation continue des pratiques professionnelles ;
- identifier, prévenir et analyser les types de risques (stratégiques, organisationnels, psychosociaux, éthiques...) en lien avec le soin prodigué et selon les modalités : la sécurité et la déclaration et de la gestion des événements indésirables associés aux soins ;
- contribuer à la promotion d'une culture partagée de sécurité et de qualité ;
- comprendre l'impact des facteurs organisationnels et humains (FOSH) sur la qualité et la sécurité des soins ;
- renforcer l'engagement professionnel dans la mise en œuvre d'une démarche qualité.

	NOM Prénoms :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	PILLIEN Christine	christine.pillien@chc-coma.fr
- IFSI CHU :	DELERON Isabelle	isabelle.deleron@chu-paris.fr
- Antenne IFSI CHU :	CAPPELLO Sabine	sabine.cappello@chu-paris.fr
- IFSI CRF :	VILMONT Cécile	cecile.vilmont@chu-paris.fr
- IFSI GUERET :	ORESSON Nathalie	n.oresson@chc-gueret.fr
- IFSI USSEL :	CABELLO DESLANDES Doryane	d.cabello@chc-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :		
- IFSI TULLE :	TAFFIN Delphine	d.taffin@chc-tulle.fr
- Universitaire :	MARCHAT Noémie	noemie.marchat@univ-bordeaux.fr

Objectifs Pédagogiques
Acquiescer une vue d'ensemble du système actuel de santé en France.
Identifier l'organisation et les acteurs principaux de la politique de santé publique nationale et mondiale
Connaître et comprendre l'organisation de la veille sanitaire et son utilité
Expliquer les données épidémiologiques au service de la compréhension des besoins en santé des personnes
Identifier, comprendre les enjeux actuels en santé publique en France et dans le Monde
Connaître et comprendre le financement du système de santé en France et les principaux enjeux économiques de la santé

1 ECTS = 22H

1 ECTS = 15H

Modalités pédagogiques	
	Volume horaire
Crédit Européen	1
Cours magistral	6
Elearning	
TD	12,5
TD projet	
Travail personnel	2,5
Evaluation	1
TOTAL	22

Objectifs Pédagogiques	
Communiquer de manière claire, respectueuse, non stigmatisante et adaptée avec les personnes soignées et leurs familles en tenant compte de leurs connaissances, besoins, croyances et préférences et en mobilisant les techniques d'entretien et de transmission orale et écrite.	
Mobiliser des compétences d'empathie clinique, d'écoute active, de communication interpersonnelle et d'adaptabilité pour instaurer et maintenir des relations thérapeutiques de qualité.	
Renforcer ses compétences psychosociales pour favoriser l'adaptation, le bien-être et l'efficacité dans les situations professionnelles et relationnelles.	
Identifier les attributs du leadership en santé et son influence sur le système de santé.	
Intégrer la dimension du handicap dans la relation de soin en identifiant les situations de vulnérabilité, en mettant en œuvre des mesures d'accessibilité et en promouvant une approche inclusive.	
Enregistrer, traiter et transmettre les données liées à une personne ou à un groupe de personne.	

[illegible]

UE D4-S2 « Numérique en santé »

	NOM Prénoms :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	Marc DRUN	marc.drun@chc-brive.fr
- IFSI CHU :	Jean-Yves FAUBERT	jean.yves.faubert@chu-bordeaux.fr
- Antenne IFSI CHU :		
- IFSI CRF :	Marion MADELREUX	marion.madelreux@croix-rouge.fr
- IFSI GUERET :	Sandrine GRENOUILLOUX	s.grenouiloux@chc-gueret.fr
- IFSI USSEL :	Patrice PELAT	patrice.pelat@chc-usse.fr
- Antenne IFSI USSEL :	Sandrine PEROU	sandrine.perou@chc-usse.fr
- IFSI TULLE :	Nathalie FRIMM	nathalie.frimm@chc-tulle.fr
- Université :	COUDAGE Léonard	leonard.coudage@univ-bordeaux.fr

Evaluation	Session 1	Session 2
Durée	-	-
Modalité	CC	CC

Objectifs Pédagogiques	
------------------------	--

Appréhender les enjeux liés à la santé numérique :

Mobiliser les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et accompagner la transformation du système de soins ;

Identifier et intégrer les usages pertinents de l'intelligence artificielle (IA) en santé, afin de soutenir le raisonnement clinique et la prise de décision et d'optimiser les pratiques professionnelles ; Collecter, utiliser et exploiter les données de santé dans le respect des obligations légales, professionnelles et éthiques et de la cybersécurité en garantissant la confidentialité et la

Communiquer efficacement avec les acteurs de la santé en utilisant des outils numériques adaptés ;

Conduire des projets de télésanté adaptés aux besoins des personnes soignées et des équipes de prévention et de soins.

Conduire des projets de recherche adaptés aux besoins des personnes soignées et des équipes de prévention et de soins.

[illegible]

UE E1-S2 « Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes »

	NOM Prénoms :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	MAYNE Elodie	elodie.mayne@un-corsas.fr
- IFSI CHU :	BAUDRY Jean-François/ LAROUÏE Béatrice	francois.baudry@chu-toulouse.fr beatrice.larouie@chu-toulouse.fr
- Antenne IFSI CHU :		
- IFSI CRF :	PERIGAUD Fabienne	fabienne.perigaud@chu-toulouse.fr
- IFSI GUERET :	BARBAIRE Madison	m.barbaire@chu-gueret.fr
- IFSI USSEL :	LEVACHER Virginie	v.levacher@chu-ussel.fr
- Antenne IFSI USSEL :	MARCHAT Noémie	noemie.marchat@chu-ussel.fr
- IFSI TULLE :	FIRMIN Nathalie	nfirmin@chu-tulle.fr
- Universitaire :	TOROLO Jean	jean.torolo@univ-tl.fr

Évaluation	Session 1	Session 2
Durée	2h	2h
Modalité	CM Fiche de lecture	CM Fiche de lecture

Note : sujet d'évaluation partagé avec E3 (fiche de lecture avec choix entre 2 articles + usage de RA en lien avec E3 + word + zotero)

Objectifs Pédagogiques
Mobiliser des données probantes et actualisées en sciences infirmières pour étayer le raisonnement et guider la pratique clinique de l'étudiant (en lien avec les domaines A et B).
Comprendre le rôle et l'importance de la recherche dans la pratique infirmière et dans la formation.
Identifier les principes et l'organisation de la recherche en sciences expérimentales et SHS.
Comprendre les étapes d'une démarche scientifique: indicateurs épidémiologiques, variables d'étude, principaux test statistiques, principales limites méthodologique et biais potentiels.
Savoir rechercher et sélectionner des recommandations de bonnes pratiques (HAS, sociétés savantes...) et des données professionnelles (revues professionnelles, bases de données).
Conduire une recherche bibliographique scientifique à partir de mots clés et d'équations de recherche dans des données scientifiques.
Lire, analyser et synthétiser les articles scientifiques: développer une lecture critique (méthodologie, résultats, pertinence, et synthétiser les informations pour une application pratique).
S'initier à l'élaboration d'une revue de la littérature scientifique à partir d'un questionnement professionnel, en mobilisant des sources variées et pertinentes.

Modalités pédagogiques	
	Volume horaire
Credit Européen	7
Cours magistral	4
E-learning	
TD	14
TD projet	
Travail personnel	2
Évaluation	2
TOTAL	22

1ECTS = 22H

Contenu pédagogique			Intervenant Pressenti								
Thème	Sous-Thème	Type	Nb d'heure	BRIVE	CHU	Antenne CHU	CRF	GUERET	USSEL	Antenne USSEL	TULLE
Séquence 1: organisation et les grands principes de la recherche en sciences infirmières	Organisation de la recherche en santé (généralistes) Acteurs de la recherche (universités, CHU, équipes de recherche) généralistes Démarche scientifique en sciences infirmières Principes éthique et réglementation (généralistes) intégration scientifique et publication	CM	1h				IFSI				
Séquence 2: différents types de publications et niveaux de preuve	Situer un document dans la pyramide de la littérature Identifier des sources fiables d'information scientifique	TD	3h				IFSI				
Séquence 3: l'épidémiologie descriptive	Epidémiologie descriptive: définition des principaux indicateurs tels que la mortalité, la morbidité, l'incidence, la prévalence, la qualité, l'équité de vie, les inégalités, les médianes. Ces indicateurs doivent être mis en lien avec des données scientifiques pour en expliquer l'importance dans la compréhension de ces derniers. Permettre aux étudiants d'interpréter une moyenne ou une médiane dans le cadre des données de santé. Expliquer l'utilité de ces indicateurs pour comprendre un phénomène de santé par exemple.	CM et e-learning	2h et 1h				Université				
Séquence 4: objet de recherche	Questionnement professionnel (initiation) PICO	TD	2h				IFSI				
Séquence 5: recommandations de bonnes pratiques	Questionnement sur sa ou la pratique professionnelle Recherche et utiliser des recommandations de bonnes pratiques professionnelles	CM TD	2h 4h				IFSI				
Séquence 6: initiation à la stratégie de recherche	Sémantique de la recherche: acoutumance Mots clés/descripteurs, utiliser le Métauxa Mesh (pour quelles bases de données?) Elaborer des équations de recherche adaptées (opérateurs booléens) Intégration de moteurs de recherche et de bases de données	CM TD	1h 4h				IFSI				
Séquence 7: initiation à la lecture critique d'articles scientifiques	Initiation à la lecture critique: grille simplifiée. Reprendre lors de ces revues des textes présentant des conflits avec de l'épidémiologie descriptive afin de remédier la séquence 3	TD	8h				IFSI				
Séquence 8: IA pour la recherche	IA pour la recherche: usages intéressants, forces, limites	TD	2h				IFSI				
Séquence transversale: se former par les données probantes	Savoirs de semestre	TD	7h				IFSI				

	NOM Prénoms :	Courriel :
- IFSI BRIVE :	FEYDEL Nathalie	nathalie.feydel@briveuniv.fr
- IFSI CHU :	PERRIER Jérôme	jerome.perrier@chu-broges.fr
- Antenne IFSI CHU :	PERRIER Jérôme	jerome.perrier@chu-broges.fr
- IFSI CRP :	PERGAUD Fabienne	fabienne.pergaud@crp-bordeaux.fr
- IFSI GURET :	GRENOUDLOUX Sandrine	sandrine.grenoudloux@chu-bordeaux.fr
- IFSI USSEL :	RUBO Nathalie	nathalie.rubo@univ-lyon1.fr
- Antenne IFSI USSEL :	DOLÉAC-MARCHENAY Nathalie	nathalie.doleac@univ-lyon1.fr
- IFSI TULLE :	ZARAGOZA Elodie	elodie.zaragoza@tulle.fr
- Université :	TOMINI Dr. Jean ou VERGÈRE L. Jean	jean.tomini@univ-lyon1.fr

Objectifs Pédagogiques
Acquérir et utiliser du vocabulaire dans le domaine de la santé et des soins
Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins
Compréhension orale et écrite
Expression orale et écrite
Fin d'année (= fin de semestre 2) : Connaître le niveau d'anglais des étudiants

1 ECTS = 15HHE C3-C2 = Méthodes de travail et aide à la réussite =

Note : sujet d'évaluation partagé avec E1

[illegible]1FCTS @ 22H[illegible]

Annexe 6. Document ARS concernant le cadre de consolidation

Direction de l'offre de soins
Direction déléguée aux professionnels de santé et à la prospective
Pôle ressources humaines en santé

Date :	8 juin 2026
Émetteur :	Pôle ressources humaines en santé Christine NOE, conseillère pédagogique et technique
Destinataire :	Document d'appui à destination des Groupements IFSI-Université et des IFSI de Nouvelle-Aquitaine
Objet :	Réforme de la formation infirmière 2026 Cadre de consolidation Éléments de réflexion à destination des Groupements IFSI-Université de Nouvelle-Aquitaine

Contexte

Le nouveau référentiel de formation infirmière issu de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier repose sur une articulation entre :

- un cadre national commun ;
- et un cadre de consolidation permettant une déclinaison territoriale de la formation.

Le cadre national garantit l'acquisition homogène des compétences attendues pour l'exercice de la profession infirmière, dans le respect des exigences universitaires et européennes. Il s'inscrit dans le mouvement d'universitarisation renforcée de la formation, dans une logique LMD, de développement des sciences infirmières et de professionnalisation accrue des parcours.

La mise en œuvre du cadre de consolidation s'inscrit pleinement dans les travaux d'accréditation des Groupements IFSI-Université prévus par l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

À ce titre, la trame nationale du dossier d'accréditation prévoit notamment la présentation de la déclinaison du cadre de consolidation au sein du projet pédagogique, des parcours de stage et des ressources mobilisées, ainsi que des modalités de prise en compte des besoins de santé du territoire dans le projet pédagogique.

Par ailleurs, la procédure d'accréditation prévoit le recueil d'un avis de l'Agence régionale de santé portant notamment sur l'articulation entre le projet pédagogique proposé et les priorités du Projet régional de santé (PRS).

En complément, le cadre de consolidation constitue un espace d'adaptation et de contextualisation de la formation au regard des besoins de santé des territoires. Il permet aux universités et aux groupements IFSI de coconstruire la déclinaison du référentiel de formation en prenant notamment en compte :

- les besoins de santé de la population ;
- les priorités de santé publique ;
- les organisations territoriales de santé ;
- les ressources de stage disponibles ;
- les dynamiques partenariales locales ;
- les enjeux liés à la prévention, aux soins primaires, à la santé mentale, aux vulnérabilités, à la coordination des parcours et à la réduction des inégalités sociales de santé.

Le cadre de consolidation constitue ainsi la part personnalisable du parcours de formation. Il vise à articuler :

- les aspirations et le projet professionnel de l'étudiant ;
- le développement progressif des compétences professionnelles ;
- les besoins de santé du territoire ;
- ainsi que les secteurs d'exercice prioritaires ou en tension.

Il prend également en compte les parcours des étudiants, leur professionnalisation progressive, la découverte des différents modes d'exercice et la construction de leur projet professionnel.

Il participe ainsi à favoriser :

- l'ancrage territorial des étudiants ;
- la connaissance des réalités de terrain ;
- l'attractivité des exercices professionnels sur les territoires ;
- ainsi que l'adéquation entre les compétences développées et les besoins de santé de la population.

Ce cadre de consolidation trouve notamment sa traduction dans :

- l'organisation territoriale des stages ;
- la structuration d'une politique coordonnée de stage ;
- le développement de partenariats entre universités, instituts, établissements de santé, structures médico-sociales et acteurs territoriaux ;
- ainsi que dans la capacité des groupements IFSI / université à adapter certains dispositifs pédagogiques aux réalités locales, dans le respect du référentiel national.

Il conforte également la nécessité d'une gouvernance territoriale associant les universités, les instituts de formation, les conseils régionaux et les ARS, afin de garantir une adéquation entre la formation, les besoins en compétences et les évolutions du système de santé.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire que les travaux engagés par les Groupements IFSI-Université de Nouvelle-Aquitaine puissent intégrer les priorités définies dans :

- le Projet Régional de Santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine ;
- le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Nouvelle-Aquitaine ;
- les dynamiques territoriales portées notamment par les CPTS, les CLS et les dispositifs d'exercice coordonné ;
- ainsi que les enjeux émergents liés aux transformations numériques et à l'intelligence artificielle en santé.

La définition des thématiques et parcours du cadre de consolidation gagnera à s'appuyer sur une concertation associant les acteurs du territoire (professionnels, structures d'exercice coordonné, établissements sanitaires et médico-sociaux, représentants des usagers et partenaires institutionnels).

Dans ce contexte, la présente note vise à apporter aux Groupements IFSI-Université et aux instituts de formation des éléments de réflexion susceptibles d'éclairer la construction du cadre de consolidation et l'intégration des priorités régionales et territoriales de santé publique au sein des projets pédagogiques.

1. Finalités du cadre de consolidation

Le cadre de consolidation a vocation à permettre une déclinaison territorialisée de la formation infirmière, en cohérence avec :

- les besoins de santé des populations ;
- les priorités régionales de santé publique ;
- les réalités d'exercice des professionnels ;
- les organisations territoriales de soins ;
- et les transformations du système de santé.

Il doit contribuer à préparer les futurs professionnels infirmiers :

- à exercer dans des environnements sanitaires, sociaux et médico-sociaux diversifiés ;
- à intervenir dans une logique de prévention, de parcours et de coordination ;
- à travailler dans des organisations coordonnées et pluriprofessionnelles ;
- à prendre en compte les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de santé ;
- et à développer une capacité d'adaptation face aux évolutions scientifiques, numériques et organisationnelles ;
- et à construire progressivement leur projet professionnel.

L'identification des thématiques du cadre de consolidation et des parcours susceptibles d'être proposés aux étudiants gagnera à s'appuyer sur une concertation associant les principaux acteurs du territoire : professionnels de santé, représentants des usagers, structures d'exercice coordonné, établissements sanitaires et médico-sociaux, universités, instituts de formation et partenaires institutionnels.

Cette démarche vise à favoriser une meilleure adéquation entre les besoins de santé identifiés, les réalités d'exercice professionnel et les compétences attendues des futurs infirmiers.

2. Priorités régionales de santé publique à prendre en compte

Le Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine et le PRSE identifient plusieurs enjeux prioritaires devant être pris en compte dans la réflexion engagée par les Groupements IFSI-Université.

Ces priorités concernent notamment :

- la prévention et la promotion de la santé ;
- la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ;
- la santé mentale ;
- les maladies chroniques ;
- le vieillissement et la perte d'autonomie ;
- l'autonomie, le maintien à domicile et le virage domiciliaire ;
- les soins primaires et l'exercice coordonné ;
- la santé environnementale ;
- les vulnérabilités et la précarité ;
- les addictions ;
- les soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie ;
- les soins critiques ;
- les soins pédiatriques ;
- les soins d'urgence ;
- les enjeux liés aux transformations numériques et à l'intelligence artificielle en santé.

Une attention particulière pourra être portée aux secteurs d'exercice prioritaires ou en tension identifiés dans le cadre de la réforme, notamment :

- les soins psychiatriques et la santé mentale ;
- les soins critiques ;
- les soins pédiatriques ;
- les soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie ;
- le grand âge et l'autonomie ;
- le handicap, le vieillissement des personnes en situation de handicap et l'accès aux soins des publics vulnérables ;
- les soins d'urgence ;
- ainsi que les secteurs relevant de la prévention et des soins primaires.

Ces enjeux peuvent présenter des déclinaisons différentes selon les territoires et les dynamiques locales portées notamment par les CPTS, les CLS, les établissements de santé, les collectivités et les partenaires de terrain.

Coopération interprofessionnelle et exercice coordonné

Les évolutions du système de santé conduisent à renforcer les logiques de coopération entre professionnels, de coordination des parcours et d'exercice coordonné. Le développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), des dispositifs d'appui à la coordination (DAC), ainsi que les nouvelles modalités d'exercice en santé, traduisent cette transformation des organisations au service des patients et des territoires.

Dans ce contexte, le cadre de consolidation peut constituer un levier privilégié pour permettre aux étudiants de développer une meilleure connaissance :

- des organisations pluriprofessionnelles ;
- des coopérations ville-hôpital ;
- des parcours de santé et de l'articulation entre les secteurs sanitaire, médico-social et social ;

- des outils numériques favorisant la coordination des parcours ;
- des coopérations entre professionnels de santé ;

ainsi que des évolutions des métiers et des pratiques collaboratives.

Cette approche apparaît particulièrement pertinente dans un contexte marqué par le développement des soins primaires, du virage domiciliaire, de l'accompagnement des situations complexes et de la recherche d'une meilleure continuité des parcours de santé.

Ces enjeux peuvent présenter des déclinaisons différentes selon les territoires et les dynamiques locales portées notamment par les CPTS, les CLS, les établissements de santé, les collectivités et les partenaires de terrain.

👉 ***Cf tableau Enjeux territoriaux de santé publique et pistes d'intégration dans le cadre de consolidation des Groupements IFSI-Université***

Groupement IFSI- Université	Territoires principaux concernés	Priorités de santé publique particulièrement prégnantes	Déclinaisons territoriales / dynamiques CPTS et PTS	Pistes d'intégration dans le cadre de consolidation
Groupement Aquitaine (Université de Bordeaux)	Gironde, Landes, Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques	• Addictions • Santé mentale • Prévention des cancers • Santé environnementale • Vieillesse • Accès aux soins • Littoralité et risques climatiques • Maladies chroniques • Exercice coordonné • Santé sexuelle	Développement important des CPTS et des parcours coordonnés ; Enjeux de démographie médicale ; prévention territoriale ; Santé environnementale (pollution, pesticides, moustique tigre, perturbateurs endocriniens) ; Prise en charge des publics vulnérables et précaires.	• Renforcement des enseignements en prévention et promotion de la santé • Santé environnementale et One Health • Coopération interprofessionnelle et exercice coordonné • Parcours personnes âgées et maladies chroniques • Santé mentale et repérage précoce • Prévention addictions et cancers • Simulation et projets territoriaux de santé • IA en santé : usages, limites, vigilance clinique
Groupement Limousin (Université de Limoges)	Haute-Vienne, Corrèze, Creuse	• Vieillesse et autonomie • Isolement territorial • Prévention du suicide • Santé mentale • Accès aux soins • Exercice coordonné • Santé environnementale • Vaccination • Fragilités et précarité • Maintien à domicile et virage domiciliaire	Territoires ruraux et vieillissants ; Enjeux forts de désertification médicale ; développement des CPTS rurales ; maintien à domicile ; Prévention des fragilités ; Recours à la télésanté ; Coordination territoriale	• Formation aux soins de proximité et à l'aller-vers • Coordination territoriale et exercice coordonné • Prévention des fragilités et perte d'autonomie • Accompagnement des parcours de maintien à domicile ; • Repérage des fragilités liées au vieillissement ; • Soutien aux aidants et prévention de leur épuisement. • Repérage santé mentale et risque suicidaire • Approches communautaires et

				Inégalités sociales de santé • Télésanté et outils numériques • IA et analyse critique des outils d'aide à la décision
Groupement Poitou-Charentes (Université de Poitiers)	Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne	• Prévention et promotion de la santé • Activité physique • Maladies chroniques • handicap et vieillissement des personnes en situation de handicap • Vaccination • Santé mentale • Santé environnementale • Accès aux soins • Parcours coordonnés • Publics précaires • Dépistages et prévention • Soutien aux aidants • Maintien à domicile et virage domiciliaire • Ruralité et isolement territorial	Développement marqué des CPTS ; Actions territoriales de prévention ; Prévention en milieu rural ; dépistage et vaccination ; Coordination ville-hôpital ; Enjeux liés au vieillissement et aux maladies chroniques.	• Développement des compétences en santé publique territoriale • Promotion de la santé et entretien motivationnel • Dépistage et prévention • Education thérapeutique du patient • Travail en CPTS et coordination de parcours • Accompagnement des parcours à domicile ; • Coordination autour du maintien à domicile ; • Repérage des fragilités et soutien aux aidants. • Santé environnementale • Approche populationnelle et déterminants de santé • IA en santé, données de santé et éthique numérique

3. Pistes de déclinaison dans les projets pédagogiques

Les Groupements IFSI-Université sont invités à engager une réflexion sur les modalités d'intégration de ces enjeux dans :

- les enseignements ;
- les travaux dirigés ;
- les analyses de pratiques ;
- la simulation ;
- les travaux de groupe ;
- les stages ;
- les projets territoriaux ;
- les partenariats ;
- les travaux de recherche ou d'initiation à la recherche ;
- ainsi que les unités d'enseignement libres pouvant être mobilisées dans le cadre du parcours de consolidation.

Cette réflexion pourrait notamment porter sur :

- le développement des compétences en prévention et promotion de la santé ;
- l'approche populationnelle ;
- les déterminants sociaux et environnementaux ;
- l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs parcours de vie ;
- la coordination des parcours ;
- l'exercice coordonné ;
- la santé environnementale ;
- l'entretien motivationnel ;
- le repérage des vulnérabilités ;
- l'éducation thérapeutique du patient ;
- les pratiques collaboratives ;
- les usages du numérique en santé ;
- ainsi que les enjeux éthiques, critiques et sécuritaires liés à l'intelligence artificielle en santé.

Dans le cadre des réflexions engagées autour du cadre de consolidation, certaines organisations territoriales envisagent une logique de mutualisation des unités d'enseignement relevant du parcours de consolidation à l'échelle du groupement IFSI-Université.

Cette approche vise notamment à :

- favoriser l'équité d'accès des étudiants aux différentes thématiques proposées ;
- élargir les possibilités de personnalisation des parcours ;
- optimiser les ressources pédagogiques et universitaires disponibles ;
- renforcer la cohérence du groupement ;
- favoriser une dynamique territoriale et inter-instituts ;
- limiter les contraintes liées aux déplacements des étudiants à l'échelle du territoire régional.

Cette réflexion peut notamment concerner :

- les unités d'enseignement théoriques ;
- les unités d'enseignement libres ;
- certaines modalités pédagogiques mutualisées ;
- ou encore l'accès à des expertises ou terrains spécifiques présents sur certains territoires du groupement.

Sa mise en œuvre suppose néanmoins :

- une organisation concertée entre les instituts et l'université ;
- une réflexion sur les modalités pédagogiques facilitant l'accessibilité des enseignements à l'échelle du groupement, notamment par le recours à des formats mutualisés, hybrides ou distanciels ;
- une vigilance sur les conditions d'accessibilité territoriale ;
- ainsi qu'une attention portée à l'équité de traitement entre étudiants.

Le développement du cadre de consolidation suppose également une attention particulière portée :

- à la qualité de l'accueil en stage ;
- à la disponibilité des professionnels encadrants ;
- à la cohérence entre les activités accessibles et les compétences visées ;
- à l'accompagnement progressif des étudiants ;
- à la structuration de parcours cliniques cohérents et professionnalisants ;
- au maintien de la finalité pédagogique des stages, dans une logique de développement progressif des compétences ;
- à l'adéquation entre les objectifs d'apprentissage poursuivis et les activités confiées à l'étudiant
- à la sécurisation des parcours de formation et à la prévention des situations susceptibles de compromettre les apprentissages, la qualité de vie en formation ou l'attractivité des secteurs d'exercice concernés.

Accompagnement des acteurs de l'encadrement clinique

La réussite du cadre de consolidation repose également sur l'engagement des structures d'accueil et de leurs équipes dans l'accompagnement des étudiants.

Une attention particulière pourrait être portée à la mobilisation et à l'accompagnement des maîtres de stage, tuteurs et professionnels de proximité afin de favoriser :

- l'intégration des étudiants au sein des équipes ;
- la qualité de l'encadrement clinique ;
- la cohérence entre les apprentissages réalisés en institut et les situations professionnelles rencontrées en stage ;
- le développement d'environnements d'apprentissage favorables à l'acquisition des compétences ;
- ainsi que l'attractivité des secteurs d'exercice identifiés comme prioritaires ou en tension.

Dans cette perspective, le cadre de consolidation peut constituer une opportunité de renforcer les liens entre les Groupements IFSI-Université, les structures d'accueil et les acteurs territoriaux, dans une logique de co-construction des parcours de formation et d'amélioration continue de la qualité de l'encadrement.

4. Vigilance relative aux parcours étudiants

Le cadre de consolidation implique la mise en œuvre de modalités d'affectation et d'accompagnement permettant :

- d'inscrire l'étudiant dans une dynamique de projet professionnel ;
- de garantir l'équité entre les étudiants ;
- de prendre en compte le niveau progressif d'acquisition des compétences ;
- et de favoriser des parcours cohérents entre enseignements théoriques, enseignements cliniques et expériences de stage.

Il apparaît important que les modalités retenues permettent de concilier :

- personnalisation des parcours ;
- progressivité pédagogique ;
- attractivité des thématiques proposées ;
- et sécurisation des apprentissages.

5. Enjeux liés à l'intelligence artificielle en santé

L'évolution rapide des outils numériques et des usages de l'intelligence artificielle dans le champ de la santé conduit à faire émerger de nouveaux enjeux pour les professionnels infirmiers.

Sans viser une expertise technique, il apparaît important que les étudiants puissent être sensibilisés :

- aux usages actuels et émergents de l'IA en santé ;
- aux enjeux de qualité et de fiabilité des données ;
- aux biais algorithmiques ;
- aux enjeux éthiques et déontologiques ;
- à la protection des données personnelles ;
- aux risques liés à une utilisation non critique des outils ;
- ainsi qu'à la nécessité de maintenir le raisonnement clinique, la responsabilité professionnelle et la relation soignant-soigné.

Cette réflexion peut utilement être articulée avec :

- le développement des compétences numériques ;
- les usages du numérique en santé ;
- les démarches de recherche ;
- et l'analyse critique des pratiques professionnelles.

6. Démarche d'amélioration continue

Le cadre de consolidation s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de la formation.

Cette démarche suppose notamment :

- une évaluation régulière des dispositifs mis en œuvre ;
- l'analyse des retours des étudiants et des terrains de stage ;
- l'identification des facteurs d'attractivité des parcours proposés ;
- l'analyse des conditions d'encadrement et d'accompagnement ;
- ainsi qu'une réflexion sur l'adéquation entre les parcours suivis et l'insertion professionnelle des diplômés.

Conclusion

Le cadre de consolidation constitue une opportunité majeure pour renforcer l'ancrage territorial, populationnel et préventif de la formation infirmière.

Il doit permettre de construire, dans le respect du cadre national, une formation :

- adaptée aux réalités des territoires ;
- en cohérence avec les priorités régionales de santé publique ;
- ouverte aux évolutions scientifiques, environnementales et numériques ;
- attentive aux parcours et au bien-être des étudiants ;
- et préparant les futurs professionnels infirmiers aux transformations du système de santé et des pratiques professionnelles.

Les éléments présentés dans cette note ont vocation à nourrir les réflexions des Groupements IFSI-Université dans le cadre des travaux d'accréditation engagés et à faciliter la prise en compte des priorités régionales et territoriales de santé dans les projets pédagogiques soumis à l'avis de l'ARS.

Cette note ne vise pas à définir un modèle unique de cadre de consolidation. Elle a pour objet d'accompagner les Groupements IFSI-Université dans l'identification de thématiques et de parcours adaptés à leurs ressources, à leur environnement territorial et aux besoins de santé des populations.

Élaboration de la note

Cette note a été soumise pour avis aux délégations départementales de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Les observations recueillies ont contribué à enrichir la réflexion relative aux priorités territoriales de santé publique, à l'exercice coordonné, aux parcours de stage et à l'accompagnement des étudiants.

Sources

Références réglementaires

- Loi n° 2025-581 du 27 juin 2025 relative à la profession d'infirmier.
- Décret n° 2025-1306 du 24 décembre 2025 relatif aux activités et compétences infirmières.
- Décret n° 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État d'infirmier.
- Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

Documents nationaux relatifs à la réforme

- Guide d'accompagnement de la réforme de la formation infirmière – version mars 2026.
- Fiche thématique n°6 : Cadre de consolidation – version du 5 mars 2026.
- Supports et webinaires DGOS / DGESIP relatifs à la mise en œuvre du référentiel de formation infirmière 2026.

Documents et ressources régionales mobilisés

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2023-2028.
- Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine (PRSE4) 2025-2028.
- Présentation « Prévention et Promotion de la santé – Priorités de l'ARS Nouvelle-Aquitaine », Dr Nathalie Perez, journée régionale du 27 novembre 2025.
- Présentation « Enjeux de la santé environnementale et priorités de l'ARS Nouvelle-Aquitaine », Sabine Hautreux, journée régionale du 27 novembre 2025.
- Projets territoriaux de santé (PTS) de Nouvelle-Aquitaine.
- Travaux relatifs à la politique territoriale de stage en Nouvelle-Aquitaine.

Annexe : Fiche thématique 6 : Cadre de consolidation, version mars 2026

Annexe : Fiche thématique 6 : Cadre de consolidation

Version	V1.0
Date de mise à jour	05/03/2026

Objectifs visés

Cette fiche thématique a pour objet de décrire au travers d'exemples et de manière opérationnelle les attendus du cadre de consolidation afin d'accompagner les groupements et les structures d'accueil pour une mise en œuvre conforme au référentiel.

- Comprendre les conditions réglementaires de mise en œuvre du cadre de consolidation et son articulation avec le cadre national et les besoins de santé spécifiques du territoire ;
- Identifier et analyser différentes modalités de construction du dispositif et d'affectation des étudiants afin de garantir à chacun un parcours personnalisé, en cohérence avec son projet professionnel et son niveau d'acquisition des compétences ;
- Intégrer les secteurs d'exercice prioritaires pour renforcer l'adéquation entre les compétences développées et les besoins de santé du territoire.

Contexte et enjeux

Le cadre de consolidation représente la part personnalisable de la formation. Il est essentiel néanmoins que cette personnalisation du parcours de formation s'appuie sur les aspirations des étudiants, le développement des compétences nécessaires à leur futur exercice professionnel et les besoins de santé du territoire.

Dans le cadre du référentiel, il vise à :

- Décliner les compétences indispensables à l'exercice infirmier dans des contextes ciblés, sans remettre en cause l'unicité du diplôme d'État d'infirmier ;
- Prendre en compte le niveau d'acquisition des connaissances et compétences de l'étudiant dans une dynamique évolutive tout au long de la formation ;
- Renforcer la qualité de l'encadrement et de l'accompagnement personnalisé des étudiants.

Cadre réglementaire du cadre de consolidation

Il est conçu de manière intégrée, en articulant les enseignements théoriques et pratiques et les enseignements cliniques, afin de garantir une cohérence pédagogique et une complémentarité des acquis. Il est inscrit dans chaque domaine de compétences et figure dans certaines fiches d'unité d'enseignement.

Comme dans le cadre national, la durée de la formation théorique et pratique intègre l'encadrement et le suivi pédagogique et les heures de travail d'appropriation des connaissances en autonomie dans le respect du volume horaire global précisé dans l'article 24 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

Le cadre de consolidation cible :

- Des lieux d'exercice prioritaires ou en tension, notamment les soins pédiatriques, les soins critiques, les soins psychiatriques, les soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie ;
- L'ensemble des typologies de stages à partir du semestre 4, sans imposer de contrainte de durée prédéfinie.

Il s'inscrit dans le projet professionnel de l'étudiant, les ressources disponibles au sein du groupement IFSI-Université, les opportunités offertes par le territoire en cohérence avec le projet régional de santé et les priorités de santé publique.

Sur le plan quantitatif, le cadre de consolidation représente 38 crédits européens :

1° 25 crédits attribués aux enseignements théoriques et pratiques ;

2° 3 crédits attribués aux unités d'enseignement libres ;

3° 10 crédits attribués à l'enseignement clinique, correspondant à 10 semaines de stage.

Volume d'ECTS attribués pour le cadre de consolidation					
Domaine	A	B	C	D	E
UE « théorie »	2 ECTS	12 ECTS	5 ECTS	4 ECTS	2 ECTS
UE libre(s)			1 ECTS	1 ECTS	1 ECTS
Stages	10 ECTS (10 semaines à partir du semestre 4)				

 Mod
alités
de

mise en œuvre du cadre de consolidation

Étapes clés :

1. Identification des ressources du territoire en collaboration avec les agences régionales de santé et des secteurs d'exercice prioritaires ou en tension ;
2. Proposition par groupement IFSI-Université d'au moins deux thématiques en lien avec des secteurs d'exercice prioritaires ou en tension ;
3. Recensement des unités d'enseignement libres accessibles aux étudiants en soins infirmiers ;
4. Validation des thématiques retenues pour chaque promotion au sein du groupement IFSI-Université, en cohérence avec les compétences déclinées par année de formation ;
5. Élaboration d'un dispositif d'affectation visant à engager l'étudiant dans une dynamique de projet fondée sur sa motivation documentée tout en garantissant l'équité entre les étudiants ;
6. Intégration des propositions relatives au cadre de consolidation dans le dossier d'accréditation ;
7. Élaboration des scénarios de parcours de formation du cadre de consolidation, articulés autour de temps dédiés d'accompagnement théorique et pratique, d'un parcours clinique structuré et d'un dispositif d'évaluation spécifique.

- Co-construction du cadre de consolidation avec l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre d'une large concertation ;
- Prise en compte des secteurs d'exercice prioritaires ou en tension et des besoins de santé du territoire ;
- Part significative du référentiel de formation (25 % de l'enseignement théorique et 15% de l'enseignement clinique).

Acteurs impliqués

- Groupement IFSI-Université : pilotage du dispositif, évaluation de la conformité ;
- Structures d'accueil : engagement à respecter les critères d'accueil et d'encadrement des étudiants pour garantir la cohérence de la démarche de développement des compétences en lien avec le cadre de consolidation ;

- Maîtres de stage, tuteurs de stage et professionnels de proximité : construction du parcours de formation de l'étudiant dans le contexte spécifique du cadre de consolidation (accueil, intégration, accompagnement et évaluation des étudiants).

Critères d'appréciation du dispositif

Les critères portent notamment sur :

- Le nombre d'étudiants positionnés sur chaque thématique traduisant l'attractivité du dispositif ;
- La diversité, la progression et la pertinence des enseignements et activités proposés en lien avec la thématique du cadre de consolidation et les compétences à valider ;
- La mobilisation des acteurs dans le dispositif ;
- Les remontées d'enquêtes de satisfaction réalisées auprès des étudiants, des professionnels des lieux de stage et des équipes pédagogiques des groupements IFSI-Université ;
- Le taux de réussite aux évaluations théoriques et cliniques ;
- Le nombre de diplômés positionnés sur un premier poste en lien avec la thématique suivie du cadre de consolidation.

Points de vigilance

- Cohérence entre les compétences visées et les activités accessibles ;
- Dispositif d'affectation cohérent avec les objectifs poursuivis ;
- Disponibilité effective des professionnels encadrants ;
- Traçabilité des enquêtes de satisfaction et des résultats obtenus.

Points clés à retenir

- Le cadre de consolidation apporte une souplesse dans la mise en œuvre du référentiel tout en reposant sur des critères réglementaires précis : il doit garantir le développement et l'acquisition des compétences professionnelles ;
- Il engage conjointement le groupement IFSI-Université, la structure d'accueil en stage et l'étudiant ;
- Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, vise à renforcer le sens des apprentissages pour l'étudiant et contribue à la création d'un environnement propice à son bien-être en formation.

Exemples de thématiques déclinables dans le cadre de consolidation

- Retour d'expérience des expérimentations ;
- Service de santé des armées ;
- Milieu pénitentiaire ;
- Prévention : services de prévention et de santé au travail, maison de santé pluriprofessionnelle... ;
- Soins critiques ;
- Grand âge et autonomie ;
- Soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie ;
- Santé mentale et soins psychiatriques ;
- Santé de l'enfant et soins pédiatriques ;

- Soins d'urgence : acquisition de compétences spécifiques, dispositif situations sanitaires exceptionnelles (SSE), risques nucléaires et radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs (NRBCE).

Ressources et références

- [dp-sante mentale et psychiatrie - juin 2025.pdf](#)
- [Repérage et prise en charge des personnes présentant un premier épisode psychotique ou un risque d'évolution vers une psychose](#)
- [38202_DICOM_STRATEGIE_DECENNALE_SOINS_D'ACCOMPAGNEMENT-V13.indd](#)
- [Cinquième plan national pour les soins palliatifs | info.gouv.fr](#)
- [Rapport sur les Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant - Ministère de la Santé, de la Famille, de l'Autonomie et des Personnes handicapées](#)

Annexe 7. Courrier Conseil Régional préparation de la convention tripartite



Site de Limoges
27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

Pôle : Formation et Emploi
Délégué Régional : **Sébastien SAUDINOS**
Direction : Formations Sanitaires et Sociales
Directrice : **Laurence DUTREIX**
Service : Développement des formations et des partenariats
Chef de service : **Sandrine Perrin**

Affaire suivie par :
Alexandra FAROUX – 06 72 29 96 06
alexandra.faroux@nouvelle-aquitaine.fr
Réf. : 2026/PFE/DSSS/

Monsieur le Président
Université de Limoges
33 rue François Mitterrand
87000 Limoges

Limoges, le 17 août 2026

Objet : partenariat régional dans la mise en œuvre de la réforme de formation en soins infirmiers

Monsieur le Président,

La réforme de la formation en soins infirmiers entre en vigueur dès la rentrée de septembre 2026, elle a pour effet, dans le cadre du référentiel national, de vous transférer la responsabilité académique de la formation, sa mise en œuvre conjointe avec les instituts et notamment la compétence de diplomation universitaire.

Au regard du délai dans la transmission du cadre conventionnel par la DGSIP et la DGOS (le 7 juillet), la rédaction de la convention tripartite précisant les modalités de mise en œuvre de cette formation nécessaire à votre demande d'accréditation ministérielle ne pourra être engagée avant le mois de septembre.

C'est pourquoi la Région tient à vous affirmer son soutien, dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la formation, pour identifier aux côtés des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de cette formation des solutions à court, moyen et plus long terme permettant de sécuriser son organisation.

Nous vous alertons néanmoins sur un contexte budgétaire toujours plus contraint, avec des annonces allant de 5 à 10% de diminution dans nos interventions, avec lesquelles nous devons composer dans l'identification de proposition d'organisation collective.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Président du Conseil Régional,
et par délégation,
La Directrice,



Laurence DUTREIX

« Conformément à l'article R421-5 du code de justice administrative, vous pouvez contester la présente décision en adressant :
- soit, un recours administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, à : Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine – Pôle Formation et Emploi – Direction des Formations Sanitaires et Sociales – Service Financement des établissements de formation sanitaire et sociale – 27 Boulevard de la Corderie – CS 3116 – 87031 LIMOGES CEDEX 1
- soit un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à : Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux 9 rue Tastet – CS 21490 – 33063 BORDEAUX CEDEX ». Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Hôtel de Région
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 49 38 49 38

nouvelle-aquitaine.fr

**Annexe 8. Relevé de décision du Conseil d'Administration de
l'Université de Limoges concernant l'Annexe 1 de la convention
tripartite**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État d'infirmier ;
Vu l'arrêté du 20 février 2026 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier ;
Vu les arrêtés ministériels fixant annuellement les taux des droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu les dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) prévues aux articles L. 841-5 et suivants du Code de l'éducation.

Délibération enregistrée sous le numéro : **818/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 3 juillet 2026

Sujet : Droits d'inscription pour la formation aux soins infirmiers

I- Rappel du contexte :

Le **décret du 20 février 2026** relatif aux modalités de délivrance du **diplôme d'État d'infirmier** susvisé :

1°) transfère aux **universités accréditées**, la **certification de la formation conduisant au diplôme d'État (DE) d'infirmier**, ce qui signifie que :

- Le DE d'infirmier est désormais délivré par le **Président de l'université accréditée**
- Les dispositions relatives à la formation infirmière figurant jusqu'alors dans le code de la santé publique **sont transférées vers le code de l'éducation**

2°) définit le **cadre juridique** applicable à la formation, à savoir :

- Maintien de la durée réglementaire de la **formation à 3 ans**
- Évaluation de la formation dans le cadre des procédures conduites par le **HCERES**
- Autorisation de fonctionnement des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) délivrée par le Conseil régional compétent

Par ailleurs, **les dispositions de l'arrêté du 20 février 2026 précisent le régime financier applicable aux étudiants inscrits dans la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier.**

II - Droits d'inscription universitaires

Conformément aux dispositions nationales en vigueur, **les étudiants inscrits en formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier** acquittent auprès de l'Université de Limoges **les droits d'inscription universitaires dont le montant est fixé annuellement par arrêté ministériel.**

Ces droits sont identiques à ceux applicables aux étudiants inscrits dans les formations conduisant **au grade de licence** au sein des établissements publics d'enseignement supérieur.

III - Contribution de vie étudiante et de campus

Les étudiants relevant de la **formation initiale** sont soumis à l'obligation d'acquiescement préalable de la **contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)**, sauf cas d'exonération prévus par les textes en vigueur.

Cette contribution est acquittée directement auprès du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) compétent.

IV - Formation continue

Les stagiaires relevant de la formation professionnelle continue sont inscrits administrativement à l'Université de Limoges et acquiescent **les droits d'inscription universitaires prévus par la réglementation nationale**.

Les frais de formation professionnelle continue sont déterminés par l'IFSI concerné en fonction des modalités de financement du parcours de formation.

Ces frais sont versés à l'institut **par le ou les financeurs identifiés dans la convention de formation professionnelle**.

V - Champ d'application et entrée en vigueur du dispositif

Le présent dispositif :

- **s'applique à l'ensemble des étudiants inscrits à l'Université de Limoges dans la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier**, dispensée par les instituts de formation en soins infirmiers partenaires de l'université, **qu'ils soient publics ou privés** ;

- **entre en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2026-2027** et demeure applicable tant que les dispositions réglementaires nationales relatives à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier restent en vigueur.

Au vu de ce qui précède, **il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver ce dispositif** selon les conditions et modalités explicitées par la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 24
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0

Fait à Limoges, le 3 juillet 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 7 juillet 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

<i>Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges</i>

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État d'infirmier ;
Vu l'arrêté du 20 février 2026 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier ;
Vu les arrêtés ministériels fixant annuellement les taux des droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu les dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) prévues aux articles L. 841-5 et suivants du Code de l'éducation.

Délibération enregistrée sous le numéro : **818/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 3 juillet 2026

Sujet : Droits d'inscription pour la formation aux soins infirmiers

I- Rappel du contexte :

Le **décret du 20 février 2026** relatif aux modalités de délivrance du **diplôme d'État d'infirmier** susvisé :

1°) transfère aux **universités accréditées**, la **certification de la formation conduisant au diplôme d'État (DE) d'infirmier**, ce qui signifie que :

- Le DE d'infirmier est désormais délivré par le **Président de l'université accréditée**
- Les dispositions relatives à la formation infirmière figurant jusqu'alors dans le code de la santé publique **sont transférées vers le code de l'éducation**

2°) définit le **cadre juridique** applicable à la formation, à savoir :

- Maintien de la durée réglementaire de la **formation à 3 ans**
- Évaluation de la formation dans le cadre des procédures conduites par le **HCERES**
- Autorisation de fonctionnement des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) délivrée par le Conseil régional compétent

Par ailleurs, **les dispositions de l'arrêté du 20 février 2026** précisent le **régime financier applicable aux étudiants inscrits dans la formation** conduisant au diplôme d'État d'infirmier.

II - Droits d'inscription universitaires

Conformément aux dispositions nationales en vigueur, **les étudiants inscrits en formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier** acquittent auprès de l'Université de Limoges **les droits d'inscription universitaires dont le montant est fixé annuellement par arrêté ministériel**.

Ces droits sont identiques à ceux applicables aux étudiants inscrits dans les formations conduisant **au grade de licence** au sein des établissements publics d'enseignement supérieur.

III - Contribution de vie étudiante et de campus

Les étudiants relevant de la **formation initiale** sont soumis à l'obligation d'acquiescement préalable de la **contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)**, sauf cas d'exonération prévus par les textes en vigueur.

Cette contribution est acquittée directement auprès du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) compétent.

IV - Formation continue

Les stagiaires relevant de la formation professionnelle continue sont inscrits administrativement à l'Université de Limoges et acquiescent **les droits d'inscription universitaires prévus par la réglementation nationale**.

Les frais de formation professionnelle continue sont **déterminés par l'IFSI concerné en fonction des modalités de financement du parcours de formation**.

Ces frais sont versés à l'institut **par le ou les financeurs identifiés dans la convention de formation professionnelle**.

V - Champ d'application et entrée en vigueur du dispositif

Le présent dispositif :

- **s'applique à l'ensemble des étudiants inscrits à l'Université de Limoges dans la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier**, dispensée par les instituts de formation en soins infirmiers partenaires de l'université, **qu'ils soient publics ou privés** ;

- **entre en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2026-2027** et demeure applicable tant que les dispositions réglementaires nationales relatives à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier restent en vigueur.

Au vu de ce qui précède, **il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver ce dispositif** selon les conditions et modalités explicitées par la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 24
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0

Fait à Limoges, le 3 juillet 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 7 juillet 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

<i>Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges</i>

Annexe 9. Arrêté de désignation du responsable universitaire de la formation infirmière



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le Code de la Santé publique ;
- **VU** le décret n°2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier ;
- **VU** l'arrêté du 20 février 2026 relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier, et notamment l'article 27 ;
- **Considérant** que l'article 27 de l'arrêté du 20 février 2026 susvisé prévoit que la coordination et la planification des enseignements de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier sont placées sous la responsabilité d'au moins un enseignant-chercheur en sciences infirmières ou à défaut d'un enseignant-chercheur intervenant dans la formation, responsable pédagogique universitaire, désigné par le président de l'université ;
- **Considérant** que Monsieur Jean Toniolo, enseignant-chercheur en sciences infirmières à l'Université de Limoges, remplit les conditions requises pour exercer les fonctions de responsable pédagogique universitaire de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°471/2026/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Monsieur Jean TONIOLO, enseignant-chercheur en sciences infirmières à l'Université de Limoges, est désigné en qualité de responsable pédagogique universitaire de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.

À ce titre, il est chargé de contribuer, dans le cadre du groupement et en lien avec les responsables des instituts de formation en soins infirmiers, à la coordination et à la planification des enseignements de la formation, conformément aux dispositions de l'article 27 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le responsable pédagogique universitaire de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 26 août 2026

Le Président de l'Université de Limoges
Vincent JOLIVET

/Vincent Jolivet
n° 3149070306 1.8.18.58 +32 00

Copies délivrées par courriels à :

- Monsieur le responsable pédagogique universitaire de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à déposer sur la plateforme :
<https://demarches.adullact.org/commencer/recours-gracieux-aupres-de-l-universite-de-limoges>
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Annexe 10. Tableaux de composition des équipes pédagogiques des IFSI

Annexe 10.1. IFSI du Centre Hospitalier de Brive-la-Gaillarde

Noms*	Prénoms*	Professions	Si autre précision*	Ancienneté	Diplômes obtenus et dates*	Spécialités infirmières*	Expertise en santé	Section de qualification (préciser le numéro de section)*	Références de 5 publications majeures ou lien avec la formation	Appartenance dans l'équipe pédagogique*	Coordination pédagogique	Responsabilité d'UE *	Enseignements réalisés*
BEX	AUDZ	Cadre paramédical	DE infirmier	5-15 ans	Bac général scientifique (2002) Diplôme infirmier (2003) Diplôme cadre de santé (2014) Master 1 : management des entreprises de la santé et de social (2014)	Urgences, USLD, Médecine polyvalente, SDR pédiatrie, USLD	Apprentissage par simulation, Rafraîchissement qualité/gestion des risques, maîtrise des gestes d'urgence (AFOSU) + enseignement aux étudiants - UE optionnelle	Non concernée		Formatrice	Non	B1 sciences fondamentales B1A, B1B, B1C, B1E, B1H B4 démarche qualité et gestion des risques	Poursuites AS expérimentales
CARBONNET	CECILE	Cadre paramédical	DE infirmier	5-15 ans		Salle de réveil Bloc Opératoire Réanimation cardiaque Urgences	Apprentissage par Simulation Tutorat infirmier Certification formation en ETP	Non concernée	/	Formatrice	Non	C.2 Santé environnementale et transition écologique UE C1 Santé des communautés professionnelle et leadership	Formation continue: Tutorat des étudiants
DOS SANTOS	MICHAEL	IDE	DE infirmier	Médecine de Santé	BAC général scientifique (2003) Diplôme infirmier (2014) Manager en soins infirmiers en EHPAD à l'APCH de NANTES (2017)	EHPAD/Séniers palliatifs	Apprentissage par Simulation Numérique en santé	Non concernée		Formateur	Non	A2 : législatif éthique DE : numérique en santé E3 : méthodes de travail et aide à la recherche UL3-31-04 / UE 2.6 / et 5.5.15 /UE 2.103	Poursuites AS expérimentales FSOM (prochainement)
EYDEL	SABRILLE	Cadre paramédical	DE infirmier	Plus de 25ans	Diplôme infirmier (1988) Diplôme cadre de santé (2003)	Ex-Centre Hospitalier : Unité Moyen Séjour, Pédiatrie néonatal, Réanimation, Médecine générale, Urgences, gastro-entérologie, néphrologie/néonatalogie (Rafraîchissement en Régionale- gestion des OMS en pharmacie) (ex cliniques : bloc opératoire, cardiologie, chirurgies (vasculaire et oncologie)	Apprentissage par Simulation Tutorat infirmier-AS Certification formation en ETP Duchéologie, radiobiologie, pathologie hélo-oncologie Duché antitumorale Pratiquer infirmier en Psychiatrie Approche spécialisée Gestion active des situations de violence Les écrits professionnels en Psy	Non concernée	/	Non	UE 2.1.11 UE 2.8.13 UE 2.7.14 UE 2.6.15 / UE 1.5.15 UE 5.7.15 et 16 UE 4.8.10 UE 6.7.11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 Nouveaux référentiel 2020 : Domaine 2 UE E2 : langues vivantes (anglais)	Formation continue au sein de l'EPS et IFAS (Pharmacologie) Biologie fondamentale Processus obstructifs, digestifs, psychosomatiques Module 1 : pathologies psychiatriques) TP simulation encadrement des stagiaires (ASP, DCS, ...) selon pédagogie, ...	
FLEZEN	CHRISTINE	Cadre paramédical	DE infirmier et DE puéricultrice	Plus de 25ans	DE(1986) DE puéricultrice 1991 Diplôme cadre de santé (1999) DU : Praticien infirmier et social 2004 (université BSA) DU Psychiatrie périnatale 2009(université BSA) BSC DUL "adolescence" : une question de santé publique 2010 (université BSA) DU : Rafraîchissement Tutorat public B 2012 Université Paris Est Créteil – UPFES – Créteil (14) MASTERS 2 Masters de l'enseignement et de l'éducation : 1 Master pratiques et ingénierie de la formation, innovation et didactique – 2 Option conseil en formation 2010 - 2019 – Metz – Metz (14)	Service hospitalier: (Neuro)/néonatalogie – (APCH/Paris) Moyen et long séjour - pole maternité, gynécologie Service médico-social : ASE jeunesse Formation : IFU /IFAS, AP-HP, CHU BSA Formation continue : IAS CHU BSA Colloque : accompagnement préparatoire concours puéricultrices	Apprentissage par Simulation Tutorat infirmier-AS Certification formation en ETP ASB Puériculture - soins à l'enfant et Protection de l'enfant Conduite et gestion de projets Recherches professionnelles Projet de santé publique : éducation en santé Hébergement pédagogique Accompagnement projet professionnel Handicap	Non concernée	/	Non	Rafraîchissement / accessibilité IFAS/IPS UE C1-01 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique » UE C1-01 « Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique »	Formation continue: Tutorat des étudiants Formation soins intensifs : EOP / IFAS, CHA, Sérobiologie formateurs à l'accessibilité de la formation. Enseignements : handicap , puériculture , ETP , éducation en santé	
MAYNE	ELISSE	Cadre paramédical	DE infirmier	Plus de 25ans	DE(1991) Diplôme IDE en 2001 Diplôme IDE en 2002 Master 2 MEEF mention pratique et ingénierie de formation 2015 (université de Limoges)	USLD, réanimation, gériatrie,cardiologie, orthopédie	Raisonnement clinique, Apprentissage par simulation - naturel infirmier/cadre soignant, certification formation en ETP		Formation, référents EPRIC, Références pousse de développement des sciences infirmières au sein de l'EPS			Domaine A: UE A1 => fondements des sciences infirmières et enseignement clinique Domaine C: UE C1 => recherche, méthode, analyse critique et données probantes	Formation continue: tutorat infirmiers/cadres soignants Formation personnels AS expérimentés
NEVRET	MIRENE	Cadre paramédical	DE infirmier	5-15 ans	DE(1994) Diplôme de Cadre de Santé en 2007 MASTER 2 sciences de l'éducation Education : MEEF Ingénierie de formation, expertise en formation d'adultes	Réanimation SDR EHPAD	Apprentissage par Simulation Certification formation en ETP	Non concernée		Coordinatrice pédagogique-référente qualité	Oui		
SAUSAS	DEUPHNE	Cadre paramédical	DE infirmier	Plus de 25ans	DE en 2002 diplôme de Cadre de santé 2011 Master 2 management (généraliste) option doctorat et soins palliatifs 2018	Urgences/SMUR Médecine polyvalente chirurgie SMR polyvalente et neuro	Formateur en simulation, approche pédagogique pour rendre l'apprentissage durable et Normative sur l'intégration de l'IA en pédagogie	Non concernée			non	2.1032 Services ambulatoires, 2.1033 et 4.4-03 Domaine B1 soins infirmiers et simulation L1 L2 et L3	Cours en lien avec les responsabilités d'enseignements

Annexe 10.2. IFSI Croix-Rouge Compétence Nouvelle-Aquitaine – site de Limoges

Nome*	Prénoms*	Professions	Si autre préciser*	Plus de 15ans	Diplômes obtenus et date*	Spécialités infirmières*	Expertise en santé	Section de qualification (préciser le numéro de section)*	Références de 5 publications majeures en lien avec la formation	Positionnement dans l'équipe pédagogique*	Coordination pédagogique	Responsabilité d'UE*	Enseignements réalisés*
BONNET	Valérie	Cadre IDE		Plus de 15ans	DE (1990) Cadre de santé (2007)	IDC service de chirurgie orthopédique, Digestive, Bloc opératoire (Général, Digestif, Orthopédie Gynécologie ORL...), chirurgie ambulatoire	Raisonnement clinique partage IPM&L Simulation	Non concerné		Responsable pédagogique	oui		Tous types (y compris TFE)
BOUTET	Nathalie	Cadre IDE		Plus de 15ans	DEAS (1999) DE (2011) Cadre de santé (2022)	IDC ()	USO, SSR, EHRAO, Membre de la Cellule d'alerte vigilance en tant que référent COVID*, Membre du Comité de Lutte en Alimentation et Nutrition en tant que référent COVID*, Représentant du collège infirmier puis du collège cadre à la Commission des soins (COMAT), Représentant de la COMAT auprès du Comité des soins en cas des infections Nosocomiales.	Non concerné		Formateur	non	Domaine A	
GIRAUD	Victorien	IDE		Moins de 15ans	DE (2024) Diplôme de Master 2 Santé publique (2023)	IDE	Santé Publique, prévention et promotion de la santé, Recherche Sciences infirmières Raisonnement clinique	Non concerné	A compléter	Formateur	non	Domaine E	Ceux du domaine et quelques cours du Domaine A
MAUD	Lorène	IDE		5-15 ans	DU (2014) DU (réadaptation (2018) Master 2 orientation recherche (2022)	IDC Psychiatrie	Recherche	Non concerné	A compléter	Formateur	non		Ceux du domaine et recherche
PERGAUD	Fabienne	Cadre IDE	ISCDE	Plus de 15ans	DE (2004) DE (2006)... Diplôme cadre de santé (2024)	IDC BLOC OPERATOIRE, présidente ordre IDE B	DE Infirmier Simulation Raisonnement clinique Législation	Non concerné		Formateur	non	Domaine A et cours relatifs raisonnement clinique et législation	
PERNET	Audrey	IDE		5-15 ans	master soins, orientation et connaissances soins (2020) DE (2015) CERTIFICAT DE FORMATION À L'EDUCATION DES PATIENTS (2022)	IDC (neurologie, chirurgie gynécologie tous secteurs)		Non concerné		Formateur	non	Domaine B	Ceux du domaine
PICHON	Alice	IDE	PUBLICCULTURE	5-15 ans	DE (2014) DE PUBLICCULTURE (2023)	IDC (biomatologie)	Raisonnement clinique Petite enfance	Non concerné		Formateur	non	Domaine A	
PRADEL	Marjolaine	Cadre IDE		5-15 ans	DE (2008) Diplôme cadre de santé (2017) Master 2 MESS (2022)	soin infirmier continus, bloc opératoire	Pharmacologie/Physiologie	Non concerné		Formateur	non	Domaine B	Ceux du domaine
PREVEAU	Marie-Noëlle	IDE		Plus de 15ans	DE (1996) DU (Douleur) (2022) Diplôme de Sophrologie (2006)	SSR, Diversité Multi-sectoriel, Ethné, soins à domicile	Douleur	Non concerné		Formateur	non	Domaine D	Formation
ROBERT-CHARNOUILLE	Carine	Cadre IDE		Plus de 15ans	DE (2004) DE Cadre de santé (2022) Master 2 MESS (2020)	IDC (cardiologie, chirurgie générale, neurologie, BPH/O...)		Non concerné		Formateur	non	Contribution avec Domaines D	Ceux du domaine et autres enseignements
VERMET	Emmanuelle	IDE	PUBLICCULTURE	5-15 ans	DE (2011) DE PUBLICCULTURE (2018)	IDC (généraliste en hospitalier et soins hospitaliers)	Pédiatrie	Non concerné		Formateur	non	contributions sur les différents domaines	
VALMONT	Cécile	IDE		5-15 ans	DE (2012) Licence de sociologie (2007) Master 2 MESS: Pratiques et ingénierie de la formation – Parcours Expert en formation des Maîtres (2022)	Santé publique, soins à domicile en pédiatrie	Santé publique, numérique en santé	Non concerné		Formateur santé numérique	non	Domaine C	Ceux du domaine
BENETIMME	Lola	Autre	ence d'institut de formation	Plus de 15ans	DE (1999) Diplôme cadre de santé (2007) Master 2 Sciences de l'éducation ANA-MOUGILLIE (2014)	IDC (Médecine, chirurgie, Ambulatoire)	Didactique, ingénierie de formation, Réseaux informatiques du directeur d'institut (IMS)...	Non concerné	Contribution (DIDET, Congés Tours sur le travail écrit de fin d'études DEDU)	Directeur	oui		

Annexe 10.3. IFSI du CHU de Limoges, comprenant le site de Limoges et l'antenne de Saint-Yrieix-la-Perche

(*) Indiquer, les colonnes obligatoires à compléter	Nom*	Prénoms*	Professions	Si autre précision*	Antécédents	Diplômes obtenus et dates*	Spécialités infirmières*	Expertise en santé	Section de qualification (indiquer le numéro de section)*	Références de 5 publications majeures en lien avec la formation	Positionnement dans l'équipe pédagogique*	Coordination pédagogique	Responsabilité d'UC*	Enseignements réalisés*
	CHOUZY	Natège	Cadre DE	Cadre supérieur de santé		DE (1992) Diplôme Cadre de santé (2017)					Responsable pédagogique de Limoges et St-Yrieix-la-Perche			
	BAUDRY	Jean-François	Cadre DE			DE (1989) Diplôme Cadre de santé (1995) Diplôme universitaire d'éthique de la santé (2010) Master sciences technologies santé (2017-2018)					Infirmier cadre de santé formateur			
	BONNET	Muriel	Cadre DE			DE (2003) Master sciences humaines et sociales (2013-2014)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	CAPPELLO	Cécile	IDE			DE (2003)					Infirmière formatrice			
	DALLIERE	Sylvie	Cadre DE			DE (1984) Diplôme Cadre de santé (2004) Master sciences technologies santé (2015-2016) Diplôme universitaire Sciences infirmières et recherche paramédicale (2018-2018)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	DELERON	Isabelle	Cadre DE			DE (1989) Diplôme Cadre de santé (1998) Diplôme universitaire Sciences infirmières et recherche paramédicale (2013-2014)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	DESDRE	Marie	IDE			DE (2015)					Infirmière formatrice			
	DUPRENE	Mélanie	Autre	Adjointe administrative		STS Technicien (2014)					Adjointe Administrative			
	DUNAL	Anne-Claire	Cadre DE			DE (2004) Diplôme Cadre de santé (2012)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	FALBERT	Jean-Yves	Cadre DE			DE (1991)/INCOI Diplôme universitaire d'hygiène hospitalière (2002-2003) BDEE (2003) Diplôme Cadre de santé (2008)					Infirmier cadre de santé formateur Coordinateur des stages			
	GARNIER	Richard	Cadre DE			DE (2014) Licence histoire (2002-2003) Master droit, économie, gestion (2011) Diplôme Cadre de santé (2013)					Infirmier cadre de santé formateur			
	GHAMIZCHIVALIER	Leticia	Autre	Adjointe administrative		STS Régulation Digitalisation Relation Client (2018)					Adjointe Administrative			
	GRAND	Sylvie	Cadre DE			DE (2011) Certificat de formation en éducation thérapeutique A2H (2017) Diplôme Cadre de santé (2013) Master droit, économie, gestion (2010) Diplôme Cadre de santé (2013)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	HIEZ	Bruno	Directeur de soins		5-15 ans	DS Diplôme cadre de santé Master 2 Directeur des soins (2023)					Directeur			
	LAROUXIE	Béatrice	Cadre DE			DE (1999) Diplôme Cadre de santé (2007) Licence sciences humaines sociales (2009-2010) Master arts, lettres et langues (2011-2012) Doctorat Science de l'éducation (2016)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	LÉ	Hong-Anh	Autre	Adjointe administrative		STS Assistant de Manager (2012)					Adjointe Administrative			
	LEONARD	Julie	Autre	Adjointe administrative		STS Assistant de Direction (2008)					Adjointe Administrative			
	LOUIS	Sandrine	Cadre DE			DE (1997) Diplôme Cadre de santé (2016)					Infirmière cadre de santé formatrice			
	MANAUD	Sandrine	Cadre DE			DE (1998) Diplôme Cadre de santé (1999) Diplôme universitaire Sciences infirmières et recherche paramédicale (2013-2014)					Infirmière cadre de santé formatrice Coordinateur des enseignements			
	MASSALOUX	Bernifor	Autre	Adjointe administrative		SAC professionnel Services en Milieu Rural (2005)					Adjointe Administrative			
	PAUZET	Catherine	Cadre DE			DE (1987) Diplôme universitaire d'hygiène et épidémiologie infectieuse (2002) Diplôme Cadre de santé (2005)					Infirmière cadre de santé formatrice Coordinateur des enseignements			
	PERRIER	Aléane	Cadre DE			DE (1997) Diplôme Cadre de santé (2004)					Infirmier cadre de santé formateur			
	FORMASAT	Marie-Pierre	Cadre DE	Cadre supérieur de santé		DE (1990) Diplôme Cadre de santé (2000) Diplôme universitaire d'organisation, management et qualité des services d'urgence et des services à activité non programmée (2016)					Infirmière cadre supérieur de santé formatrice Coordinateur du site de St-Yrieix-La-Perche			
	PRELADE	Mélanie	Cadre DE			DE (2001) Diplôme Cadre de santé (2013)					Infirmière cadre de santé formatrice Coordinateur des stages			
	VALUCHER	Nathalie	Cadre DE			DE (1996) Diplôme universitaire d'hygiène hospitalière (2003-2003) BDEE (2002) Diplôme Cadre de santé (2014)					Infirmière cadre de santé formatrice			

Annexe 10.4. IFSI du Centre Hospitalier de Guéret

Cybernetique des systèmes et des réseaux	Noms	Prénoms	Professions	Si autre prénom *	Antécédents	Diplômes obtenus dans *	Spécialités Indivises *	Expérience en santé	Services de qualification (préciser le numéro de certificat)	Nombres de 5 ans d'expérience en IFSI avant la formation	Pratiquant dans l'objectif pédagogique *	Coordonnées pédagogiques	Responsabilité d'UE *	Enseignements réalisés *
	BARBIE	Mathieu	IDE		5-15 ans	DE (2014) MASTIR 21019 (2014)	IDE Médecine polyvalente, urgences, SAMU, NCU	Autonomie clinique partagée PSM1 Simulation Méthodologie de recherche Certification formation en IFP Autheur certification qualifié	Non concerné		Formateur / Médecin simulation en santé	oui	UE 3.3 Formation, développement des compétences et analyse des pratiques professionnelles C.1 Recherche, méthodes, analyse de données C.2 Méthodes de travail et aide à la décision	Formation continue Tutorat des étudiants / Enseignement des étudiants / Formation DEA
	BEMILLON	Marina	Cadre/IDE		Plus de 15 ans	DE (1980) Certificat Cadre Infirmier (1987) MASTIR MARS (2016)	IDE (Etiologie, Epidémiologie, Désordres digestifs, Hepato) C.1	Certification formation en IFP Apprentissage par situations cliniques C.1 Responsable système qualifié dans le secteur santé et social C.2 Highlow hospitalier Autheur certification qualifié	Non concerné		Formateur / Médecin qualité	non	UE 4.1 Qualité de soins et gestion des risques C.1 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes	
	BACIN	Bruno	Cadre/IDE		Moins de 10 ans	DE Cadre de santé (2016)	DE (DE, Urgences, SAMU, SIC)	Formation Médecin DE Désastre control Autonomie clinique partagée	Non concerné		Formateur	non	0.3 Sciences biomédicales 0.3 Pratiques et interventions biomédicales	Formation continue formation DEA
	CASSER	Aldine	Cadre/IDE		5-15 ans	DE (2016) DE (2017) DE (2018) DE (2019) DE (2020) DE (2021) DE (2022) DE (2023) DE (2024) DE (2025) DE (2026) DE (2027) DE (2028) DE (2029) DE (2030) DE (2031) DE (2032) DE (2033) DE (2034) DE (2035) DE (2036) DE (2037) DE (2038) DE (2039) DE (2040) DE (2041) DE (2042) DE (2043) DE (2044) DE (2045) DE (2046) DE (2047) DE (2048) DE (2049) DE (2050) DE (2051) DE (2052) DE (2053) DE (2054) DE (2055) DE (2056) DE (2057) DE (2058) DE (2059) DE (2060) DE (2061) DE (2062) DE (2063) DE (2064) DE (2065) DE (2066) DE (2067) DE (2068) DE (2069) DE (2070) DE (2071) DE (2072) DE (2073) DE (2074) DE (2075) DE (2076) DE (2077) DE (2078) DE (2079) DE (2080) DE (2081) DE (2082) DE (2083) DE (2084) DE (2085) DE (2086) DE (2087) DE (2088) DE (2089) DE (2090) DE (2091) DE (2092) DE (2093) DE (2094) DE (2095) DE (2096) DE (2097) DE (2098) DE (2099) DE (2100) DE (2101) DE (2102) DE (2103) DE (2104) DE (2105) DE (2106) DE (2107) DE (2108) DE (2109) DE (2110) DE (2111) DE (2112) DE (2113) DE (2114) DE (2115) DE (2116) DE (2117) DE (2118) DE (2119) DE (2120) DE (2121) DE (2122) DE (2123) DE (2124) DE (2125) DE (2126) DE (2127) DE (2128) DE (2129) DE (2130) DE (2131) DE (2132) DE (2133) DE (2134) DE (2135) DE (2136) DE (2137) DE (2138) DE (2139) DE (2140) DE (2141) DE (2142) DE (2143) DE (2144) DE (2145) DE (2146) DE (2147) DE (2148) DE (2149) DE (2150) DE (2151) DE (2152) DE (2153) DE (2154) DE (2155) DE (2156) DE (2157) DE (2158) DE (2159) DE (2160) DE (2161) DE (2162) DE (2163) DE (2164) DE (2165) DE (2166) DE (2167) DE (2168) DE (2169) DE (2170) DE (2171) DE (2172) DE (2173) DE (2174) DE (2175) DE (2176) DE (2177) DE (2178) DE (2179) DE (2180) DE (2181) DE (2182) DE (2183) DE (2184) DE (2185) DE (2186) DE (2187) DE (2188) DE (2189) DE (2190) DE (2191) DE (2192) DE (2193) DE (2194) DE (2195) DE (2196) DE (2197) DE (2198) DE (2199) DE (2200) DE (2201) DE (2202) DE (2203) DE (2204) DE (2205) DE (2206) DE (2207) DE (2208) DE (2209) DE (2210) DE (2211) DE (2212) DE (2213) DE (2214) DE (2215) DE (2216) DE (2217) DE (2218) DE (2219) DE (2220) DE (2221) DE (2222) DE (2223) DE (2224) DE (2225) DE (2226) DE (2227) DE (2228) DE (2229) DE (2230) DE (2231) DE (2232) DE (2233) DE (2234) DE (2235) DE (2236) DE (2237) DE (2238) DE (2239) DE (2240) DE (2241) DE (2242) DE (2243) DE (2244) DE (2245) DE (2246) DE (2247) DE (2248) DE (2249) DE (2250) DE (2251) DE (2252) DE (2253) DE (2254) DE (2255) DE (2256) DE (2257) DE (2258) DE (2259) DE (2260) DE (2261) DE (2262) DE (2263) DE (2264) DE (2265) DE (2266) DE (2267) DE (2268) DE (2269) DE (2270) DE (2271) DE (2272) DE (2273) DE (2274) DE (2275) DE (2276) DE (2277) DE (2278) DE (2279) DE (2280) DE (2281) DE (2282) DE (2283) DE (2284) DE (2285) DE (2286) DE (2287) DE (2288) DE (2289) DE (2290) DE (2291) DE (2292) DE (2293) DE (2294) DE (2295) DE (2296) DE (2297) DE (2298) DE (2299) DE (2300) DE (2301) DE (2302) DE (2303) DE (2304) DE (2305) DE (2306) DE (2307) DE (2308) DE (2309) DE (2310) DE (2311) DE (2312) DE (2313) DE (2314) DE (2315) DE (2316) DE (2317) DE (2318) DE (2319) DE (2320) DE (2321) DE (2322) DE (2323) DE (2324) DE (2325) DE (2326) DE (2327) DE (2328) DE (2329) DE (2330) DE (2331) DE (2332) DE (2333) DE (2334) DE (2335) DE (2336) DE (2337) DE (2338) DE (2339) DE (2340) DE (2341) DE (2342) DE (2343) DE (2344) DE (2345) DE (2346) DE (2347) DE (2348) DE (2349) DE (2350) DE (2351) DE (2352) DE (2353) DE (2354) DE (2355) DE (2356) DE (2357) DE (2358) DE (2359) DE (2360) DE (2361) DE (2362) DE (2363) DE (2364) DE (2365) DE (2366) DE (2367) DE (2368) DE (2369) DE (2370) DE (2371) DE (2372) DE (2373) DE (2374) DE (2375) DE (2376) DE (2377) DE (2378) DE (2379) DE (2380) DE (2381) DE (2382) DE (2383) DE (2384) DE (2385) DE (2386) DE (2387) DE (2388) DE (2389) DE (2390) DE (2391) DE (2392) DE (2393) DE (2394) DE (2395) DE (2396) DE (2397) DE (2398) DE (2399) DE (2400) DE (2401) DE (2402) DE (2403) DE (2404) DE (2405) DE (2406) DE (2407) DE (2408) DE (2409) DE (2410) DE (2411) DE (2412) DE (2413) DE (2414) DE (2415) DE (2416) DE (2417) DE (2418) DE (2419) DE (2420) DE (2421) DE (2422) DE (2423) DE (2424) DE (2425) DE (2426) DE (2427) DE (2428) DE (2429) DE (2430) DE (2431) DE (2432) DE (2433) DE (2434) DE (2435) DE (2436) DE (2437) DE (2438) DE (2439) DE (2440) DE (2441) DE (2442) DE (2443) DE (2444) DE (2445) DE (2446) DE (2447) DE (2448) DE (2449) DE (2450) DE (2451) DE (2452) DE (2453) DE (2454) DE (2455) DE (2456) DE (2457) DE (2458) DE (2459) DE (2460) DE (2461) DE (2462) DE (2463) DE (2464) DE (2465) DE (2466) DE (2467) DE (2468) DE (2469) DE (2470) DE (2471) DE (2472) DE (2473) DE (2474) DE (2475) DE (2476) DE (2477) DE (2478) DE (2479) DE (2480) DE (2481) DE (2482) DE (2483) DE (2484) DE (2485) DE (2486) DE (2487) DE (2488) DE (2489) DE (2490) DE (2491) DE (2492) DE (2493) DE (2494) DE (2495) DE (2496) DE (2497) DE (2498) DE (2499) DE (2500) DE (2501) DE (2502) DE (2503) DE (2504) DE (2505) DE (2506) DE (2507) DE (2508) DE (2509) DE (2510) DE (2511) DE (2512) DE (2513) DE (2514) DE (2515) DE (2516) DE (2517) DE (2518) DE (2519) DE (2520) DE (2521) DE (2522) DE (2523) DE (2524) DE (2525) DE (2526) DE (2527) DE (2528) DE (2529) DE (2530) DE (2531) DE (2532) DE (2533) DE (2534) DE (2535) DE (2536) DE (2537) DE (2538) DE (2539) DE (2540) DE (2541) DE (2542) DE (2543) DE (2544) DE (2545) DE (2546) DE (2547) DE (2548) DE (2549) DE (2550) DE (2551) DE (2552) DE (2553) DE (2554) DE (2555) DE (2556) DE (2557) DE (2558) DE (2559) DE (2560) DE (2561) DE (2562) DE (2563) DE (2564) DE (2565) DE (2566) DE (2567) DE (2568) DE (2569) DE (2570) DE (2571) DE (2572) DE (2573) DE (2574) DE (2575) DE (2576) DE (2577) DE (2578) DE (2579) DE (2580) DE (2581) DE (2582) DE (2583) DE (2584) DE (2585) DE (2586) DE (2587) DE (2588) DE (2589) DE (2590) DE (2591) DE (2592) DE (2593) DE (2594) DE (2595) DE (2596) DE (2597) DE (2598) DE (2599) DE (2600) DE (2601) DE (2602) DE (2603) DE (2604) DE (2605) DE (2606) DE (2607) DE (2608) DE (2609) DE (2610) DE (2611) DE (2612) DE (2613) DE (2614) DE (2615) DE (2616) DE (2617) DE (2618) DE (2619) DE (2620) DE (2621) DE (2622) DE (2623) DE (2624) DE (2625) DE (2626) DE (2627) DE (2628) DE (2629) DE (2630) DE (2631) DE (2632) DE (2633) DE (2634) DE (2635) DE (2636) DE (2637) DE (2638) DE (2639) DE (2640) DE (2641) DE (2642) DE (2643) DE (2644) DE (2645) DE (2646) DE (2647) DE (2648) DE (2649) DE (2650) DE (2651) DE (2652) DE (2653) DE (2654) DE (2655) DE (2656) DE (2657) DE (2658) DE (2659) DE (2660) DE (2661) DE (2662) DE (2663) DE (2664) DE (2665) DE (2666) DE (2667) DE (2668) DE (2669) DE (2670) DE (2671) DE (2672) DE (2673) DE (2674) DE (2675) DE (2676) DE (2677) DE (2678) DE (2679) DE (2680) DE (2681) DE (2682) DE (2683) DE (2684) DE (2685) DE (2686) DE (2687) DE (2688) DE (2689) DE (2690) DE (2691) DE (2692) DE (2693) DE (2694) DE (2695) DE (2696) DE (2697) DE (2698) DE (2699) DE (2700) DE (2701) DE (2702) DE (2703) DE (2704) DE (2705) DE (2706) DE (2707) DE (2708) DE (2709) DE (2710) DE (2711) DE (2712) DE (2713) DE (2714) DE (2715) DE (2716) DE (2717) DE (2718) DE (2719) DE (2720) DE (2721) DE (2722) DE (2723) DE (2724) DE (2725) DE (2726) DE (2727) DE (2728) DE (2729) DE (2730) DE (2731) DE (2732) DE (2733) DE (2734) DE (2735) DE (2736) DE (2737) DE (2738) DE (2739) DE (2740) DE (2741) DE (2742) DE (2743) DE (2744) DE (2745) DE (2746) DE (2747) DE (2748) DE (2749) DE (2750) DE (2751) DE (2752) DE (2753) DE (2754) DE (2755) DE (2756) DE (2757) DE (2758) DE (2759) DE (2760) DE (2761) DE (2762) DE (2763) DE (2764) DE (2765) DE (2766) DE (2767) DE (2768) DE (2769) DE (2770) DE (2771) DE (2772) DE (2773) DE (2774) DE (2775) DE (2776) DE (2777) DE (2778) DE (2779) DE (2780) DE (2781) DE (2782) DE (2783) DE (2784) DE (2785) DE (2786) DE (2787) DE (2788) DE (2789) DE (2790) DE (2791) DE (2792) DE (2793) DE (2794) DE (2795) DE (2796) DE (2797) DE (2798) DE (2799) DE (2800) DE (2801) DE (2802) DE (2803) DE (2804) DE (2805) DE (2806) DE (2807) DE (2808) DE (2809) DE (2810) DE (2811) DE (2812) DE (2813) DE (2814) DE (2815) DE (2816) DE (2817) DE (2818) DE (2819) DE (2820) DE (2821) DE (2822) DE (2823) DE (2824) DE (2825) DE (2826) DE (2827) DE (2828) DE (2829) DE (2830) DE (2831) DE (2832) DE (2833) DE (2834) DE (2835) DE (2836) DE (2837) DE (2838) DE (2839) DE (2840) DE (2841) DE (2842) DE (2843) DE (2844) DE (2845) DE (2846) DE (2847) DE (2848) DE (2849) DE (2850) DE (2851) DE (2852) DE (2853) DE (2854) DE (2855) DE (2856) DE (2857) DE (2858) DE (2859) DE (2860) DE (2861) DE (2862) DE (2863) DE (2864) DE (2865) DE (2866) DE (2867) DE (2868) DE (2869) DE (2870) DE (2871) DE (2872) DE (2873) DE (2874) DE (2875) DE (2876) DE (2877) DE (2878) DE (2879) DE (2880) DE (2881) DE (2882) DE (2883) DE (2884) DE (2885) DE (2886) DE (2887) DE (2888) DE (2889) DE (2890) DE (2891) DE (2892) DE (2893) DE (2894) DE (2895) DE (2896) DE (2897) DE (2898) DE (2899) DE (2900) DE (2901) DE (2902) DE (2903) DE (2904) DE (2905) DE (2906) DE (2907) DE (2908) DE (2909) DE (2910) DE (2911) DE (2912) DE (2913) DE (2914) DE (2915) DE (2916) DE (2917) DE (2918) DE (2919) DE (2920) DE (2921) DE (2922) DE (2923) DE (2924) DE (2925) DE (2926) DE (2927) DE (2928) DE (2929) DE (2930) DE (2931) DE (2932) DE (2933) DE (2934) DE (2935) DE (2936) DE (2937) DE (2938) DE (2939) DE (2940) DE (2941) DE (2942) DE (2943) DE (2944) DE (2945) DE (2946) DE (2947) DE (2948) DE (2949) DE (2950) DE (2951) DE (2952) DE (2953) DE (2954) DE (2955) DE (2956) DE (2957) DE (2958) DE (2959) DE (2960) DE (2961) DE (2962) DE (2963) DE (2964) DE (2965) DE (2966) DE (2967) DE (2968) DE (2969) DE (2970) DE (2971) DE (2972) DE (2973) DE (2974) DE (2975) DE (2976) DE (2977) DE (2978) DE (2979) DE (2980) DE (2981) DE (2982) DE (2983) DE (2984) DE (2985) DE (2986) DE (2987) DE (2988) DE (2989) DE (2990) DE (2991) DE (2992) DE (2993) DE (2994) DE (2995) DE (2996) DE (2997) DE (2998) DE (2999) DE (3000) DE (3001) DE (3002) DE (3003) DE (3004) DE (3005) DE (3006) DE (3007) DE (3008) DE (3009) DE (3010) DE (3011) DE (3012) DE (3013) DE (3014) DE (3015) DE (3016) DE (3017) DE (3018) DE (3019) DE (3020) DE (3021) DE (3022) DE (3023) DE (3024) DE (3025) DE (3026) DE (3027) DE (3028) DE (3029) DE (3030) DE (3031) DE (3032) DE (3033) DE (3034) DE (3035) DE (3036) DE (3037) DE (3038) DE (3039) DE (3040) DE (3041) DE (3042) DE (3043) DE (3044) DE (3045) DE (3046) DE (3047) DE (3048) DE (3049) DE (3050) DE (3051) DE (3052) DE (3053) DE (3054) DE (3055) DE (3056) DE (3057) DE (3058) DE (3059) DE (3060) DE (3061) DE (3062) DE (3063) DE (3064) DE (3065) DE (3066) DE (3067) DE (3068) DE (3069) DE (3070) DE (3071) DE (3072) DE (3073) DE (3074) DE (3075) DE (3076) DE (3077) DE (3078) DE (3079) DE (3080) DE (3081) DE (3082) DE (3083) DE (3084) DE (3085) DE (3086) DE (3087) DE (3088) DE (3089) DE (3090) DE (3091) DE (3092) DE (3093) DE (3094) DE (3095) DE (3096) DE (3097) DE (3098) DE (3099) DE (3100) DE (3101) DE (3102) DE (3103) DE (3104) DE (3105) DE (3106) DE (3107) DE (3108) DE (3109) DE (3110) DE (3111) DE (3112) DE (3113) DE (3114) DE (3115) DE (3116) DE (3117) DE (3118) DE (3119) DE (3120) DE (3121) DE (3122) DE (3123) DE (3124) DE (3125) DE (3126) DE (3127) DE (3128) DE (3129) DE (3130) DE (3131) DE (3132) DE (3133) DE (3134) DE (3135) DE (3136) DE (3137) DE (3138) DE (3139) DE (3140) DE (3141) DE (3142) DE (3143) DE (3144) DE (3145) DE (3146) DE (3147) DE (3148) DE (3149) DE (3150) DE (3151) DE (3152) DE (3153) DE (3154) DE (3155) DE (3156) DE (3157) DE (3158) DE (3159) DE (3160) DE (3161) DE (3162) DE (3163) DE (3164) DE (3165) DE (3166) DE (3167) DE (3168) DE (3169) DE (3170) DE (3171) DE (3172) DE (3173) DE (3174) DE (3175) DE (3176) DE (3177) DE (3178) DE (3179) DE (3180) DE (3181) DE (3182) DE (3183) DE (3184) DE (3185) DE (3186) DE (3187) DE (3188) DE (3189) DE (3190) DE (3191) DE (3192) DE (3193) DE (3194) DE (3195) DE (3196) DE (3197) DE (3198) DE (3199) DE (3200) DE (3201) DE (3202) DE (3203) DE (3204) DE (3205) DE (3206) DE (3207) DE (3208) DE (3209) DE (3210) DE (3211) DE (3212) DE (3213) DE (3214) DE (3215) DE (3216) DE (3217) DE (3218) DE (3219) DE (3220) DE (3221) DE (3222) DE (3223) DE (3224) DE (3225) DE (3226) DE (3227) DE (3228) DE (3229) DE (3230) DE (3231) DE (3232) DE (3233) DE (3234) DE (3235) DE (3236) DE (3237) DE (3238) DE (3239) DE (3240) DE (3241) DE (3242) DE (3243) DE (3244) DE (3245) DE (3246) DE (3247) DE (3248) DE (3249) DE (3250) DE (3251) DE (3252) DE (3253) DE (3254) DE (3255) DE (3256) DE (3257) DE (3258) DE (3259) DE (3260) DE (3261) DE (3262) DE (3263) DE (3264) DE (3265) DE (3266) DE (3267) DE (3268) DE (3269) DE (3270) DE (3271) DE (3272) DE (3273) DE (3274) DE (3275) DE (3276) DE (3277) DE (3278) DE (3279) DE (3280) DE (3281) DE (32								

Annexe 10.5. IFSI du Centre Hospitalier de Tulle

Noms*	Prénoms*	Professions	Si autre prénom*	Ancienneté	Diplômes obtenus et dates*	Spécialités informées*	Expertise en santé	Section de qualification (indiquer le numéro de section)*	Références de 3 publications mentionnées en lien avec la formation	Positionnement dans l'équipe pédagogique*	Coordination pédagogique	Responsabilité d'UE *	Enseignements réalisés*
PACHECO	Maria	Cadre paramédical		Plus de 15ans	DE Infirmier (Tulle - 1992) Diplôme universitaire Plaines et Contraintes (Montpellier - 2002) Diplôme Cadre de santé (Limoges - 2008) Master1 Mention Sciences de l'éducation - Spécialité Maîtres de la formation (Bordeaux - 2014)	IDE (éducation fonctionnelle, neurologie, rhumatologie, gastro-entérologie, diabétologie)	Raisonnement clinique Méthodologie de recherche Certification Qualibat	Non concernée		Assistent fonction de cadre de santé supérieur Régulent handicap Régulent Qualité	OUI IFS - IFAS - IFMAEM	Ingénierie dispositifs de formation IFS - IFAS - IFMAEM	Toutes les UE (préventif 2020) et plus particulièrement le raisonnement clinique, l'initiation à la recherche Ingénierie dispositifs de formations continues: Tutorat, Plaines chroniques...
AGNOLUX	Valérie	Cadre paramédical		Moins de 5ans	DE Infirmier (Limoges - 1993) Diplôme Cadre de santé (Limoges - 2013) Master 1 Mention sciences du management domaines droit-économie gestion (Limoges - 2013)	IDE (Médecine, Chirurgie, Rééducation, Soins à domicile, EHPAD)	Formation Gestion des risques (2020) ETP + coordinateur Programme ETP (Paris - 2020) Formation formateurs en simulation (Chambery - 2020)	Non concernée		Formateur Régulent simulation Régulent Tutorat étudiant Régulent Qualité Projet Nouveaux actes IDE	NON	UE A.2 Législation, déontologie et éthique UE B.6 Démarche qualité et gestion des risques	Référentiel 2009 : UE 1.3-2.1- 2.2- 2.3- 2.11- 4.5- 4.7 Formation continue Nouveaux actes AS intervention IFMAEM
FIRMIN	Nathalie	Cadre paramédical		Plus de 15ans	DE Infirmier (Tulle - 1996) Diplôme Cadre de santé (Paris - 2009) Master - Mention Management des organisations sanitaires et Sociales (Caen - 2013) Diplôme universitaire Langues et bonnes pratiques du numérique en santé (Limoges 2022)	IDE (Pédiatrie, Réanimation, Pneumologie, urgences, bloc)	Numérique en santé Méthodologie de recherche	Non concernée		Formateur Régulent Recherche Régulent numérique Projet Nouveaux actes IDE	NON	E.1 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes UE D.4 Numérique en santé	Référentiel 2009 : Toutes les UE Formation continue Tutorat intervention IFMAEM
FLOCH	Clemence	Cadre paramédical		Moins de 5ans	DE Infirmier (Paris - 2003) DE Puéricultrice (Paris - 2005) Diplôme Cadre de santé (Paris - 2014) Master 1 Mention Sciences du management domaines droit-économie gestion (Paris - 2014) Master Gestion des Ressources Humaines (Poitiers - 2014)	IDE (Réanimation pédiatrique et néo-nat Pulmonologie (Réanimation chirurgie cardiaque pédiatrique)	Compétences pédiatriques avancées Formation formateurs en simulation (Paris - 2017)	Non concernée		Formateur Régulent tutorat étudiant Projet nouveaux actes IDE	NON	UE B.3 Pratiques et interventions infirmières UE D.2 Soins d'atra, communication professionnelle et leadership	Référentiel 2009 : UE 2.1 - 2.2 - 4.4 52 et 55 et 5.5 Formation continue Nouveaux actes AS intervention IFMAEM
GANE	Hervé	Cadre paramédical		Moins de 5ans	DE Infirmier (Avellan - 1996) DE Infirmier anesthésique (Clermont Ferrand - 2005) Diplôme Cadre de santé (Clermont Ferrand - 2022) Master Management des organisations médicales et de santé (Clermont Ferrand - 2022)	IDE (gynécologie, médecine, chirurgie, réanimation) IADE (blo. opératoire, SPM, SMUR)	Compétences cliniques avancées Formation l'apogée analytique (Paris 2017)	Non concernée		Formateur	NON	UE B.1 Sciences biomédicale	Référentiel 2009 : UE 2.11 - 4.3 Soins d'urgences
LAGARDE	Delphine	Cadre paramédical		5-15 ans	DE Infirmier (Tulle - 1996) Diplôme Cadre de santé (Grenoble - 2007) Master1 Maîtres de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pédagogie et ingénierie de la formation (JPE), Expertise en formation (Lyonnais - 2020)	IDE (Cardiologie, oncologie, chirurgie vasculaire et thoracique médecine infectieuse, EHPAD)	Formation formateurs en simulation (Chambery - 2022) ETP (UTTEP Corbière - 2023)	Non concernée		Formateur Régulent Service sanitaire	NON	UE C.1 Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique	Référentiel 2009 : UE 1.2 - 2.4 - 2.6 - 2.8 - 4.3, 4.6
PEREIRA	Thérèse	Cadre paramédical		5-15 ans	DE Infirmier (Tulle - 1992) Diplôme Cadre de santé (Limoges - 2018) Master 1 Management des Etablissements de la Santé et du Social (Limoges - 2018)	IDE (ESLD, neurologie, rhumatologie, gastro-entérologie, diabétologie)	Raisonnement clinique ETP (UTTEP Corbière - 2021) Formation formateurs en simulation (Chambery - 2021)	Non concernée		Formateur	NON	UE A.1 Fondementaux des sciences infirmières et raisonnement clinique	Référentiel 2009 : UE 1.1 - 1.1 et 3.2 - 3.1 - 2.2 - 2.4 - 2.7 - 2.8 - 4.6 - 4.7 Formation continue Tutorat intervention IFMAEM
TAFFIN	Delphine	Cadre paramédical		5-15 ans	DE Infirmier (Tulle - 1999) Diplôme Cadre de santé (Poitiers - 2009) Master1 Santé publique - Gestion des institutions et des services de santé (Toulouse - 2018)	IDE (Médecine, che urg, psychiatrie, Unité sanitaire)	Santé publique ETP (UTTEP Limoges - 2020) Méthodologie de projet et évaluation en éducation et promotion de la santé (HEPS Brive - 2022) Formation de formateurs en simulation (Chambery - 2021) Formation PSM (Joazeiroville - sept 2020)	Non concernée		Formateur Régulent Simulation Régulent PSM	NON	UE B.2 Sciences humaines et sociales	Référentiel 2009 : UE 1.1 - 1.2 - 1.3 - 2.2 - 2.3 - 2.6 - 4.2 - 4.4 52 - 46 Formation continue Tutorat intervention IFMAEM
ZARAGOSA	Etude	Cadre paramédical		5-15 ans	DE Infirmier (la réunion - 2005) Diplôme Cadre de santé (Bastia - 2008) Master - Sciences de l'éducation spécialité : ingénierie des systèmes de formations (Bastia - 2008)	IDE (Médecine, Chirurgie, Bloc opératoire, Urgences)	Formation formateurs en simulation (Chambery 2017)	Non concernée		Formateur Régulent Simulation Régulent tutorat étudiant	NON	UE C.2 Santé environnementale et transition écologique UE E.2 Langue étrangère UE E.3 Méthodes de travail et aide à la réussite	Référentiel 2009: Toutes les UE sauf UE 1.1 et 3.2 Formation continue Nouveaux actes AS intervention IFMAEM

Annexe 10.6. IFSI du Centre Hospitalier de Haute-Corrèze – Site Ussel et Antenne de Limoges

Noms*	Prénoms*	Professions	Si autre précisez*	Ancienneté	Diplômes obtenus et dates*	Spécialités infirmières*	Expertise en santé	Section de qualification (préciser le numéro de section)*	Références de 5 publications majeures en lien avec la formation	Positionnement dans l'équipe pédagogique *	Coordination pédagogique	Responsabilité d'UE *	Enseignements réalisés*
DESlandes	Doryane	IDE		formatrice depuis 2022	DU 2014 DU SSSM module urgences 2019 Formatrice PSSM 2023	psychiatrie-éducation thérapeutique				formatrice auprès des L2		santé publique-éducation, promotion de la santé- psychiatrie- premiers secours en santé mentale	semestre 1 éducation, promotion de la santé- psychiatrie- premiers secours en
FANTON	Johan	IDE		formateur depuis 2022	DEI en 2013 Master recherche en chimie organique bio-organique et environnementale en 2008- niveau doctorat 2008-2010 formateur en PSSM	psychiatrie raisonnement clinique soins relationnels- recherche				formateur auprès des L3		UE psychopathologie processus tumoraux soins relationnels numérique en santé raisonnement clinique	UE psychopathologie UE processus tumoraux soins relationnels numérique en santé raisonnement clinique PSSM
GREGOIRE	Nathalie	Cadre IDE		formatrice depuis 2007	DEI en 1995 diplôme cadre de santé en 2007	médecine gériatrie				formatrice en L1		Régulation dentologie éthique santé publicque soins relationnels soins relationnels	Régulation dentologie éthique santé publicque soins relationnels soins relationnels infirmières
LEVACHER	Virginie	Cadre IDE		formatrice depuis 2013	DEI en 2007 diplôme cadre de santé en 2015 master 1ère année management et organisation de la santé formatrice en simulation en santé	cardiologie, hygiène, simulation, recherche, sciences infirmières				formatrice en L1	coordinatrice du semestre 1	UE A1, UE B3, UE E1 et UE E3	raisonnement clinique, projet de soins, initiation à la santé, éducation thérapeutique, et infectiologie
FLAMMANT- MARINIER	Julie	Cadre IDE		formatrice depuis juin 2022	DEI en 2002 diplôme cadre de santé en 2014 master management des établissements en 2014 et 2019 master 2 DU soins palliatifs en 2008 attestation de formation en éducation thérapeutique en 2017	prévention éducation à la santé, santé publique, addictologie	management			formatrice en L2		santé publique service sanitaire, éthique, projet de soins	santé publique, encadrement, éducation à la santé, éducation thérapeutique, , éthique
PELAT	Fabien	Cadre IDE		formateur depuis 2013	DEI en 2001 diplôme cadre de santé en 2013 master sciences de l'éducation formation de formateurs en 2013 puis 2020 (master 2) formateur en simulation	médecine				formateur en L3- commission admission	coordonnateur semestre 5	Thérapeutiques, pratiques infirmières, soins palliatifs, recherche, numérique en santé	Thérapeutiques, pratiques infirmières, soins palliatifs, recherche, numérique en santé
PERONNEAU	David	IDE		formateur depuis 2025	DEI en 2016 formateur en GSU	urgences, soins continus, médecine, soins palliatifs				formateur en L1		UE A1, UE B1, UE B3 AFGSU	raisonnement clinique, démarche clinique, GSU, hygiène, pratiques infirmières
TROCHET	Céline	Cadre IDE		formatrice depuis 2020	DEI en 2006 diplôme cadre de santé en 2023 master- pilotage des organisations en 2023	chirurgie				formatrice en L1		UE B2, B3, C2, D1, D4	processus traumatiques, pharmacologie, handicap, projet de soins, hygiène
VEDRINE	Marie- Pierre	Cadre IDE		formatrice depuis 2007	DEI en 1992 diplôme cadre de santé en 2005, master- pratiques et ingénierie de formation en 2019	médecine, démarche qualité et accréditation,				formatrice en L2	coordonnatrice semestre 3	processus infectieux, pharmacologie, projet de soins	processus infectieux pharmacologie, démarche clinique, projets de soins, pratiques infirmières, risques et qualité
antenne Limoges													
DUBOSC- MARCHENAY	Nathalie	Cadre IDE		formatrice depuis 2024	Cadre de santé DU Hypnose et thérapies brèves stratégiques et solutionnelles ETP et coordonnateur de programmes DU soins palliatifs							UE C2, B3, E2, B4	
PARRAT	Christelle	IPA		formatrice depuis 2024	DU métiers de la dépendance et du grand âge Diplôme interuniversitaire, formation d'assistant en recherche clinique coordonnateur de programmes ETP	réaction protocole de recherche						UE A1 B1, B3	
PERIOU	Sandrine	cadre IDE		formatrice depuis janvier 2022	DU évaluation de la qualité des soins et de la gestion des risques Master en sciences de l'éducation Formatrice en simulation							UE A2, B3, D	
MARCHAT	Noémie	IDE		formatrice depuis septembre 2022	DU en sciences infirmières et recherche paramédicale Formatrice en ETP Master en santé publique							UE E1 E3 C1 + UE Semestre 3 de 2009	

Attention, ne supprimez pas le saut de section suivant (pied de page différent

